



# ZOOM SUR LE BUDGET PRIMITIF DE L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG



# Sommaire

<b>Présentation globale</b>	<b>4</b>
<b>Introduction</b>	<b>5</b>
<b>1. La section de fonctionnement</b>	<b>9</b>
A / Les dépenses	9
1 - Charges de gestion	11
2 - Dépenses de personnel	12
3 - Autres charges de gestion courante	12
4 - Charges financières	14
5 - Reversements de fiscalité	14
6 - Frais divers	14
7 - Financement de la section d'investissement	15
B / Les recettes	19
1 - Produits des services et du domaine	20
2 - Impôts et taxes	21
3 - Dotations et participations	21
4 - Autres produits de gestion courante	22
5 - Produits financiers	22
6 - Produits spécifiques	22
7 - Atténuations de charges	22
8 - Reprise sur amortissements et provisions	22
<b>2. La section d'investissement</b>	<b>24</b>
<b>3. La dette</b>	<b>31</b>
A / La dette au budget principal	31
B / La dette des budgets annexes	38
C / La dette garantie	40
<b>4. Le budget lu autrement: l'analyse ODD, I4CE du budget</b>	<b>42</b>
<b>5. Budget annexe des mobilités actives</b>	<b>56</b>
<b>6. Budget annexe de l'eau</b>	<b>60</b>
<b>7. Budget annexe de l'assainissement</b>	<b>63</b>
<b>8. Budget annexe des zones d'aménagement</b>	<b>66</b>
<b>9. Le budget en un clin d'œil</b>	<b>67</b>

# PRÉSENTATION GLOBALE

Le projet de budget primitif pour l'exercice 2026 s'équilibre globalement de la manière suivante, il est présenté à l'issue de la tenue du débat d'orientation budgétaire qui s'est déroulé le 7 novembre 2025.

	BP 2025	BP 2026
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>1 354 000 000</b>	<b>1 329 700 000</b>
FONCTIONNEMENT	864 000 000	875 400 000
INVESTISSEMENT	490 000 000	454 300 000
<b>BUDGET ANNEXE DE L'EAU</b>	<b>82 900 000</b>	<b>75 600 000</b>
EXPLOITATION	53 100 000	52 600 000
INVESTISSEMENT	29 800 000	23 000 000
<b>BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT</b>	<b>119 700 000</b>	<b>135 800 000</b>
EXPLOITATION	53 900 000	54 700 000
INVESTISSEMENT	65 800 000	81 100 000
<b>BUDGET ANNEXE DES ZONES D'AMÉNAGEMENT</b>	<b>48 326 022</b>	<b>39 248 421</b>
FONCTIONNEMENT	25 748 511	20 621 309
INVESTISSEMENT	22 575 511	18 627 112
<b>BUDGET ANNEXE DES MOBILITÉS ACTIVES</b>	<b>232 000 000</b>	<b>240 800 000</b>
FONCTIONNEMENT	208 500 000	219 200 000
INVESTISSEMENT	23 500 000	21 600 000
<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>1 836 926 022</b>	<b>1 821 148 421</b>
FONCTIONNEMENT	1 205 248 511	1 222 521 309
INVESTISSEMENT	631 677 511	598 627 112

# INTRODUCTION

## Un budget maîtrisé malgré la nouvelle ponction de l'État

La préparation du budget primitif (BP) 2026 s'est déroulée dans un contexte incertain avec l'absence de loi de finances et une volonté toujours réaffirmée du gouvernement de faire participer les collectivités territoriales « à l'effort de redressement des finances publiques ».

Ainsi, en deux ans, le budget de l'Eurométropole de Strasbourg, déjà ponctionné de 24 M€ en 2025, devrait connaître une nouvelle perte de moyens de l'ordre de 10 M€, montant toujours en cours de discussion au Parlement. En perdant totalement le produit supplémentaire de fiscalité locale voté en 2022, finalement récupéré par l'État, c'est un montant cumulé de 58 M€ en 2 ans qui vient peser lourdement sur les finances de la collectivité. Pourtant, les collectivités locales, par les règles qui leur sont imposées, ne pèsent que de 10 % dans le déficit global des finances publiques, contre 70 % pour l'État. En revanche, elles soutiennent fortement l'économie locale par un investissement dynamique.

Ainsi, en 6 ans, malgré les suites de la crise Covid, l'inflation, la crise énergétique consécutives à la guerre en Ukraine, les crises gouvernementales en France et les tensions sur les finances publiques, l'Eurométropole de Strasbourg a continué d'investir massivement à hauteur de 250 puis 300 M€/an, soit 1,7 MDS€ sur le mandat. Ceci, tout en maintenant des niveaux d'autofinancement satisfaisants et tout en augmentant les provisions pour sécuriser d'éventuels risques et besoins de financements futurs. Fin 2025, plus de 30 M€ ont été provisionnés dans le mandat, ce qui permet d'appréhender le futur avec sérénité.

Cette trajectoire est maintenue en 2026. La section de fonctionnement s'équilibre à 875,4 M€, en augmentation de 1,3 %, avec un autofinancement de 77 M€ restant à un niveau historiquement haut. Les investissements opérationnels s'élèvent à 271,1 M€, à un niveau toujours très soutenu.

Le budget 2026 prévoit par ailleurs, en section de fonctionnement une augmentation modérée des dépenses de personnel de +1,4 %, avec une part nette pour l'Eurométropole s'élevant à 135,5 M€ sur un budget global de 387,5 M€. L'augmentation des cotisations à la CNRACL (+4,7 M€ dont 1,9 M€ pour l'Eurométropole) génère des charges pour la deuxième année consécutive, nécessitant à nouveau des ajustements budgétaires qui restent toujours limités à moins de 1 % des dépenses de personnel, soit -2,6 M€. Malgré ces ajustements, l'évolution de la deuxième phase du RIFSEEP 3 garantira aux agentes et agents une amélioration de leur pouvoir d'achat en 2026.



La section d'investissement pour 2026, qui s'élève à **271,1 M€** de crédits opérationnels, en cohérence avec le débat d'orientation budgétaire de novembre 2025, inclut:

- **47,6 M€** destinés aux travaux de voirie, pistes cyclables et zones piétonnes sur le territoire de l'Eurométropole, incluant notamment le transport en site propre sur l'ouest de l'agglomération (8,3 M€) et les aménagements des abords du stade de la Meinau (5,4 M€),
- **22,8 M€** pour soutenir le développement de l'habitat,
- **18,6 M€** pour le solde du tramway vers l'ouest de l'agglomération,
- **14 M€** pour le solde des travaux du stade de la Meinau ainsi que ses aménagements (5,4 M€),
- **2 M€** pour le déploiement de la collecte sélective des déchets dans 21 communes après expérimentation.

Ce budget 2026 marque l'aboutissement d'un cycle de transformation profonde engagé depuis 2020. Il permet de livrer des projets structurants, utiles et visibles, qui améliorent le service public, renforcent la justice sociale, accompagnent les transitions du territoire et stimulent son dynamisme.

Dans un contexte de crises multiples, l'Eurométropole de Strasbourg a choisi de ne pas se replier mais d'investir, d'agir et de tenir le cap. Le résultat est un budget cohérent, responsable et ambitieux, qui prépare les 33 communes de l'Eurométropole aux réalités climatiques, sociales et démographiques à venir et qui affirme un principe simple: l'action publique est un levier de protection autant qu'un levier d'émancipation collective.



# Les documents budgétaires transmis aux conseiller·es :

Pour le document réglementaire

## 1. LES ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE

- les informations générales statistiques, fiscales et les ratios financiers,
- les tableaux d'ensemble de l'équilibre financier par nature, en fonctionnement et investissement,
- la balance générale du budget.

## 2. LES ÉLÉMENTS DU VOTE

Pour la section d'investissement :

- La vue d'ensemble des dépenses et recettes,
- les dépenses et recettes par nature ventilées selon la classification la plus fine de la M57,
- la liste des autorisations de programme. **Seuls sont soumis au vote** de l'assemblée les montants de chaque autorisation de programme et le crédit de paiement 2026.

Pour la section de fonctionnement :

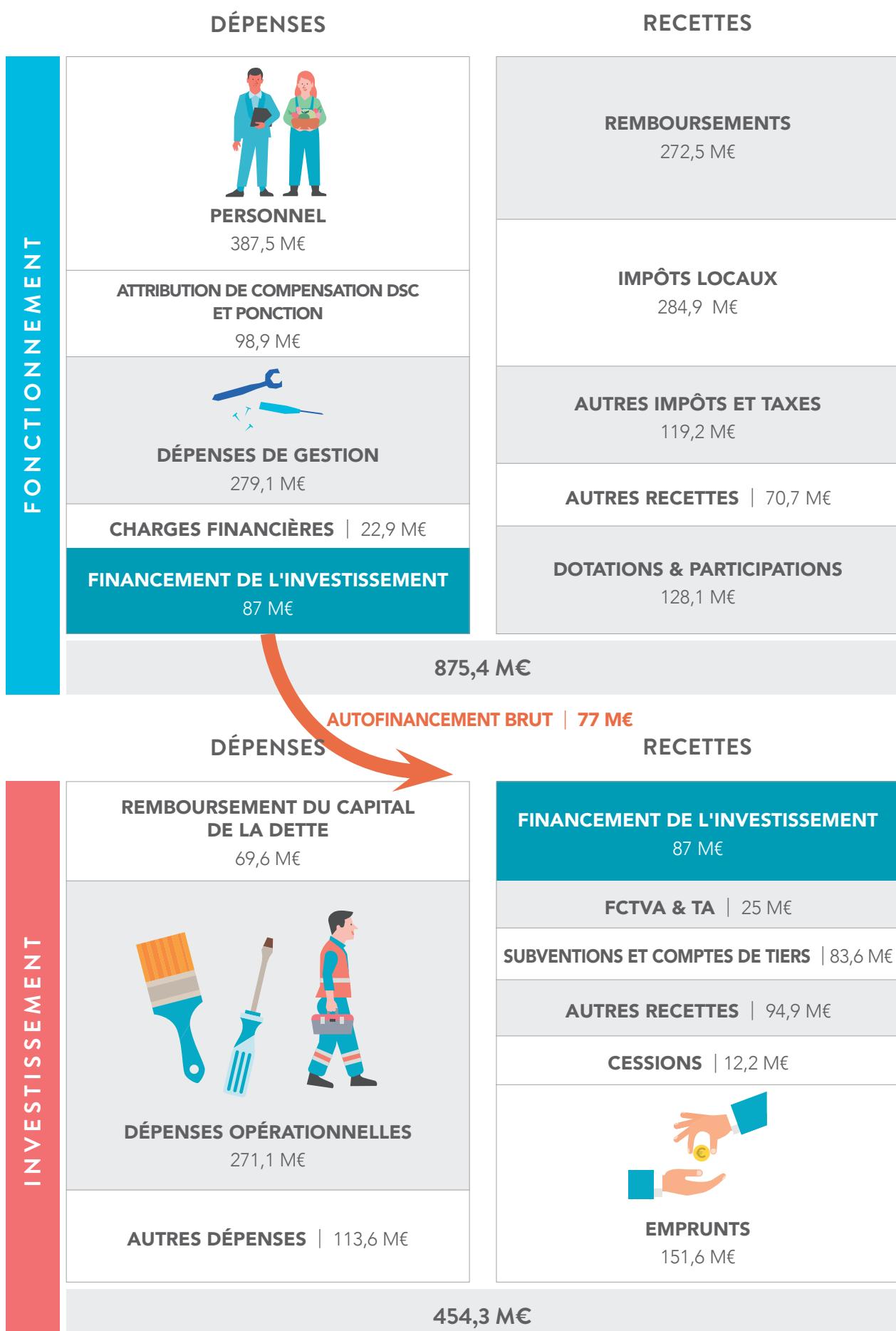
- vue d'ensemble des dépenses et recettes,
- les dépenses et recettes par nature, ventilées selon la classification la plus fine de la M57,
- les annexes:
  - présentation croisée par fonction,
  - annexes patrimoniales (état de la dette, méthode des amortissements, provisions, opérations pour le compte de tiers, état des emprunts garantis, état du personnel, état de répartition de la TEOM etc).

## 3. LES BUDGETS ANNEXES DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT, DES ZONES D'AMÉNAGEMENT, DES MOBILITÉS ACTIVES, DÉTAILLÉS OU SIMPLIFIÉS, CONFORMÉMENT À LA LÉGISLATION EN VIGUEUR

Pour le cahier d'investissement

- la liste des autorisations de programme,
- la liste des crédits annuels,
- la répartition des autorisations de programme par direction et par service, hors programmes financiers et crédits annuels,
- les mêmes détails sont présentés pour les budgets annexes de l'eau, de l'assainissement (M49), et ceux des zones d'aménagement (M57), mobilités actives (M57).

Le schéma ci-dessous synthétise les différentes dépenses et recettes de la section de fonctionnement et d'investissement pour le budget principal de l'Eurométropole de Strasbourg, détaillées dans la présente notice :



# 1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

## A / LES DÉPENSES

Le projet de budget 2026 intègre des dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 788,4 M€ à comparer aux 774,6 M€ du BP 2025, soit +1,8 % (ou +13,8 M€).

### BUDGET PRIMITIF - EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG - EXERCICE 2026

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

NATURE DES DÉPENSES	Budget primitif 2024	Budget primitif 2025	Budget primitif 2026	%
<b>1 Charges de gestion générale</b>	<b>125 201 963</b>	<b>129 762 589</b>	<b>132 287 674</b>	<b>1,95 %</b>
Achats et variation de stocks	27 823 323	23 735 627	22 878 079	-3,61 %
> Énergie	19 100 500	15 007 900	14 180 900	-5,51 %
> Eau	11 799 08	12 468 58	11 034 50	-11,50 %
> Fournitures	7 521 015	7 454 774	7 548 178	1,25 %
> Autres	2 190 0	2 609 5	4 555 1	74,56 %
Autres charges et charges externes	93 057 940	102 160 542	104 927 175	2,71 %
Services extérieurs	71 572 533	79 499 802	83 498 221	5,03 %
> Contrat de prestations de service	42 918 865	46 544 714	51 421 102	10,48 %
dont fonctionnement unité de valorisation énergétique	13 202 523	13 115 670	13 217 645	0,78 %
> Entretien et réparations	19 090 159	20 312 129	21 814 984	7,40 %
> Autres	9 563 509	12 642 959	10 262 135	-18,83 %
Autres services extérieurs	21 485 407	22 660 740	21 428 954	-5,44 %
> Frais de gardiennage	1 513 123	1 616 123	1 616 123	0,00 %
> Frais de nettoyage des locaux	2 902 050	2 991 210	3 031 150	1,34 %
> Autres	17 070 234	18 053 407	16 781 681	-7,04 %
Impôts, taxes et versements assimilés (hors personnel)	4 320 700	3 866 420	4 456 520	16,34 %
<b>2 Dépenses de personnel</b>	<b>372 677 400</b>	<b>382 100 000</b>	<b>387 509 550</b>	<b>1,42 %</b>
Dépenses de personnel	363 353 400	374 993 500	380 372 350	1,43 %
Impôts, taxes & versés assimilés/rémunérations	7 824 000	7 106 500	7 137 200	0,43 %
<b>3 Autres charges de gestion courante</b>	<b>144 043 385</b>	<b>137 810 030</b>	<b>144 515 167</b>	<b>4,87 %</b>
Subventions	36 147 332	36 895 942	38 283 541	3,76 %
> Subventions de fonctionnement aux organismes publics	9 085 012	9 899 014	11 748 341	18,68 %
> Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes	27 062 320	26 996 928	26 535 200	-1,71 %
Autres charges de gestion courante	107 896 053	100 914 089	106 231 626	5,27 %
> Contribution au SIS67	30 867 330	31 182 505	30 882 505	-0,96 %
> Versement au budget de l'assainissement	3 600 000	4 000 000	4 600 000	15,00 %
> Versement au budget annexe des mobilités actives	57 400 000	49 900 000	54 500 000	9,22 %
> Autres	16 028 723	15 831 584	16 249 121	2,64 %

# BUDGET PRIMITIF - EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG - EXERCICE 2026

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

NATURE DES DÉPENSES		Budget primitif 2024	Budget primitif 2025	Budget primitif 2026	%
<b>4</b>	<b>Frais de fonctionnement des groupes d'élu·es</b>	<b>370 000</b>	<b>370 000</b>	<b>370 000</b>	<b>0,00 %</b>
<b>5</b>	<b>Charges financières</b>	<b>24 005 000</b>	<b>22 906 000</b>	<b>22 948 000</b>	<b>0,18 %</b>
	Intérêts des emprunts et dettes	24 005 000	22 906 000	22 948 000	0,18 %
<b>6</b>	<b>Charges spécifiques</b>	<b>300 000</b>	<b>300 000</b>	<b>104 900</b>	<b>-65,03 %</b>
	Titres annulés (sur les exercices antérieurs)	300 000	300 000	104 900	-65,03 %
<b>7</b>	<b>Atténuation de produits</b>	<b>90 502 252</b>	<b>101 351 381</b>	<b>100 664 709</b>	<b>-0,68 %</b>
	Attribution de compensation	73 777 570	73 777 570	73 777 570	0,00 %
	Dotation de solidarité communautaire	14 774 682	14 692 811	14 617 139	-0,52 %
	Fonds de péréquation des ress. intercom. et com.	200 000	71 000	850 000	19,55 %
	Ponction DILICO - dispositif de lissage conjoncturel		10 000 000	10 500 000	5,00 %
	Autres reversements	1750 000	2170 000	920 000	-57,60 %
<b>8</b>	<b>Dotations aux provisions</b>	<b>4 000 000</b>			
<b>9</b>	<b>Financement de la section d'investissement</b>	<b>84 700 000</b>	<b>89 400 000</b>	<b>87 000 000</b>	<b>-2,68 %</b>
	Amortissements des immobilisations	73 000 000	73 000 000	75 000 000	2,74 %
	Amortissements des charges exceptionnelles	800 000			
	Virement de la section d'investissement	10 900 000	16 400 000	12 000 000	-26,83 %
	<b>Autofinancement brut</b>	<b>79 000 000</b>	<b>81 000 000</b>	<b>77 000 000</b>	<b>-4,94 %</b>
	<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>845 800 000</b>	<b>864 000 000</b>	<b>875 400 000</b>	<b>1,32 %</b>



DÉPENSES  
ÉNERGÉTIQUES  
+ EAU  
-1 M€

## 1 - Les charges de gestion

Les dépenses de gestion générale correspondent aux dépenses courantes de la collectivité. Elles sont en augmentation de 2 %, à 132,3 M€, soit +2,6 M€ de BP à BP.

### Achats et variations des stocks ↘ 3,6 %

Les achats et variations des stocks sont en baisse de 3,6 %, à 22,9 M€ (-0,9 M€).

Sont constatés:

- **les dépenses d'énergie**, s'élèvent à 14,2 M€ en 2026 au lieu de 15 M€, soit une diminution de 0,8 M€ de BP à BP, qui s'explique grâce à une stratégie d'achat performante permettant des coûts négociés et décroissants dans les contrats actuels, malgré une augmentation continue des taxes,
- **les dépenses d'eau** à 1,1 M€, en légère diminution,
- **les dépenses en fournitures**, à 7,5 M€ soit une légère augmentation de BP à BP.

### Autres charges & services externes ↗ 2,7 %

Le poste « autres charges et services externes » est en hausse de 2,7 %, passant de 102,1 M€ au BP 2025 à 104,9 M€ au BP 2026 (+2,8 M€), dont:

- **les services extérieurs**, à 83,5 M€, en croissance de 4 M€ (+5 %), dont:
  - la gestion des déchets, dont les dépenses passent de 29,2 M€ à 30,9 M€ (+1,7 M€), comprenant la collecte des déchets (+0,9 M€) et sa gestion incluant les déchets verts, les biodéchets et l'enfouissement des déchets ultimes (+0,7 M€),
  - la gestion des parkings qui sont propriété de l'Eurométropole (+1,3 M€) dans une logique transitoire de marché public avant intégration dans la nouvelle société publique locale,
  - la gestion de la propreté, qui passe de 6,7 M€ à 7,9 M€ (+1,2 M€), lié à l'évolution du coût du balayage sur la voie publique (+0,8 M€) et à l'évolution de l'offre de toilettes sur le territoire (+0,4 M€),
  - les dépenses du numérique, principalement la sous-traitance et la maintenance, qui passent de 15,8 M€ à 16,8 M€, suite à l'évolution des prestations et à l'actualisation des marchés (+1 M€) et qui sont remboursées à 55 % par la ville de Strasbourg,
  - les dépenses en faveur de l'action économique (+0,7 M€), en particulier l'innovation s'agissant du paiement des charges locatives de l'ISU – international space university - et du parc d'innovation suite à leur intégration dans le patrimoine de l'Eurométropole,
  - l'entretien des équipements sportifs eurométropolitains, à 2 M€ (+0,3 M€) répartis entre la patinoire (+0,2 M€) et le stade de la Meinau (+0,1 M€),
  - la non-reconduction de la dépense assurantielle versée en 2025 concernant les travaux du stade de la Meinau (-2,8 M€).
- **Les autres services extérieurs**, à 21,4 M€, soit -1,2 M€ de BP à BP, correspondant à la partie autres dépenses, à 16,8 M€ soit -1,3 M€ de BP à BP, comprenant -1,1 M€ suite à la non reconduction de l'organisation des assises européennes pour la transition écologique.

### Impôts et taxes ↗ 16,3 %

Le poste impôts, taxes et versements assimilés est en augmentation à 4,5 M€, soit +0,6 M€ de BP à BP, lié à l'intégration de nouveaux bâtiments dont l'Eurométropole est propriétaire.

## 2 - Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel s'établissent au BP 2026 à 387,5 M€ au lieu de 382,1 M€ au BP 2025, soit +5,4 M€ (+1,4 %).

Ce chapitre comprend, outre la rémunération des agent·es travaillant pour le budget principal de l'Eurométropole de Strasbourg, les rémunérations de celles et ceux qui exercent des missions dévolues aux budgets annexes de l'Eurométropole, la ville de Strasbourg, le CCAS, l'OND, la Caisse des écoles, ainsi que le personnel mis à disposition de l'EPCC Haute école des arts du Rhin (HEAR) et de l'Orchestre philharmonique. Au total, le montant des dépenses de personnel liées aux autres budgets est estimé à 252 M€, dont la Ville de Strasbourg représente la majorité avec 224,5 M€.

L'évolution calculée de +5,4 M€ s'explique par les éléments suivants:

- +4,7 M€ d'impact pour l'augmentation de la cotisation employeur à la retraite des fonctionnaires (CNRACL) pour la deuxième année consécutive,
- +1,4 M€ correspondant à l'internalisation de prestations informatiques dans une logique d'économie d'ensemble,
- +1,1 M€ correspondant à l'effet GVT (glissement vieillesse technicité),
- +0,8 M€ pour l'augmentation du régime indemnitaire (RIFSEEP 3),
- -2,6 M€ de mesures d'économie dans les services.

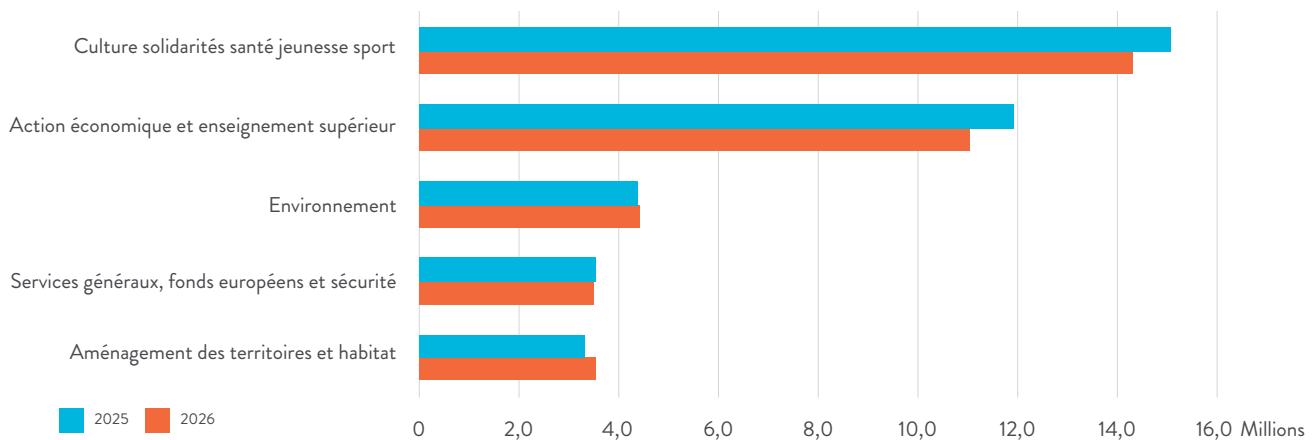
Les dépenses de personnel de l'Eurométropole nettes des remboursements des autres collectivités et des budgets annexes sont maîtrisées et s'élèvent au BP 2026 à 135,5 M€, à comparer aux 133,3 M€ du BP 2025 (+1,7 %).

L'estimation des dépenses de personnel faisant l'objet d'un remboursement de la ville, du CCAS, de l'OND, de la HEAR, de la SPL, de l'Orchestre et de la Caisse des écoles se base sur le taux arrêté lors de la Commission mixte paritaire du 27 janvier 2025, portant sur l'exercice 2024, à savoir 58,64 % de la charge des dépenses globales de personnel.

Le décompte définitif interviendra en fin d'exercice 2026, sur la base des éléments de la paie, par service, selon des modes de calcul adaptés aux spécificités de chacun des services (compétence, estimation du temps de travail des agents, critères d'activités), et sera soumis fin janvier 2027 à l'examen de la Commission mixte paritaire Ville-Eurométropole, dans le cadre de l'application de la convention de gestion de 1972, pour le calcul des remboursements 2026.

## 3 - Les autres charges de gestion courante

### Évolution des subventions de 2025 à 2026



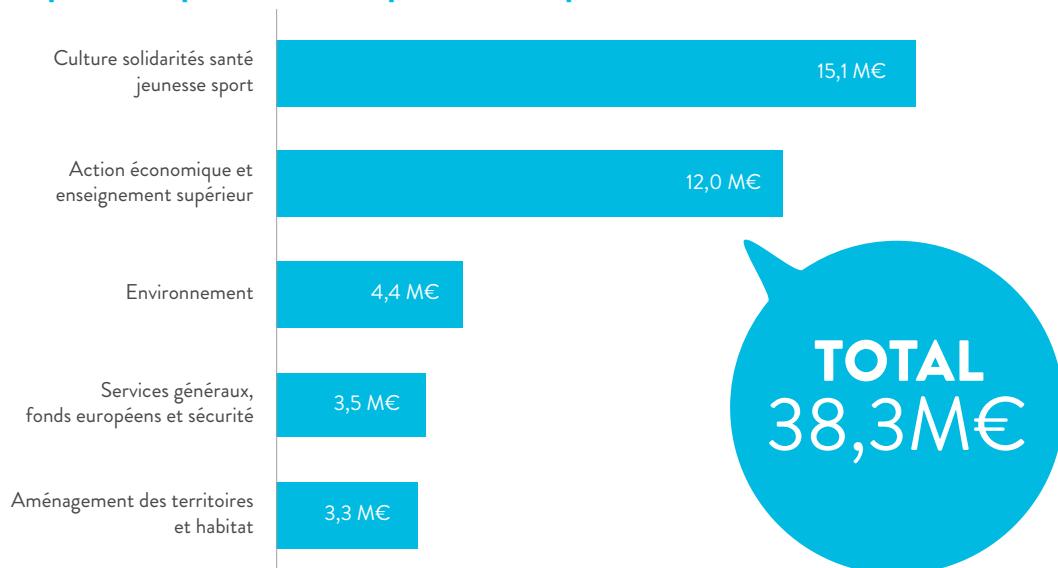
Les subventions augmentent de **1,4 M€** (+3,8 %) à 38,3 M€ au BP 2026 au lieu de 36,9 M€ au BP 2025.

Cette évolution est principalement due:

- à l'action économique et à l'enseignement supérieur, à 12 M€ soit **+0,9 M€** de BP à BP incluant +0,4 M€ pour le projet territoire santé de demain et +0,4 M€ pour l'emploi et l'économie solidaire,
- à la culture, aux solidarités, la santé et la jeunesse et au sport, à 15,1 M€, soit +0,7 M€ de BP à BP, correspondant:
  - pour les solidarités, la santé et la jeunesse, à 8,1 M€, soit +0,7 M€ de BP à BP, à l'augmentation, de 0,4 M€ pour le CCAS et de 0,1 M€ pour l'insertion, le reste de l'augmentation étant répartie entre la santé publique et l'autonomie,
  - pour la culture, à 5,4 M€ soit +0,5 M€ de BP à BP, au subventionnement complémentaire des communes pour le pass médiathèque afin de compenser les effets de la gratuité pour les abonnements,
  - pour le sport, à 1,6 M€ en diminution de 0,5 M€ de BP à BP, à un moindre soutien au sport de haut niveau.
- à l'aménagement des territoires et à l'habitat, à 3,3 M€, à **-0,2 M€** de BP à BP, la principale subvention correspondant à l'ADEUS (2,6 M€),
- à l'environnement, à 4,4 M€, soit une stabilité de BP à BP,
- aux services généraux, fonds européens et sécurité, à 3,5 M€, en stabilité de BP à BP.

Les subventions à accorder en cours d'exercice feront l'objet de délibérations spécifiques du Conseil de l'Eurométropole durant l'année afin d'en désigner les bénéficiaires. L'ensemble des subventions versées par l'Eurométropole figurera, comme chaque année, en annexe du compte administratif.

## Répartition prévisionnelle par thématique des subventions



### Autres charges de gestion courante (hors subventions): 106,2 M€ ↗5,3 %

Les autres dépenses de gestion courante (hors subventions) font l'objet d'une augmentation de 5,3 %, passant de 100,9 M€ à 106,2 M€ (+5,3 M€). Cette évolution est liée pour:

- +4,6 M€ à la contribution versée au budget annexe des mobilités actives, qui passe de 49,9 M€ à 54,5 M€. Cette évolution est principalement due, sur le budget annexe des mobilités actives (voir le détail à la partie dédiée à ce budget annexe), à l'évolution de la contribution à la CTS de 12 M€ suite à la livraison du tramway vers l'ouest de l'agglomération non totalement compensée par l'évolution des recettes.



- +0,6 M€ au versement au budget annexe de l'assainissement pour le traitement des eaux pluviales, à 4,6 M€, pour se conformer au réalisé de l'exercice 2025,
- -0,3 M€ à la contribution au SIS 67, à 30,9 M€, soit -1 %.

La partie « autres » passe de 15,8 M€ à 16,2 M€, soit +0,4 M€ comprenant notamment:

- +0,8 M€ pour des indemnités dans le cadre de la gestion de l'unité de valorisation énergétique,
- +0,2 M€ pour la prévention spécialisée,
- -0,2 M€ pour la gestion des parkings correspondant à l'indemnisation revue à la baisse de fermeture du parking Kléber à Noël,
- -0,3 M€ pour le pass médiathèques suite à la suppression de la part fixe versée aux communes, l'ensemble des dépenses étant imputées sous forme de subventions.

## 4 - Les charges financières

Les prévisions de charge de la dette s'établissent à 22,9 M€ en section de fonctionnement pour les charges financières (ICNE – intérêts courus non échus – inclus), soit une stabilité de BP à BP compte tenu de la baisse constatée et prévisionnelle des taux d'intérêt et ce, malgré la politique d'investissement soutenue de l'Eurométropole de Strasbourg.

## 5 - Les reversements de fiscalité

Les atténuations de produits, autrement dit les reversements de fiscalité, sont en légère diminution de 0,7 M€, à 100,7 M€ (-0,7 %) correspondant à:

- 73,8 M€ d'attribution de compensation versée aux communes, en stabilité,
- 14,6 M€ de dotation de solidarité communautaire, à -0,1 M€,
- 10,5 M€ de participation obligatoire au DILICO – dispositif de lissage conjoncturel – , à +0,5 M€ de BP à BP, correspondant à la reconduction du montant payé en 2025,
- 0,8 M€ au fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC), en augmentation de 0,1 M€ par rapport au BP 2025, l'inscription 2026 correspondant au montant notifié au printemps 2025,
- 0,9 M€ pour les autres reversements, en diminution de 1,3 M€, soit une moindre prévision de remboursement de fiscalité.

## 6 - Les frais divers

**Les frais de fonctionnement des groupes d'élu·es** font l'objet d'un chapitre spécifique, conformément à la réglementation. **0,4 M€** est prévu en 2026.

Les charges **spécifiques**, au sein desquelles il ne subsiste au budget que la nature « 673 - mandats annulés sur exercices antérieurs », sont dotées d'un montant de 0,1 M€ en 2026.



**AUTOFINANCEMENT  
BRUT  
77 M€**

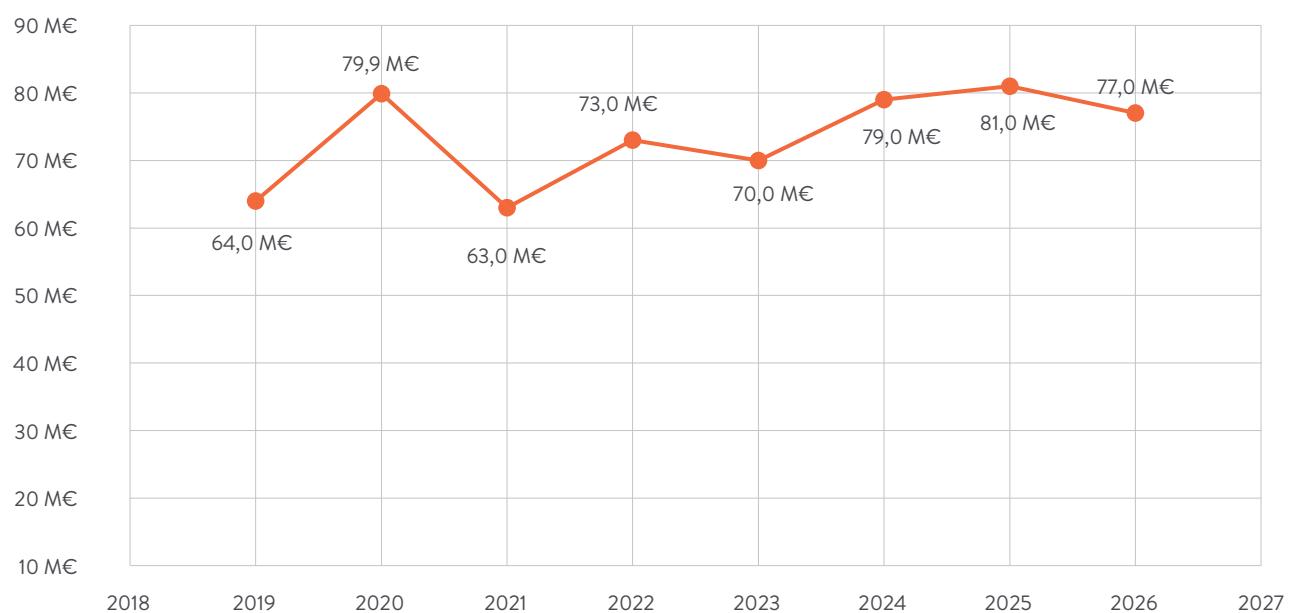
## 7 - Financement de la section d'investissement

La contribution au financement prévisionnel de la section d'investissement de l'exercice 2026 s'élève à 87 M€, en diminution de 2,4 M€, et se décompose en:

- amortissement technique obligatoire de l'actif renouvelable, pour 75 M€, en augmentation de 2 M€ de BP à BP,
- virement complémentaire à la section d'investissement, pour 12 M€ soit -4,4 M€ de BP à BP.

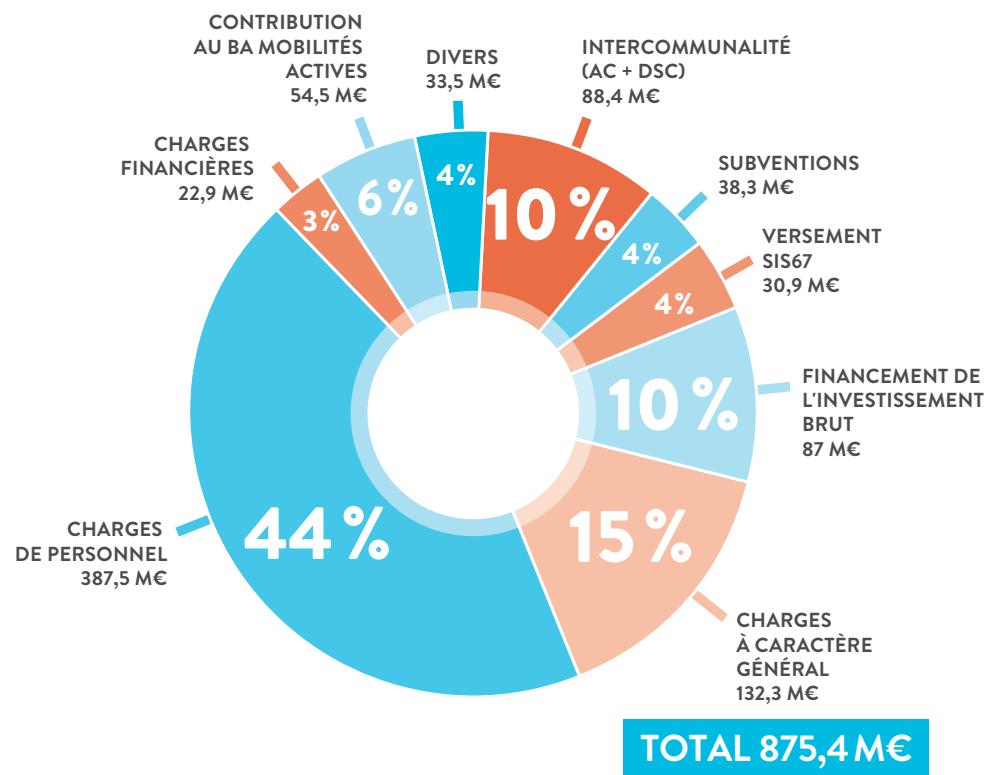
L'autofinancement brut, soit le surplus dégagé par la section de fonctionnement pour financer la section d'investissement (autrement dit les recettes réelles de fonctionnement moins les dépenses réelles de fonctionnement) passe de 81 M€ à 77 M€, soit -4 M€ de BP à BP.

### Évolution de l'autofinancement

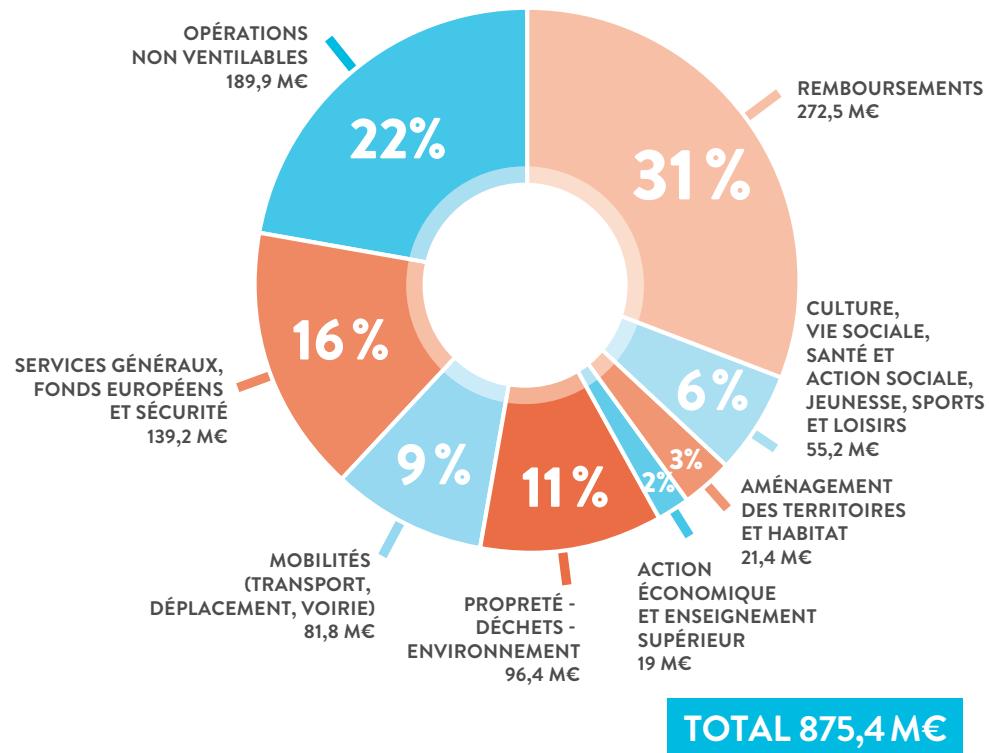


## Synthèse : répartition des postes de dépenses de la section de fonctionnement

### Répartition des dépenses de fonctionnement par poste



### Répartition des dépenses de fonctionnement par fonction incluant la part des dépenses remboursées



Le détail des dépenses de fonctionnement par fonction / politique publique:

**La propreté, les déchets et l'environnement: - 96,4 M€ (11 %)**

correspondent à:

- 43,8 M€ de dépenses de personnel,
- 52,6 M€ de dépenses directes, dont:
  - 14,2 M€ pour le traitement des déchets de l'unité de valorisation énergétique,
  - 10,8 M€ pour les autres filières de traitement des déchets,
  - 9,8 M€ pour la propreté urbaine, dont 1,4 M€ pour les toilettes publiques,
  - 7,3 M€ pour la collecte et la valorisation des déchets,
  - 4,6 M€ pour les eaux pluviales,
  - 3,5 M€ pour le plan climat et l'écologie du territoire,
  - 1,3 M€ pour la gestion et la prévention des risques environnementaux,
  - 0,7 M€ pour la communication liée à la propreté et la gestion de déchets,
  - 0,3 M€ pour l'exploitation du réseau d'assainissement.

**Les mobilités: - 81,8 M€ (9 %)**

recouvrent une acceptation très large puisque regroupent la voirie, le transport collectif (hors budget annexe), la circulation, la signalisation et les déplacements. Elles sont notamment constituées de:

- 17,7 M€ de dépenses de personnel;
- 64,1 M€ de dépenses directes, réparties entre:
  - 54,5 M€ de subvention d'équilibre au budget annexe des mobilités actives,
  - 5,8 M€ pour les voies publiques dont 1,4 M€ lié au transfert des routes nationales,
  - 2,2 M€ pour les stationnements en ouvrage,
  - 1,3 M€ pour le SIRAC,
  - 0,3 M€ pour la gestion de la zone à faibles émissions.

**La culture, la vie sociale, la santé et l'action sociale, la jeunesse, les sports et loisirs: - 55,2 M€ (6 %)**

comportent:

- 20,5 M€ de dépenses de personnel,
- 34,7 M€ de dépenses directes, dont:
  - 17,3 M€ pour les solidarités, la santé et la jeunesse, dont 7,2 M€ pour la jeunesse, 6,6 M€ pour la lutte contre l'exclusion et 2,8 M€ pour le pôle insertion et développement social,
  - 8,7 M€ pour la culture incluant 2,5 M€ de contribution de l'Eurométropole au Conservatoire, 2,4 M€ pour l'action culturelle et la mission de développement des publics, 2,3 M€ pour les médiathèques métropolitaines et 1,6 M€ pour les autres domaines culturels (Opéra, Orchestre, Archives, Musées),
  - 7,6 M€ pour les sports, dont 4,6 M€ pour les piscines, plans d'eau et la patinoire, 2,4 M€ pour la vie sportive et 0,5 M€ pour le patrimoine sportif,
  - 0,9 M€ pour le service hygiène et santé environnementale,
  - 0,1 M€ pour les animations de fin d'année.

**L'aménagement du territoire et l'habitat: - 21,4 M€ (3 %)**

comprendent:

- 12,5 M€ de dépenses de personnel,
- 8,9 M€ de dépenses directes, dont principalement:
  - 3,1 M€ pour l'urbanisme, dont 2,6 M€ de subvention à l'ADEUS,
  - 1,7 M€ pour la politique foncière et la gestion du patrimoine,
  - 1,5 M€ en faveur des espaces verts,
  - 1,3 M€ au profit de l'habitat,
  - 1 M€ pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

### L'action économique et l'enseignement supérieur: - 19 M€ (2 %)

comprennent:

- 3,2 M€ de dépenses de personnel,
- 15,8 M€ pour des dépenses directes, correspondant notamment à:
  - 4,3 M€ pour l'enseignement supérieur et la recherche,
  - 3,9 M€ pour le tourisme, le commerce, l'artisanat et l'entreprenariat,
  - 3,6 M€ pour l'emploi et l'économie solidaire,
  - 1,3 M€ de versement de taxe de séjour à la Collectivité Européenne d'Alsace,
  - 0,9 M€ pour l'appel à projet PIA – Territoires de santé de demain,
  - 0,4 M€ pour le soutien à l'aéroport,
  - 0,3 M€ pour la communication économique,
  - 0,3 M€ pour la mission digitale,
  - 0,3 M€ pour le soutien au secteur de l'habitat et du bâtiment,
  - 0,2 M€ pour l'agriculture périurbaine.

### Les services généraux, les fonds européens et la sécurité: - 139,2 M€ (16 %)

Cette fonction comprend les services généraux de l'administration, les fonds européens et la sécurité qui intègrent les charges de personnel des fonctions ressources (37,7 M€), la contribution au SIS 67 (31 M€), les dépenses informatiques (19,2 M€), l'énergie (14,2 M€), la gestion du patrimoine bâti (7,8 M€), l'entretien du parc de véhicules (5,5 M€), ainsi que toutes les autres dépenses imputables aux ressources (eau, communication, imprimerie, formation, vêtements de travail, subvention aux amicales du personnel et sportives, matériel, assurances, contentieux, passation de marchés etc.).

### Les opérations non-ventilables: - 189,9 M€ (22 %)

Elles intègrent notamment le financement de la section d'investissement (87 M€) et les atténuations de produits (100,7 M€) constituées principalement de l'attribution de compensation, de la dotation de solidarité communautaire, de la contribution escomptée au fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) et de la nouvelle participation obligatoire au DILICO – dispositif de lissage conjoncturel.

### Les remboursements: - 272,5 M€ (31 %)

Ils intègrent notamment les dépenses de personnel remboursées (252 M€ dont 224,5 M€ de la Ville de Strasbourg), et les frais d'administration générale remboursés (20,5 M€ dont 13 M€ de la part de la Ville de Strasbourg).

## B / LES RECETTES

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 865,4 M€ à comparer aux 855,6 M€ du BP 2025, soit +1,2 % (+9,8 M€).

### BUDGET PRIMITIF - EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG - EXERCICE 2026

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

NATURE DES RECETTES		Budget primitif 2024	Budget primitif 2025	Budget primitif 2026	%
<b>1</b>	<b>Produits des services du domaine et ventes diverses</b>	<b>284 971 994</b>	<b>289 514 117</b>	<b>298 898 389</b>	<b>3,24 %</b>
Remboursements	264 735 000	269 235 000	272 495 000	1,20 %	
Mise à disposition de personnel facturée (collectivité employeur unique)	245 585 000	248 785 000	252 045 000	1,30 %	
> Aux budgets annexes eau, assainissement, BAMA	17 600 000	17 900 000	18 700 000	4,47 %	
> À la Ville, budgets annexes, OND, CCAS, Caisse des Écoles, Amicale, associations, HEAR et OPS	223 060 000	230 885 000	233 345 000	1,07 %	
Recouvrement frais de gestion s/Ville	12 400 000	13 000 000	13 000 000	0,00 %	
Recouvrement frais de gestion s/ budgets annexes eau, ass. Et BAMA	6 750 000	7 450 000	7 450 000	0,00 %	
Recettes du domaine et ventes diverses (Hors remboursements)	20 236 994	20 279 117	26 403 389	30,33 %	
Droits de permis de stationnement et de location sur la voie publique	3 381 900	3 456 694	3 617 340	4,65 %	
Redevance de stationnement			3 585 000		
Autres redevances et recettes diverses	354 567	236 549	253 049	6,98 %	
Travaux	167 000	85 000	75 000	-11,76 %	
Redevance d'enlèvement des ordures et des déchets	11 093 000	10 950 000	11 014 000	0,58 %	
Redevances et droits des services à caractère culturel	321 500	290 750	52 500	-81,94 %	
Redevances et droits des services à caractère sportif et de loisirs	3 789 000	4 083 000	4 264 000	4,43 %	
Autres prestations de services	155 000	155 000	171 000	10,32 %	
Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouvrages)	489 500	419 500	451 500	7,63 %	
Locations diverses		150 000	2 459 000	1539,33 %	
Autres produits	385 527	452 624	461 000	1,85 %	
<b>2</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>396 506 292</b>	<b>397 317 994</b>	<b>404 047 994</b>	<b>1,69 %</b>
Ressources fiscales	284 109 378	282 900 000	284 850 000	0,69 %	
Fiscalité reversée	33 446 914	33 146 914	36 046 914	8,75 %	
> FNGIR	24 354 204	24 354 204	24 354 204	0,00 %	
> Attribution de compensation	2 492 710	2 492 710	2 492 710	0,00 %	
> Autres reversements de fiscalité (incluant le DILICO)	6 600 000	6 300 000	9 200 000	46,03 %	
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	70 400 000	72 500 000	73 500 000	1,38 %	
Taxe de séjour	8 250 000	8 470 000	9 350 000	10,39 %	
Autres taxes	300 000	301 080	301 080	0,00 %	
<b>3</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>133 797 628</b>	<b>132 229 097</b>	<b>128 111 746</b>	<b>-3,11 %</b>
D.G.F.	79 360 000	77 900 000	77 000 000	-1,16 %	
Dotation générale de décentralisation	147 775	147 775	147 775	0,00 %	
Participations	5 052 895	5 140 875	5 352 067	4,11 %	
FCTVA	900 000	900 000	1 000 000	11,11 %	
Compensations, attributions et autres participations	48 336 958	48 140 447	44 611 904	-7,33 %	
> Dotations et compensations relatives à la DCRTP	12 660 000	12 600 000	7 700 000	-38,89 %	
> Allocations compensatrices	35 676 958	35 540 447	36 911 904	3,86 %	

# BUDGET PRIMITIF - EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG - EXERCICE 2026

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

NATURE DES RECETTES		Budget primitif 2024	Budget primitif 2025	Budget primitif 2026	%
<b>4</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>20 506 141</b>	<b>26 630 300</b>	<b>26 114 327</b>	<b>-1,94 %</b>
Revenus des immeubles		3 551 351	3 093 442	6 512 045	110,51 %
Redevances versées par les fermiers concessionnaires		7 415 123	8 047 796	3 238 091	-59,76 %
Produits divers de gestion courante		9 539 667	15 489 062	16 364 191	5,65 %
<b>5</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>727 236</b>	<b>653 000</b>	<b>707 737</b>	<b>8,38 %</b>
Produits des participations		719 236	649 000	703 737	8,43 %
Produits des autres immobilisations financières		8 000	4 000	4 000	0,00 %
<b>6</b>	<b>Produits spécifiques</b>	<b>502 096</b>	<b>379 579</b>	<b>243 844</b>	<b>-35,76 %</b>
Mandats annulés (sur les exercices antérieurs) ou atteint par la déchéance		502 096	379 579	243 844	-35,76 %
<b>7</b>	<b>Atténuation de charges</b>	<b>2 688 613</b>	<b>1 935 913</b>	<b>2 115 963</b>	<b>9,30 %</b>
Remboursement sur rémunérations du personnel		1 673 613	1 585 913	1 765 963	11,35 %
Remboursement sur charges de sécurité sociale et de prévoyance		15 000	350 000	350 000	0,00 %
<b>8</b>	<b>Reprise sur amortissements et provisions</b>	<b>400 000</b>	<b>6 940 000</b>	<b>5 160 000</b>	<b>-25,65 %</b>
<b>9</b>	<b>Quote-part des subi. d'inv. transférée au compte de résultat</b>	<b>5 700 000</b>	<b>8 400 000</b>	<b>10 000 000</b>	<b>19,05 %</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>845 800 000</b>	<b>864 000 000</b>	<b>875 400 000</b>	<b>1,32 %</b>

## 1 - Produits des services et du domaine

Les produits des services et du domaine augmentent de 3,2 %, passant de 289,5 M€ à 298,9 M€ (soit +9,4 M€).

Ce chapitre intègre principalement le remboursement des frais généraux et de personnels des collectivités et entités associées ainsi que des budgets annexes. Leur montant s'élève à 272,5 M€ au BP 2026 au lieu de 269,2 M€ en 2025 (+3,3 M€), notamment liés à:

- l'augmentation prévisionnelle des remboursements des collectivités et entités satellites (+2,5 M€), exclusivement celle de la part de la ville de Strasbourg,
- l'ajustement à la hausse des remboursements de dépenses de personnel de la part des budgets annexes (+0,8 M€),
- les remboursements des frais d'administration générale de la ville de Strasbourg et des budgets annexes restant stables à 20,5 M€.

Hormis ces remboursements, les produits des services rendus s'établissent à 26,4 M€ en augmentation de 6,1 M€ de BP à BP, lié pour +3,6 M€ aux redevances de stationnement concernant les parkings suite au changement de mode d'exploitation (moindre recette en redevance des fermiers et concessionnaires) et +2,3 M€ en location correspondant aux recettes d'exploitation pour le marché unique transitoire des parkings Wodli, gare courte durée et véloparks.

**+3,3 M€  
DE REMBOURSEMENTS**

## 2 - Impôts et taxes

Ce poste passe de 397,3 M€ à 404 M€, en augmentation de 1,7 % (+6,7 M€) expliquée comme suit:

- +2,9 M€ pour la fiscalité reversée, à 36 M€ correspondant à l'intégration d'une part de remboursement du DILICO (3 M€) conformément à la loi de finances de 2025 et d'autre part à la diminution du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales, qui passent de 6,3 M€ à 6,2 M€,
- +2 M€ sur les contributions directes (à taux constants). Les impôts directs locaux s'établissent ainsi à 284,9 M€ en 2026 au lieu de 282,9 M€ au BP 2025, dont les évolutions sont détaillées ci-dessous:

En M€	BP 2025	BP 2026	Évolution
Total impôts locaux	123,5	125	1,5
Taxe foncière sur les propriétés bâties	38,5	39,3	0,8
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0,2	0,2	0,0
Taxe additionnelle non bâti	0,8	0,8	0,0
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	4,5	3,5	-1,0
Cotisation foncière des entreprises	79,5	81,2	1,7
Taxe sur les surfaces commerciales – TASCOM	6,8	6,8	0,0
Impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux - IFER	3,0	3,2	0,2
Fraction de TVA en compensation suppression THR	94	94,4	0,4
Fraction de TVA en compensation suppression CVAE	55,6	55,5	-0,1
<b>TOTAL</b>	<b>282,9</b>	<b>284,9</b>	<b>2,0</b>

En cohérence avec les orientations budgétaires, les taux 2026 des recettes fiscales de l'Eurométropole de Strasbourg sont stables par rapport à 2025:

- taxe foncière sur les propriétés bâties: 4,60 %,
- taxe foncière sur les propriétés non bâties: 4,94 %,
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale: 11,25 %,
- cotisation foncière des entreprises: 26,83 %.
- +1 M€ pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, qui est inscrite à 73,5 M€ au lieu de 72,5 M€ au BP 2025,
- +0,9 M€ pour l'inscription de la taxe de séjour à hauteur de 9,4 M€ au lieu de 8,5 M€ en 2025.

## 3 - Dotations et participations

Ce poste, qui comprend la DGF, les participations et les allocations compensatrices, passe de 132,2 M€ à 128,1 M€, en hausse de 3,1 % (-4,1 M€), répartis comme suit:

- +0,2 M€ pour les participations qui s'élèvent à 5,4 M€ au BP 2026,
- +0,1 M€ pour le FCTVA qui s'établit à 1 M€,
- -0,9 M€ pour le montant 2026 de la DGF de BP à BP qui est estimé à 77 M€,
- -3,5 M€ pour les compensations de fiscalité, à 44,6 M€, principalement liés à la diminution de la DCRTP (-4,9 M€), compensée partiellement par la hausse des allocations compensatrices (+1,4 M€).



## 4 - Autres produits de gestion courante

Ce poste enregistre une légère baisse de 0,5 M€, soit un montant de 26,1 M€ au BP 2026 au lieu de 26,6 M€ au BP 2025 (-1,9 %).

L'évolution concerne, pour:

- +2,1 M€, les loyers et charges des bâtiments du P2I-BIOPARC suite à la clôture de la concession,
- +1,4 M€ de partage de résultat avec la SERS pour la clôture de la concession de la zone P2I,
- +1 M€ de remboursement de sinistres dans le cadre du projet TSPO,
- +0,7 M€ pour la redevance versée par le Racing club de Strasbourg pour l'utilisation du stade de la Meinau,
- -0,8 M€ liés à la non-reconduction de la recette de billetterie des assises de la transition énergétique organisée à Strasbourg en 2025,
- -5 M€ de stationnement en ouvrage suite au changement de statut de gestion des parkings.

## 5 - Produits financiers

Les produits financiers sont constitués essentiellement du produit des participations que détient l'Eurométropole de Strasbourg dans diverses structures (sociétés d'économies mixtes...). Leur montant est prévu à 0,7 M€ en 2026, en légère augmentation de BP à BP.

## 6 - Produits spécifiques

Les produits exceptionnels recouvrent des recettes dites « **spécifiques** » qui sont dotées de 0,2 M€ en 2026 au lieu de 0,4 M€ au BP 2025, soit -0,2 M€ de BP à BP.

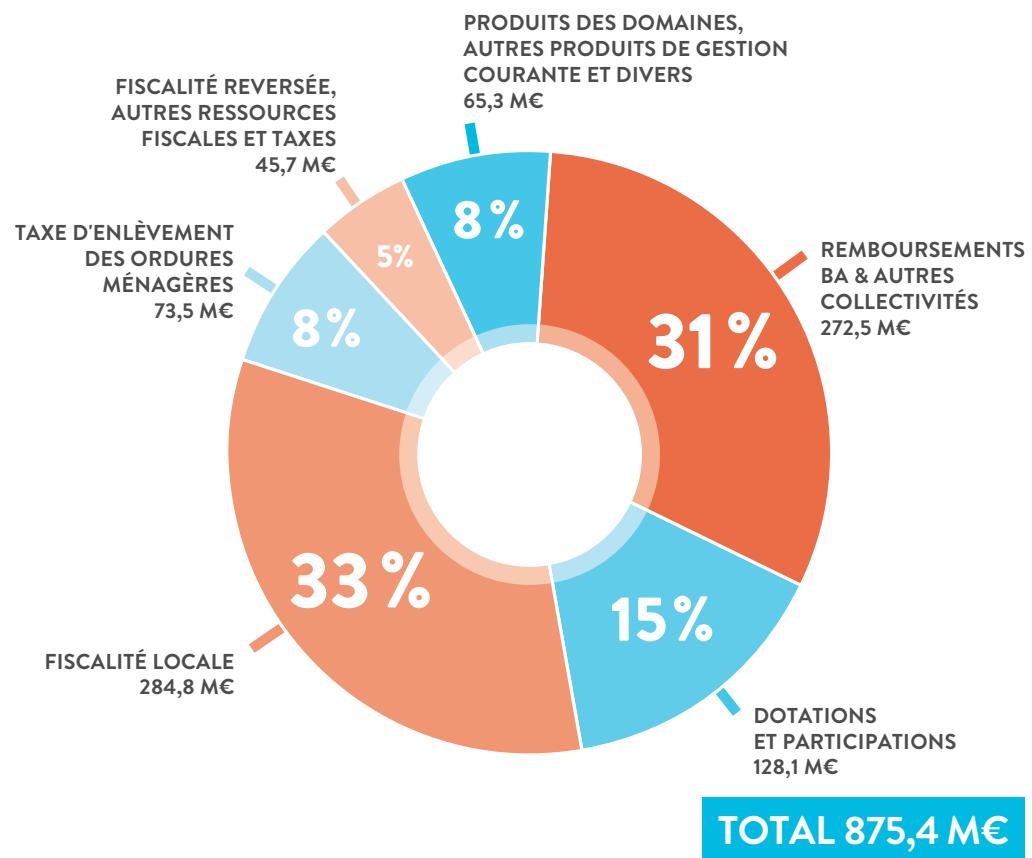
## 7 - Atténuation de charges

Ce poste est en croissance, à 2,1 M€ en 2026 au lieu de 1,9 M€ en 2025 (soit +0,2 M€).

## 8 - Reprise sur amortissements et provisions

Un montant de 5,2 M€ est inscrit en recette, soit -1,8 M€ de BP à BP. Pour mémoire, les reprises de provisions de 2025 concernaient pour 6 M€ le risque lié à d'éventuels détournements des déchets et pour 0,9 M€ le risque des délégataires concernant la COVID. Le montant de 2026 de 5 M€ a été constitué lors de la décision modificative 1 de 2025 afin de couvrir la moitié des moindres moyens alloués à la collectivité, au stade actuel.

Le graphique ci-dessous retrace les recettes de fonctionnement par poste



## 2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement est présenté en autorisations de programme (AP) et crédits annuels.

La procédure des AP est réservée aux seules opérations d'équipement qui présentent un caractère pluriannuel. Ces crédits pluriannuels sont votés par chapitre et par AP.

Les crédits annuels sont eux votés par chapitre budgétaire, à l'instar des crédits de fonctionnement. Il s'agit de crédits d'équipement récurrents ou de crédits financiers (dette, amortissement, écritures d'ordre...).

Qu'ils soient annuels ou pluriannuels, tous les crédits d'investissement sont codifiés par un numéro de programme.

Les AP peuvent être individualisées ou globalisées.

Les AP individualisées correspondent aux grands projets de la collectivité qui nécessitent un affichage particulier. Elles sont relatives à une seule opération physique et perdurent jusqu'à l'achèvement du projet sans limitation de durée.

Les AP globalisées regroupent des opérations relatives à une même action (en identifiant un ensemble de chantiers cohérents) ou à la mise en œuvre d'une politique. Elles portent sur plusieurs opérations physiques dont le montant global est égal à la somme du coût des différentes opérations qui les composent.

Par ailleurs, le montant des AP est égal aux seuls programmes en cours, les programmes clôturés étant exclus du montant.

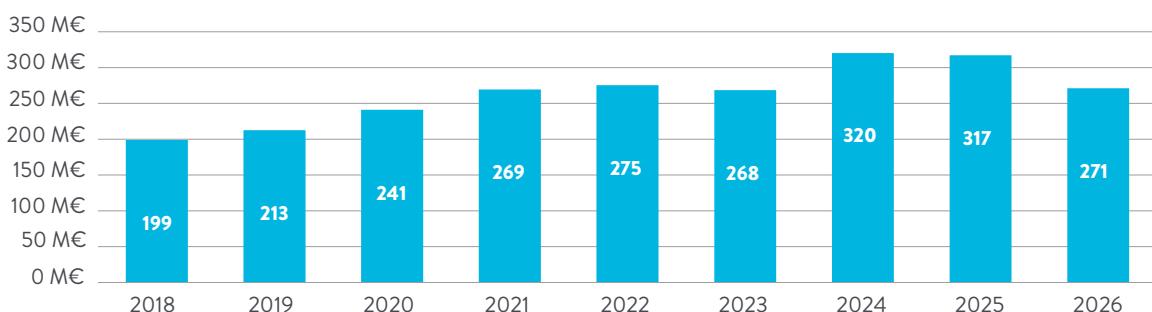
À noter que le retrait systématique des programmes clos porte sur les seules AP globalisées.

### Les crédits d'investissement s'équilibrent en dépenses et en recettes à 454,3 M€ :

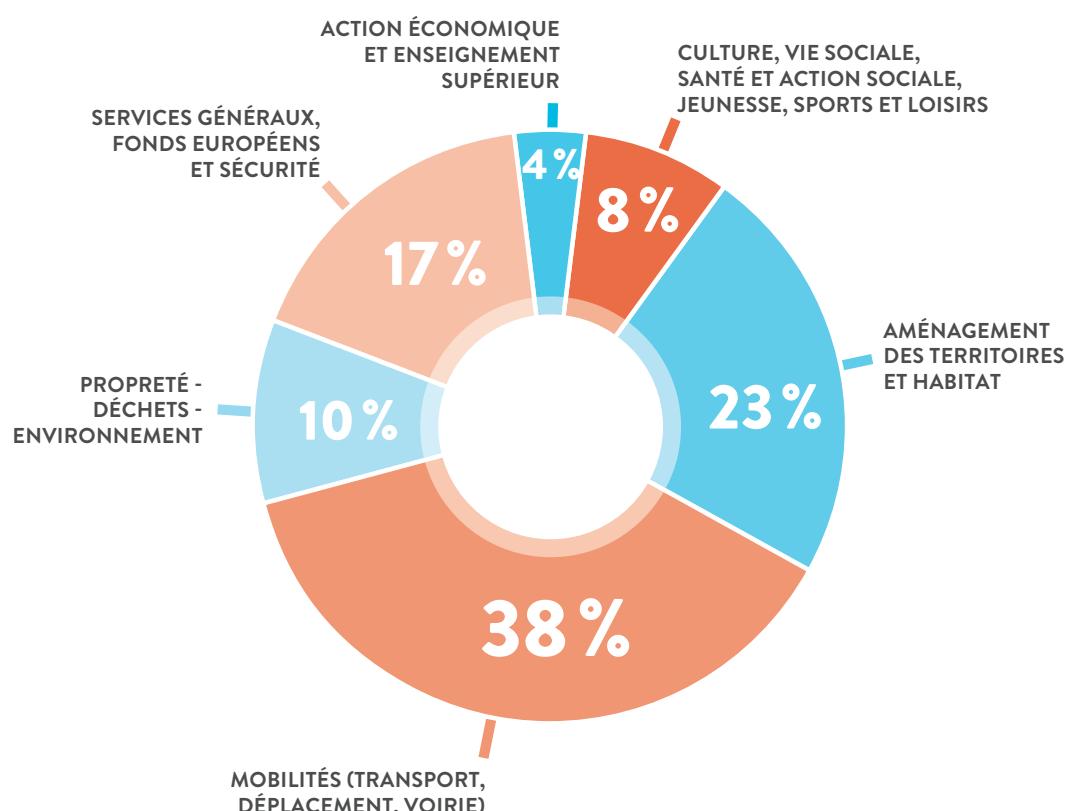
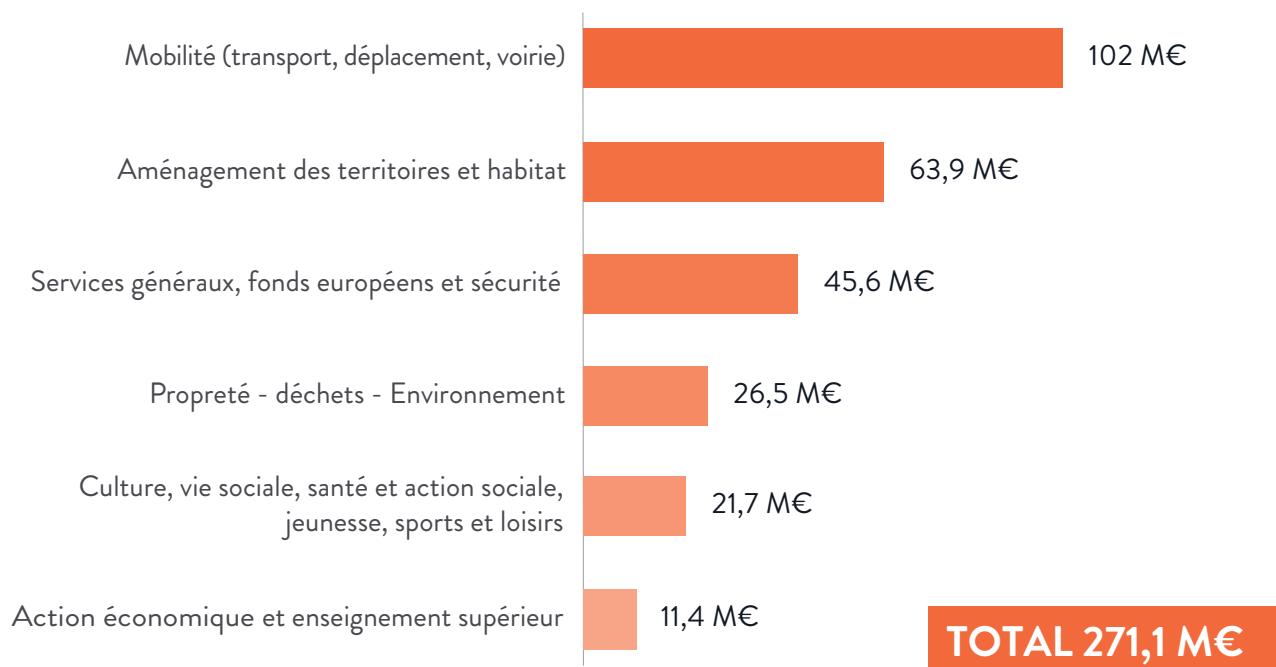
Investissement opérationnel	271,1 M€
Programmes financiers	183,2 M€

Les programmes financiers recouvrent notamment le remboursement en capital des emprunts, incluant les emprunts obligataires (69,6 M€), les emprunts pour tirage sur lignes de trésorerie et remboursements temporaires (48,5 M€), équilibrées par des recettes du même montant, les subventions d'investissement transférées au compte de résultat (10 M€), le reversement aux communes d'une part de la taxe d'aménagement (3 M€), les avances, équilibrées en dépenses et en recettes (42,8 M€), les participations (1 M€) et les prêts et créances accordés (7 M€).

### Évolution des dépenses d'investissement opérationnel inscrites au BP



## Répartition de dépenses d'équipement par domaine d'investissement



## **LE SECTEUR DES MOBILITÉS (TRANSPORT, DÉPLACEMENT, VOIRIE) À 102 M€ : 38 %**

Ce secteur « des mobilités » recouvre une acceptation très large puisqu'il regroupe l'accompagnement des extensions de transports collectifs (hors budget annexe), la voirie, la circulation, la signalisation et les déplacements.

Le montant dédié à la partie **voirie**, à **53 M€**, regroupe les grands projets, la voirie et les projets cyclables sur le territoire de l'Eurométropole, les travaux liés aux transferts de compétences et les opérations de rénovation urbaine, répartis de la façon suivante :

- **19,4 M€** à destination de projets spécifiques de voirie, incluant notamment 8,3 M€ pour le projet de transport en site propre Ouest (TSPO) sur l'A351, 5,4 M€ pour l'aménagement des abords du stade de la Meinau, 1,7 M€ pour l'accompagnement de l'accessibilité de l'arc ouest, 0,9 M€ pour la requalification de la M35, 0,8 M€ pour l'entretien des voiries du Port autonome, 1 M€ pour la RD 1083 à Fegersheim, 0,5 M€ pour la rocade sud ou encore 0,3 M€ de solde de la rue du péage,
- **19,1 M€** pour les opérations de voirie, ouvrages d'art et les pistes cyclables attenantes, dans les 33 communes de l'Eurométropole incluant 5 M€ pour le schéma directeur vélo. À noter que les pistes cyclables en site propre sont portées par le budget annexe des mobilités actives (BAMA) depuis le BP 2021. Elles sont dotées de 8,5 M€ en 2026,
- **7,9 M€** pour la rénovation urbaine, dont 2,5 M€ pour le quartier du Neuhof, 2,2 M€ pour le quartier des écrivains à Schiltigheim-Bischheim, 1,4 M€ pour le quartier de l'Elsau, 1 M€ pour Cronenbourg et 0,7 M€ pour le quartier Libermann à Illkirch-Graffenstaden,
- **6,6 M€** pour les travaux sur les routes nationales (3,5 M€) et départementales (3,1 M€) suite au transfert par l'État des routes et portions d'autoroutes.

S'agissant du **transport collectif**, on retrouve au budget principal, outre les dépenses de transports hors contrat de concession, les investissements effectués dans le cadre des extensions tramway et bus qui ont vocation à rester dans le patrimoine de la collectivité. Il s'agit des acquisitions foncières et des déviations de réseaux, payées directement par l'Eurométropole, ainsi que de la voirie et des ouvrages d'art, payés par la CTS dans le cadre des travaux d'extension. Ils font l'objet d'avances de trésorerie de la part de l'Eurométropole à la CTS.

Le **transport collectif et les opérations d'accompagnement** s'élèvent dans le budget principal à **27,8 M€** au BP 2026 et correspondent aux éléments suivants :

- **18,6 M€** pour l'extension de tramway vers l'ouest de l'agglomération,
- **7,1 M€** pour l'aménagement de la gare routière et de la gare basse,
- **1,4 M€** de projet annexe aux transports correspondant principalement aux déviations de réseaux liées aux extensions de transports en commun,
- **0,7 M€** pour l'extension de tramway vers le nord de l'agglomération.

Les dépenses de transports intégrées au budget annexe font l'objet d'une description détaillée dans la partie dédiée à ce budget annexe (*voir infra*).

**La circulation, la signalisation et les déplacements** s'élèvent à **21 M€**, dont :

- **14,5 M€** sont destinés aux déplacements et aux voies publiques, dont 4 M€ pour le développement et l'entretien des ouvrages d'art, 2,4 M€ pour les réseaux express métropolitains et régionaux, 1,1 M€ pour les pôles d'échanges multimodaux, 1,2 M€ pour la zone de manœuvre à la fédération, 1 M€ pour les travaux sur le parvis de la laiterie, 0,7 M€ pour la réfection des fouilles, 0,5 M€ pour l'accès sud du port autonome, 0,4 M€ pour les créations de parkings, 0,3 M€ pour la sécurisation des passages piétons et 2,2 M€ de crédits annuels,

- **3,5 M€** pour la politique liée à la mise en place de la zone à faibles émissions - mobilité (ZFE-m) correspondant aux aides aux particuliers et aux entreprises,
- **3 M€** pour le SIRAC, incluant 2,4 M€ de crédits annuels, 0,4 M€ pour le projet SMARTCITY et 0,1 M€ pour la vidéo verbalisation.

## **LE POSTE AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT À 63,9 M€ : 23 %**

est composé de:

- **22,8 M€** dédiés au logement, répartis principalement entre les aides déléguées de l'État (8,3 M€) et de la Région (0,2 M€), les programmes affectés à la rénovation urbaine (6,2 M€ dont 4,6 M€ proviennent de l'aide à l'habitat public), le financement du logement social (4,7 M€), le programme d'intérêt général (1,3 M€), l'accompagnement à la réhabilitation thermique du parc privé (1 M€), l'accompagnement des travaux sur les espaces extérieurs des logements sociaux (0,8 M€) et la végétalisation des logements (0,2 M€),
- **14 M€** d'aménagements urbains, notamment:
  - 4 M€ pour la participation de la collectivité à la ZAC des Deux-Rives,
  - 2,3 M€ d'aménagements urbains et fonciers dans le secteur géographique du Wacken,
  - 2,3 M€ pour la fluidification de l'accessibilité de la zone commerciale sud,
  - 1,2 M€ d'études de restructuration de sites à vocation économique,
  - 1,1 M€ inscrits pour les accompagnements voirie des opérations d'aménagement et des programmes immobiliers,
  - 1 M€ pour la zone commerciale nord,
  - le réaménagement des locaux de l'immeuble Einstein (0,4 M€),
  - le projet urbain partenarial Stellantis (0,4 M€),
  - l'aménagement du parvis de la laiterie (0,3 M€).
- **7,2 M€** d'acquisitions foncières et immobilières dont 4,2 M€ pour les réserves foncières et 2 M€ pour la production de logements sociaux,
- **6,2 M€** pour les programmes des rénovations des espaces extérieurs des logements sociaux pour le quartier Rotterdam (2 M€), la ville de Schiltigheim (1,9 M€) ainsi que les quartiers Hohberg (0,9 M€), Esplanade (0,6 M€), Westhoffen (0,5 M€), Ampère à la Musau (0,3 M€) et cité de l'Ill (0,1 M€),
- **4,4 M€** pour les opérations de rénovation urbaine notamment pour les quartiers de la Meinau (1,2 M€), de Hautepierre (1 M€) de Cronenbourg (0,7 M€) et du Neuhof (0,4 M€).  
1,1 M€ sont affectés par ailleurs à l'ingénierie et la conduite de projets,
- **4,8 M€** pour l'aménagement et la création de lieux de stationnement pour les gens du voyage,
- **2,8 M€** pour la transformation écologique du territoire, dont 2,2 M€ de renouvellement et d'extension du patrimoine arboré, 0,3 M€ pour renaturation des milieux naturels, 0,2 M€ pour le parc naturel urbain et 0,1 M€ pour la réduction des zones de fragmentation écologique,
- **1,7 M€** pour les crédits annuels au sein de ce secteur.

## **LE SECTEUR DES SERVICES GÉNÉRAUX - SÉCURITÉ À 45,6 M€: 17 %**

Le secteur services généraux – sécurité est crédité de **45,6 M€** et comprend:

- **20,2 M€** de crédits pour l'informatique, dont 11,2 M€ pour les crédits annuels, 3,1 M€ destinés au schéma directeur des systèmes d'information, 6 M€ pour d'autres projets incluant le renouvellement d'équipements de l'infrastructure (1,5 M€), les licences bureautiques (1,1 M€) et la politique d'impression (0,9 M€),



- **7,5 M€** de crédits de travaux sur les bâtiments, dont 3,3 M€ pour le centre administratif, 2,2 M€ en faveur de la maintenance patrimoniale, 0,8 M€ pour la maîtrise d'ouvrage déléguée à habitation moderne pour la rénovation du parc de logement appartenant à l'Eurométropole, 0,7 M€ pour la restructuration du hangar à sel et 0,3 M€ pour la restructuration du site de la fédération,
- **6,3 M€** pour le parc des véhicules et ateliers, dont 5,3 M€ pour renouveler le parc des véhicules dans le cadre de la mise en place de la zone à faibles émissions-mobilité et 1 M€ de crédits annuels,
- **4,9 M€** d'autres crédits annuels, dont 1,7 M€ de travaux courants sur le patrimoine, 0,6 M€ d'acquisition de matériel pour les services, 0,5 M€ pour les d'eau et poteaux d'incendie, 0,4 M€ pour le renouvellement de la base de données du SIG, 0,3 M€ pour des études de création d'un nouveau district de voirie à Eckbolsheim et 0,3 M€ pour la vidéoprotection,
- **3,6 M€** de travaux en faveur de la diminution des coûts énergétiques de la collectivité dont 2,4 M€ de rénovation énergétique, 0,8 M€ de raccordement des bâtiments au chauffage urbain et 0,5 M€ d'amélioration du process énergie,
- **1 M€** pour les fonds européens (FEDER),
- **0,9 M€** pour l'extension des cimetières, dont, 0,5 M€ pour l'extension du cimetière nord et 0,3 M€ pour le cimetière d'Illkirch,
- **0,9 M€** pour la sécurité dont la vidéoprotection (0,8 M€) et les travaux de mise à niveau de défense contre l'incendie (0,1 M€),
- **0,2 M€** pour le renouvellement du parc machines de l'imprimerie.

### **LE SECTEUR DE LA PROPRETÉ, DES DÉCHETS ET DE L'ENVIRONNEMENT À 26,5 M€ : 10 %**

Sont notamment prévus au sein de cette thématique :

- **11,3 M€** pour les travaux à l'unité de valorisation énergétique,
- **3,6 M€** pour le projet d'optimisation des déchets, notamment le déploiement de la collecte sélective dans 21 communes après expérimentation (2 M€) et la fin du déploiement des biodéchets (0,7 M€),
- **3 M€** pour la gestion et la prévention des risques environnementaux, dont 1,6 M€ pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI), 0,8 M€ pour les travaux de restauration des cours d'eau ou encore 0,6 M€ pour la qualité des sols et le ruissellement non urbain,
- **2 M€** pour le système de collecte enterrée,
- **0,8 M€** pour l'extension des réseaux électriques,
- **0,5 M€** pour l'installation la rénovation et le déploiement des toilettes publiques,
- **0,5 M€** pour l'alimentation du réseau de chaleur à travers BSW,
- **0,4 M€** pour le renouvellement des appareils de chauffage au bois.

Il y a lieu d'ajouter, au sein de ce poste, **4,1 M€** de crédits annuels, dont 1,4 M€ de mise en conformité du centre des déchets verts, 1 M€ d'acquisitions de bacs et de poubelles, 0,5 M€ pour le matériel et l'équipement des districts de propreté et 0,2 d'études en matière d'énergie.

### **LES THÉMATIQUES CULTURE, VIE SOCIALE, SANTÉ ET ACTION SOCIALE, JEUNESSE SPORTS ET LOISIRS À 21,7 M€ : 8 %**

Le domaine du sport, pour lequel **17,6 M€** sont inscrits en 2026, dont :

- **14 M€** de travaux au stade de la Meinau,
- **1 M€** pour le Rhenus sport,
- **0,7 M€** pour les constructions et rénovations de gymnases, notamment 0,5 M€ de fonds de concours annuel en direction des communes pour les travaux dans les gymnases après rétrocession et 0,2 M€ de travaux dans les gymnases avant transfert aux communes,

- **0,7 M€** pour les piscines et plans d'eau métropolitains, dont 0,5 M€ pour l'amélioration des performances énergétiques des piscines et 0,1 M€ pour la baignade naturelle,
- **0,1 M€** de travaux à la patinoire,
- **0,1 M€** pour l'aérodrome du Polygone,
- **1 M€** de crédits annuels dont 0,7 M€ pour l'entretien des piscines.

Le secteur culturel, à **3,5 M€**, comprend l'inscription de 1,2 M€ de travaux de réfection aux archives communautaires, 0,9 M€ de fonds de soutien à la production audiovisuelle, 0,4 M€ de solde pour la médiathèque nord, 0,3 M€ pour l'acquisition d'un bibliobus, 0,2 M€ de mise en accessibilité du Zénith et 0,5 M€ de crédits annuels.

La thématique des solidarités et de la santé s'élève à **0,6 M€** correspondant pour 0,5 M€ à la part métropolitaine pour les travaux au centre d'hébergement Fritz Kiener et 0,1 M€ pour les travaux dans les centres d'accueils.

### **LE SECTEUR DE L'ACTION ÉCONOMIQUE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR À 11,4 M€ : 4 %**

Ce domaine comporte des crédits à hauteur de **11,4 M€** au BP 2026, dont les montants les plus importants concernent pour :

- **4,5 M€**, l'enseignement supérieur, dont 1,7 M€ pour des travaux complémentaires pour le CARDO, 2,5 M€ pour le contrat de projet État-Région 2021-2027 et le contrat triennal 2024-2026 et 0,3 M€ pour les projets de recherche,
- **1,6 M€**, la recherche et l'innovation, intégrant 0,7 M€ pour l'aménagement numérique des communes, 0,3 M€ de projets concernant territoire santé de demain et 0,3 M€ pour l'appel à projet Tango&scan,
- **0,8 M€**, l'équipement des pôles de compétitivité,
- **0,7 M€** pour l'aéroport dans le cadre du contrat triennal,
- **0,2 M€** pour le centre européen Gutenberg,
- **0,2 M€**, la transition agricole.

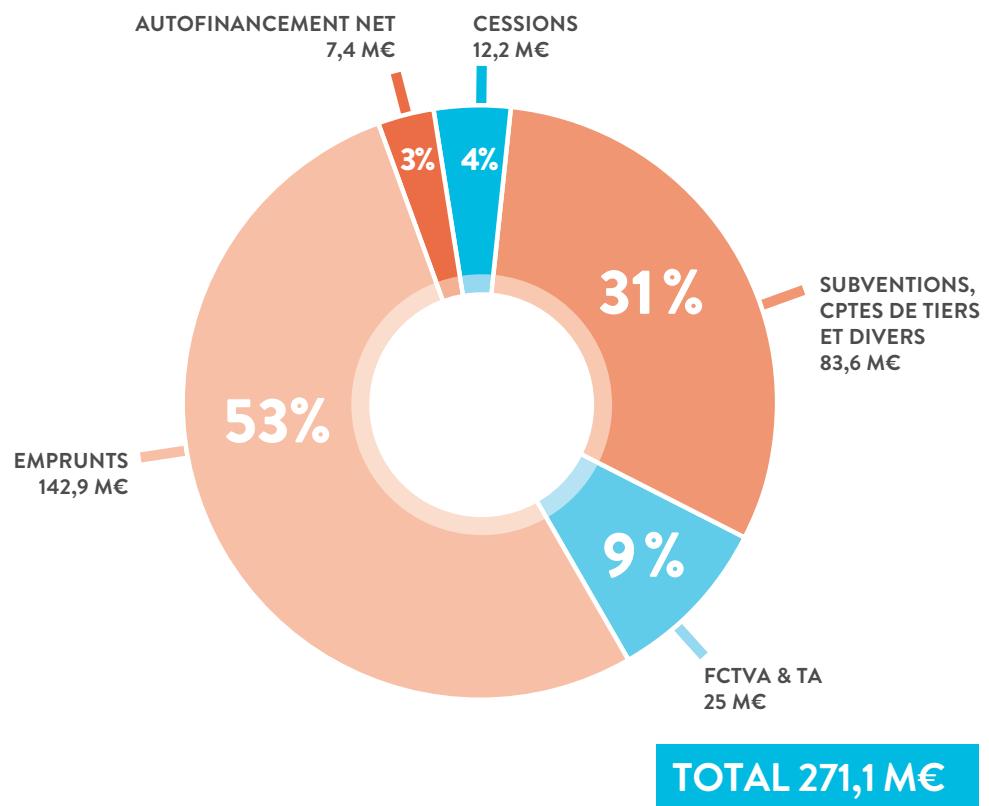
À ces inscriptions, il convient de rajouter **3,2 M€** de crédits annuels, notamment 0,8 M€ pour le parc d'innovation, 0,5 M€ d'aides aux entreprises, 0,4 M€ de soutien à l'aéroport, 0,3 M€ pour l'économie verte et circulaire, 0,3 M€ d'aide à l'innovation pour les mobilités, 0,3 M€ de travaux de maintenance du PEX-PMC et 0,2 M€ pour la promotion de l'artisanat.

### **LE FINANCEMENT DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT EST ASSURÉ PAR :**

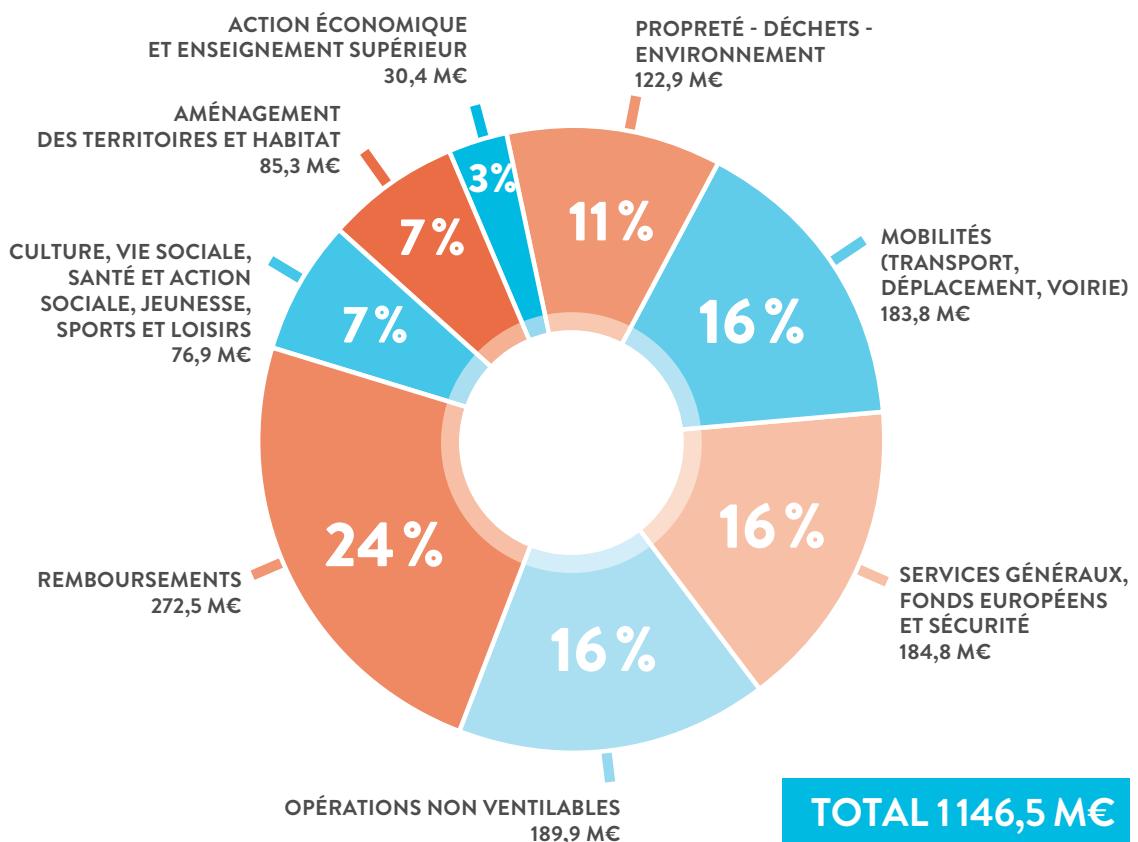
- l'autofinancement net (7,4 M€),
- le produit prévisionnel des cessions d'immobilisations, à hauteur de 12,2 M€ en 2026,
- le produit des subventions perçues, les opérations pour le compte de tiers et la partie divers à 83,6 M€,
- le FCTVA et la taxe d'aménagement : 19 M€ au titre du fonds de compensation de la TVA et 6 M€ au titre de la taxe d'aménagement,
- une prévision d'emprunt permettant d'assurer l'équilibre de 142,9 M€, basée au stade du BP sur une hypothèse de réalisation à 100 % de l'investissement opérationnel, combinée à une approche prudentielle des recettes.



Le graphique ci-dessous représente le financement de l'investissement opérationnel :



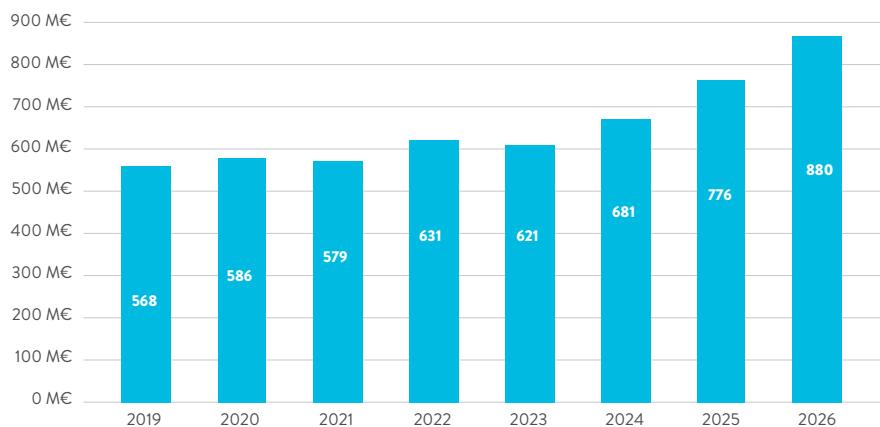
Le graphique ci-dessous détaille la ventilation des dépenses de fonctionnement (personnel compris) incluant les dépenses remboursées et des dépenses d'investissement opérationnel par thématique :



### 3. LA DETTE

#### A / LA DETTE AU BUDGET PRINCIPAL

L'endettement du budget principal de l'Eurométropole de Strasbourg devrait augmenter de **104,2 M€** entre le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et le 1<sup>er</sup> janvier 2026, l'encours passerait de 776,1 M€ à **880,3 M€**.



Cette variation résulte de la conjugaison des mouvements suivants:

- en dépenses, l'amortissement contractuel à hauteur de **54,2 M€**, remboursé aux organismes prêteurs,
- en recettes, la mobilisation de **158,4 M€** d'emprunts nouveaux qui seraient mobilisés en 2025 dans les conditions suivantes:
  - 30 M€ souscrits auprès de la Banque Postale au taux d'intérêt égal à EURIBOR 12 mois + marge de 0,86 %, soit 2,946 % pour la 1<sup>re</sup> échéance, pour une durée de 20 ans,
  - 30 M€ souscrits auprès de la Banque internationale à Luxembourg au taux d'intérêt indexé égal à EURIBOR 12 mois + marge de 0,73 %, soit 2,859 % pour la 1<sup>re</sup> échéance, pour une durée de 20 ans,
  - 10,8 M€ souscrits auprès de la Banque des Territoires au taux d'intérêt indexé égal à livret A + marge de 0,40 %, soit 2,10 % pour la 1<sup>re</sup> échéance, pour une durée de 20 ans,
  - 20,6 M€ souscrits auprès de la Banque des Territoires au taux d'intérêt indexé égal à livret A + marge de 0,40 %, soit 2,10 % pour la 1<sup>re</sup> échéance, pour une durée de 20 ans,
  - 10 M€ souscrits auprès de la Caisse d'Épargne au taux d'intérêt indexé égal à EURIBOR 3 mois + marge de 0,96 %, soit 2,96 % pour la 1<sup>re</sup> échéance, pour une durée de 20 ans,
  - 15 M€ souscrits auprès du Crédit Mutuel au taux d'intérêt fixe égal à 3,50 % pour une durée de 20 ans,
  - 42 M€ souscrits auprès de la Banque Européenne d'Investissement (2<sup>e</sup> versement sur une enveloppe de 120 M€ destinée au financement des mobilités) au taux d'intérêt qui est en cours d'instruction pour une durée de 20 ans.

La dette par habitant passe ainsi de 1485 €/h au 1<sup>er</sup> janvier 2025 à 1684 €/h au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Cette dette, y compris les instruments de couverture, est structurée comme suit:

- taux indexé sur EURIBOR<sup>1</sup>: 413,4 M€, soit 47 % du total,
- taux fixe sur toute la durée du prêt: 400,7 M€, soit 45,5 % du total,
- taux livret A: 58,5 M€, soit 6,7 % du total,
- taux fixe biphasé sur une période de 7 ans puis indexé sur EURIBOR: 6,7 M€, soit 0,7 %,
- taux fixe à barrière désactivante<sup>2</sup>: 1 M€, soit 0,1 % du total.

soit un encours de dette réparti à **54 % de taux indexés et 46 % de taux fixes**.

Suite à la crise de 2008 et notamment au constat que des collectivités se sont retrouvées exposées à des risques élevés aux variations de taux ou de devises, a été signée, à l'initiative du gouvernement, une charte de bonne conduite (dite « Charte Gissler ») entre les banques et les associations d'élus.

Les établissements bancaires signataires de la Charte se sont engagés à ne plus fournir aux collectivités des produits les exposant à des risques de taux élevés et à communiquer les risques sur les produits proposés.

Les collectivités se sont engagées à communiquer davantage sur leur politique d'emprunts et de gestion de dette. Par ailleurs, elles se sont engagées à détailler leurs encours de dette selon la classification des risques suivante:

Indices sous-jacents		Structures
1	Indices zone euro.	
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écarts entre ces indices.	A
3	Écarts d'indice zone euro.	
4	Indices zone euro. Écart d'indices dont l'un est un indice zone euro.	
5	Écart d'indices hors zone euro.	B
6	Autres indices.	C
		D
		E
		F

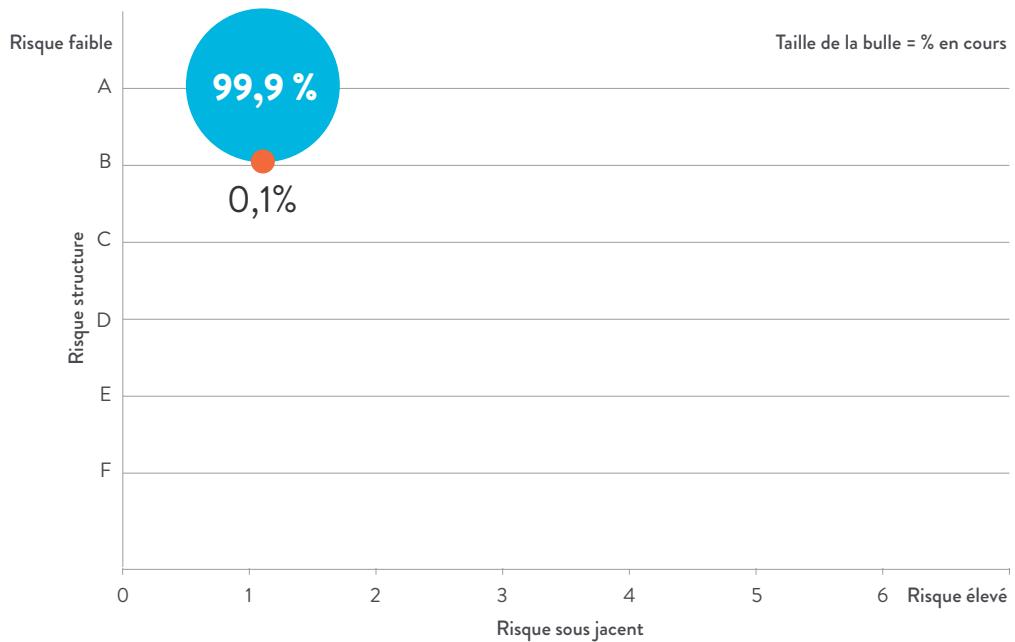
Cette classification distingue 2 risques:

- un risque sur les indices c'est-à-dire la référence sur laquelle est adossé l'emprunt. Les prêts sont classés selon le degré de risque allant de 1 à 6 où 1 représente le risque le plus faible,
- un risque sur la structure c'est-à-dire la construction du prêt. Les prêts sont aussi classés selon le degré de risque allant de A à F où A représente le risque le plus faible.

(1) taux révisable EURIBOR: Euro Interbank Offered Rate: ce taux correspond à la moyenne arithmétique des taux monétaires pratiqués par un échantillon de 57 établissements de crédit européens sur les échéances de 1 à 12 mois. Il est publié chaque jour par la Fédération Bancaire Européenne.

(2) taux à barrière désactivante: il s'agit d'un taux fixe bonifié, moins cher que le taux fixe classique qui perd cet avantage dès lors que l'index EURIBOR franchit à la hausse un seuil (barrière désactivante) pré-déterminé par avance par l'emprunteur; dès lors, s'applique le taux EURIBOR, et ce uniquement pendant la durée de dépassement du seuil.

**Le graphique suivant décrit la répartition de l'encours selon cette classification au 1<sup>er</sup> janvier 2026:**



L'Eurométropole de Strasbourg dispose de:

- 72 contrats soit 99,9 % de l'encours classés en risque A1: dans cette catégorie figurent tous les prêts simples, indexés ou fixes,
- 1 contrat soit 0,1 % de l'encours classés en risque B1: cette catégorie regroupe tous les prêts à barrière désactivante sur de l'EURIBOR 12 mois.

L'Eurométropole de Strasbourg n'a aucun emprunt dit "toxique" dans son portefeuille de dette. Elle bénéficie d'un **taux moyen de 2,62 %** à ce jour, sachant que 88 % de son encours a un taux inférieur à 3,5 % et que 12 % de son encours a un taux supérieur ou égal à 3,5 %.

Les conditions de chacun des prêts souscrits par le budget principal sont détaillées dans le tableau suivant:

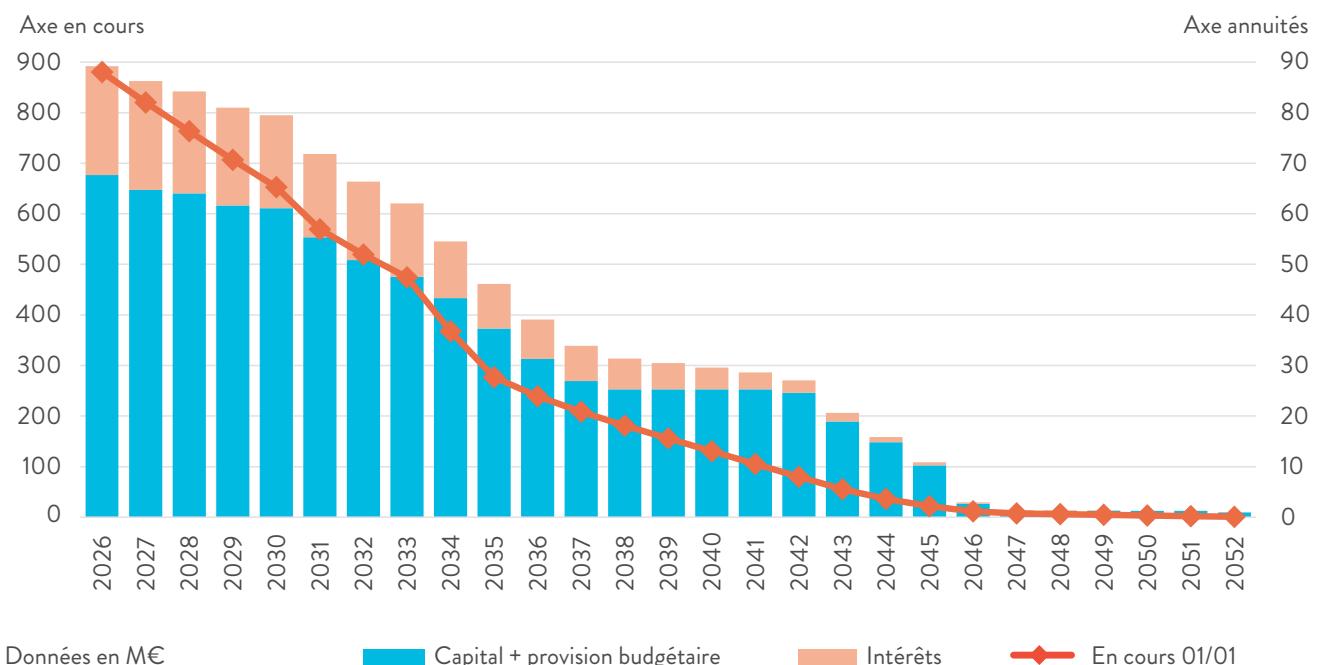
N°	Année	Prêteur	Durée	Indice	Marge (%)	Taux d'intérêt	Période charte	Valorisation	Market to market	Capital	1 <sup>er</sup> janvier 2026	Encours au	1 <sup>er</sup> janvier 2026	Intérêt	Amortissement	Annuité	
3394	2011	C.D.C	15	LIVRET A	1,00	2,70	A	A1	-1356,70	10000000,00	6666666,48	11137,85	6666666,48	677804,33			
3396	2013	C.D.C	15	LIVRET A	0,60	3,60	A	A1	-2185,25	2406248,80	86624,96	601562,20	688187,16				
3397	2014	C.D.C	20	LIVRET A	1,00	4,00	A	A1	-301624,06	33300000,00	16650000,00	33300000,00	2331000,00				
3398	2025	C.D.C	20	LIVRET A	1,00	4,00	A	A1	-134940,92	14900000,00	7450000,00	14900000,00	1043000,00				
3402	2025	C.D.C	20	LIVRET A	0,40	2,10	A	A1	601110,02	20561255,00	0,00	0,00	0,00				
3403	2014	C.D.C	20	LIVRET A	0,40	2,10	A	A1	20477,40	10819307,00	0,00	0,00	0,00				
200	2011	BNP Paribas	15	EURIBOR 3M	0,74	2,772	T	A1	-316,15	10000000,00	3333333,14	3531,63	3333333,14	336864,77			
320	2021	ARKEA	15	EURIBOR 12M	0,28	2,773	A	A1	-104583,71	10000000,00	7333333,32	206177,68	6666666,67	872844,35			
321	2021	ARKEA	15	EURIBOR 3M	0,20	2,691	T	A1	-50930,48	7000000,00	5133333,28	133220,99	4666666,68	599887,67			
322	2021	ARKEA	15	EURIBOR 3M	0,16	2,176	T	A1	-17248,32	3000000,00	2200000,00	69863,20	200000,00	269863,20			
323	2022	Pfandbriefbank	20	EURIBOR 3M	0,47	2,551	T	A1	-288651,82	10000000,00	8375000,00	2445051,38	500000,00	7445051,38			
400	2013	Pfandbriefbank	15	EURIBOR 3M	1,26	3,26	T	A1	-117959,11	30000000,00	184197,04	2000000,00	2184197,04				
401	2017	Crédit Agricole CIB	15	EURIBOR 3M	0,35	2,35	T	A1	-93544,16	20000000,00	8824556,36	216372,06	1579076,48				
103	2015	Crédit Agricole CIB	15	EURIBOR 3M	0,72	2,72	T	A1	-84530,96	10000000,00	4000000,00	111641,07	6666666,67	778307,74			
108	2018	Crédit Agricole CIB	15	EURIBOR 3M	0,26	2,26	T	A1	-54536,53	10000000,00	5499999,91	131836,86	6666666,68	798503,54			
700	2016	Banque Postale (CFFIL)	15	EURIBOR 12M	0,22	2,674	A	A1	-57402,16	20000000,00	9415404,64	255247,70	1336206,44	1591471,14			
701	2017	Banque Postale	15	EURIBOR 3M	0,41	2,424	T	A1	-60051,79	10000000,00	4529705,57	113608,33	667985,11	781593,44			
705	2022	Banque Postale (CFFIL)	20	EURIBOR 12M	0,36	3,468	A	A1	-443487,23	20000000,00	17000000,00	611364,86	1000000,00	1611364,86			
706	2023	Banque Postale	20	EURIBOR 12M	0,36	2,981	A	A1	-88920,19	20000000,00	20000000,00	634290,56	1000000,00	1634290,56			
708	2024	Banque Postale (CFFIL)	20	EURIBOR 12M	0,64	2,756	A	A1	-1071562,39	20000000,00	558855,56	20000000,00	1500000,00	1558855,56			
709	2025	Banque Postale	20	EURIBOR 12M	0,64	2,946	A	A1	-2663718,01	30000000,00	30000000,00	0,00	0,00	0,00			
10001	2025	Bbq intermat à Luxembourg	20	EURIBOR 12M	0,73	2,859	A	A1	-1847067,26	30000000,00	866570,83	1500000,00	2366570,83				
1096	2025	Caisse d'Épargne	20	EURIBOR 3M	0,96	2,96	A	A1	-287178,84	10000000,00	314487,88	500000,00	814487,88				
19004	2017	Société Générale	15	EURIBOR 3M	0,37	2,373	A	A1	-67530,78	10000000,00	5437095,59	134420,15	693755,90	828176,05			
19005	2020	Société Générale	15	EURIBOR 3M	0,35	2,358	T	A1	-10704,80	10000000,00	6666666,60	165797,13	6666666,64	832463,77			
19006	2021	Société Générale	15	EURIBOR 3M	0,35	2,669	T	A1	-124245,92	10000000,00	7333333,28	190949,30	6666666,68	857615,98			
19007	2021	Société Générale	20	EURIBOR 3M	0,30	2,792	T	A1	-274734,45	16000000,00	13000000,00	319287,32	13000000,00	1119287,32			
19008	2021	Société Générale	20	EURIBOR 3M	0,23	2,24	T	A1	-287178,84	20000000,00	17000000,00	409536,53	1000000,00	1409536,53			
<b>TOTAL : Emprunts indexés</b>										<b>-9065303,57</b>	<b>434503995,00</b>	<b>296635238,97</b>	<b>6937687,87</b>	<b>21372213,71</b>	<b>28309901,58</b>		
600	2015	Agence France Locale	15	EURIBOR 12M	0,76	2,859	A	A1	-175254,93	30000000,00	291459,17	2000000,00	2291459,17				
601	2015	Agence France Locale	15	EURIBOR 3M	0,50	2,529	T	A1	-40671,25	10000000,00	3333333,20	84537,37	6666666,68	751204,05			
603	2016	Agence France Locale	15	EURIBOR 3M	0,46	2,489	T	A1	-10652,43	20000000,00	8000000,12	202629,86	1333333,32	153563,18			
604	2018	Agence France Locale	15	EURIBOR 3M	0,30	2,329	T	A1	-63654,52	10000000,00	5499999,91	133377,89	6666666,68	800044,57			
605	2019	Agence France Locale	15	EURIBOR 3M	0,41	2,440	T	A1	-207299,59	20000000,00	12000000,05	305451,64	1333333,32	1638784,96			
609	2023	Agence France Locale	20	EURIBOR 3M	0,41	2,439	T	A1	-546532,69	20000000,00	17500000,00	418113,65	1000000,00	1418113,65			
610	2022	Agence France Locale	20	EURIBOR 3M	0,44	2,470	T	A1	-1134867,98	40000000,00	34500000,00	903146,55	2000000,00	2903146,55			
611	2023	Agence France Locale	20	EURIBOR 3M	0,69	2,694	T	A1	-1409155,78	30000000,00	26625000,00	760244,74	1500000,00	2260244,74			
612	2023	Agence France Locale	20	EURIBOR 3M	0,70	2,729	T	A1	-988349,54	20000000,00	18000000,00	520585,16	1000000,00	1520585,16			
613	2024	Agence France Locale	20	EURIBOR 3M	0,89	2,919	T	A1	-131832,75	20000000,00	18500000,00	568731,15	1000000,00	1568731,15			
614	2024	Agence France Locale	20	EURIBOR 3M	0,72	2,749	T	A1	-1064991,49	20000000,00	18500000,00	537579,84	1000000,00	1537579,84			
6003	2007	HSBC	20	EURIBOR 12M	0,05	2,524	A	A1	-242,26	10000000,00	1000000,00	20291,48	500000,00	520291,48			
6004	2008	HSBC	20	EURIBOR 12M	1,00	3,47	A	A1	-2782,52	10000000,00	1500000,00	49670,39	500000,00	549670,39			
<b>TOTAL : Emprunts obligataires et Agence France Locale</b>										<b>-7083737,72</b>	<b>26000000,00</b>	<b>17458333,28</b>	<b>4795818,89</b>	<b>14500000,00</b>	<b>19295818,89</b>		
1095	2011	Caisse d'Épargne d'Alsace	15	EURIBOR 12M	0,52	2,546	A	A1	-138,03	10000000,00	3333333,33	3179,66	3333333,33	333512,99			
<b>TOTAL : Emprunts multi-index</b>										<b>-16149179,32</b>	<b>704403995,00</b>	<b>471926905,58</b>	<b>11736686,42</b>	<b>36205547,04</b>	<b>47942233,46</b>		

N°	Année	Prêteur	Durée	Indice	Marge (%)	Taux d'intérêt	Période	Risque charte Gissler	Valorisation Market to market 1 <sup>er</sup> janvier 2026	Capital	Encours au 1 <sup>er</sup> janvier 2026	Intérêt	Amortissement	Annuité
6002	2006	HSBC	20	5,5 % sur EUR12M	0,00	3,25	A	B1	171,04	20000000,00	1000000,00	23876,58	1000000,00	1023876,58
<b>TOTAL : Emprunts à taux fixe à barrière</b>														
201	2012	BNP Paribas	15	TAUX FIXE	0,00	4,95	T	A1	-13066,23	4000000,00	545214,02	20392,68	358987,56	379380,24
250	2021	Sté financière La Nef SAAR LB	15	TAUX FIXE	0,00	0,65	A	A1	275840,22	4000000,00	2933333,32	19066,67	266666,67	285733,34
300	2012	Banque Postale (CFFIL)	15	TAUX FIXE	0,00	3,03	S	A1	-8735,79	10000000,00	1333333,42	35350,00	666666,66	702016,66
702	2019	Banque Postale (CFFIL)	16	TAUX FIXE	0,00	0,30	T	A1	534737,25	10000000,00	6166666,59	17995,83	666666,68	684662,51
703	2019	Banque Postale (CFFIL)	15	TAUX FIXE	0,00	0,15	A	A1	49524,99	10000000,00	6666666,65	10138,89	6666666,67	676805,56
704	2020	Banque Postale (CFFIL)	15	TAUX FIXE	0,00	0,38	T	A1	640378,11	10000000,00	6833333,27	25363,24	666666,68	692029,92
707	2024	Banque Postale (CFFIL)	20	TAUX FIXE	0,00	3,49	T	A1	-1331470,84	20000000,00	19750000,00	676187,50	1000000,00	1676187,50
800	2019	Crédit Coopératif	15	TAUX FIXE	0,00	0,50	T	A1	951642,87	20000000,00	12333333,41	59166,67	13333333,32	1392499,99
900	2024	Banque européenne d'invest	20	TAUX FIXE	0,00	2,98	T	A1	-872958,56	36000000,00	34200000,00	999045,00	1800000,00	2799045,00
901	2025	Banque européenne d'invest	20	TAUX FIXE	0,00	3,40	T	A1	42000000,00	42000000,00	42000000,00	1420612,08	2100000,00	3520612,08
1089	2011	Caisse d'Épargne	15	TAUX FIXE	0,00	4,31	T	A1	-6340,59	10000000,00	6666666,48	17958,32	666666,48	684624,80
1090	2012	Caisse d'Épargne	15	TAUX FIXE	0,00	5,21	T	A1	-7825,61	30000000,00	30000000,00	11722,50	200000,00	211722,50
1092	2015	Caisse d'Épargne	15	TAUX FIXE	0,00	1,50	T	A1	54495,78	10000000,00	3333333,20	46250,00	6666666,68	712916,68
1093	2016	Caisse d'Épargne	15	TAUX FIXE	0,00	0,82	T	A1	358170,98	20000000,00	8632913,19	66640,38	1351738,02	1418378,40
3395	2012	Caisse des Dépôts	15	TAUX FIXE	0,00	3,60	T	A1	-11439,41	15000000,00	12500000,00	31083,47	1000000,00	1031083,47
3399	2016	Caisse des Dépôts	20	TAUX FIXE	0,00	0,00	A	A1	1689025,96	22397086,00	13438251,60	0,00	1119854,30	1119854,30
3400	2017	Caisse des Dépôts	20	TAUX FIXE	0,00	0,00	A	A1	737347,19	8955353,00	5373211,80	0,00	447767,65	447767,65
10000	2024	Bque internat à Luxembourg	20	TAUX FIXE	0,00	2,905	A	A1	-367022,49	30000000,00	28500000,00	827925,00	1500000,00	2327925,00
13014	2011	Crédit Mutuel	15	TAUX FIXE	0,00	4,25	T	A1	-6074,48	10000000,00	6666666,48	17708,32	6666666,48	684374,80
13020	2023	Crédit Mutuel	20	TAUX FIXE	0,00	1,60	T	A1	862099,56	13400000,00	11390000,00	178220,00	670000,00	848220,00
13021	2024	C Mutual (reprise SERS)	12,25	TAUX FIXE	0,00	1,60	T	A1	-170565,15	3248937,22	2983475,59	100674,38	220780,30	321454,68
13022	2024	Crédit Mutuel	20	TAUX FIXE	0,00	3,50	T	A1	15000000,00	15000000,00	513358,31	750000,00	1263358,31	1263358,31
13019	2017	Credit Mutuel	10	TAUX FIXE	0,00	4,00	M	A1	-637,66	327001376,22	224296399,02	5094859,24	18785794,15	23380653,39
<b>TOTAL : Emprunts à taux fixe simple</b>														
<b>TOTAL : Emprunts repris de la Communauté des Communes des Châteaux</b>														
202	2014	BNP Paribas (EMTN)	20	TAUX FIXE	0,00	2,81	A	A1	-761716,50	50000000,00	50000000,00	1405000,00	0,00	1405000,00
500	2014	Natixis (EMTN)	16	TAUX FIXE	0,00	2,70	A	A1	-439056,58	30000000,00	30000000,00	8100000,00	0,00	8100000,00
602	2015	Agence France Locale	15	TAUX FIXE	0,00	1,38	A	A1	66500,21	10000000,00	3333333,20	43003,61	6666666,68	709670,29
606	2020	Agence France Locale	15	TAUX FIXE	0,00	0,34	T	A1	1230548,84	20000000,00	13000000,07	42962,77	1333333,32	1376296,09
607	2021	Agence France Locale	15	TAUX FIXE	0,00	0,47	T	A1	673295,47	10000000,00	6999999,94	32070,97	6666666,68	698737,65
608	2021	Agence France Locale	15	TAUX FIXE	0,00	0,495	T	A1	1466335,81	20000000,00	14666666,72	70890,42	1333333,32	1404223,74
6006	2013	HSBC (EMTN)	20	TAUX FIXE	0,00	3,50	A	A1	-4193941,63	65000000,00	65000000,00	22750000,00	0,00	2275000,00
<b>TOTAL : Emprunts obligataires et Agence France Locale</b>														
<b>TOTAL : Emprunts à taux fixe</b>														
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>														
									<b>-1474926,56</b>	<b>1256384386,48</b>	<b>880278246,82</b>	<b>21535751,71</b>	<b>60035074,13</b>	<b>81570825,84</b>

## Tableau d'extinction de la dette :

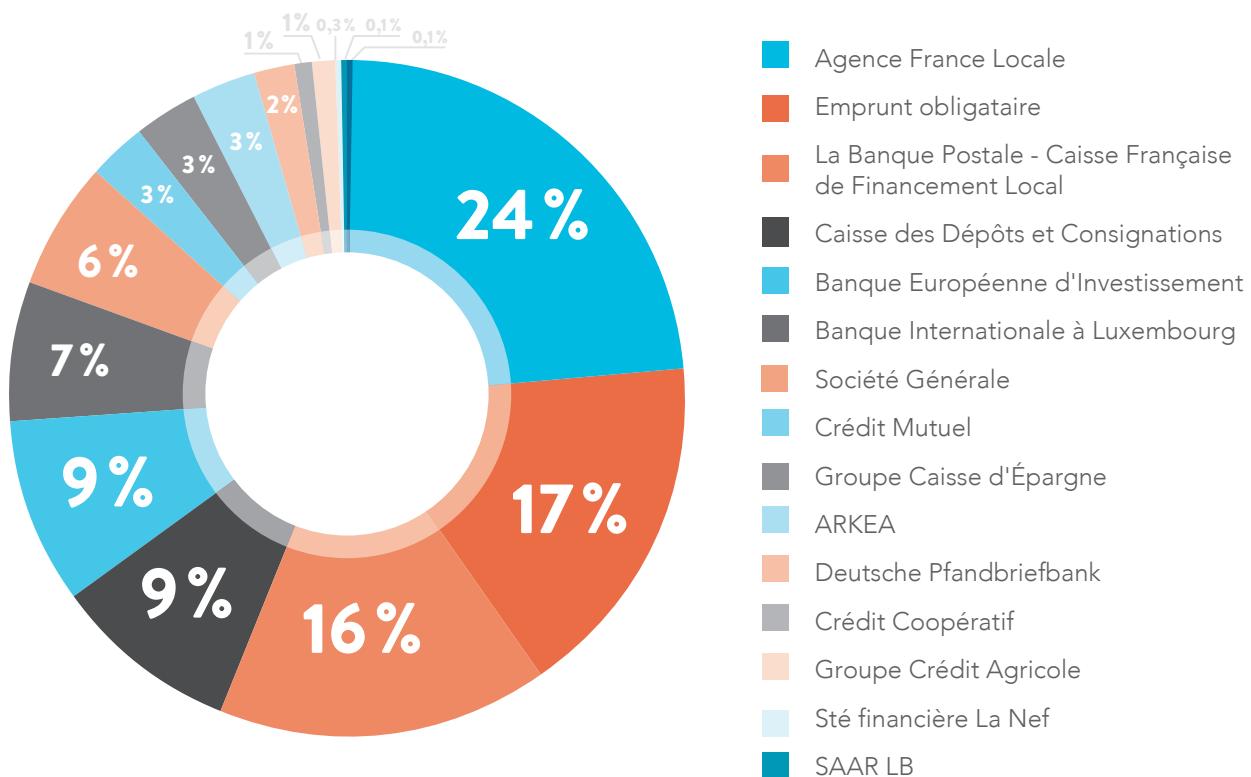
Exercice	Taux moyen	Encours au 1 <sup>er</sup> janvier 2026	Intérêts	Capital + provision budgétaire
2026	2,62 %	880 278 246,82	21 535 751,71	67 660 074,13
2027	2,56 %	820 243 172,69	21 505 865,41	64 757 629,75
2028	2,69 %	763 110 542,94	20 159 101,82	64 063 044,71
2029	2,77 %	706 672 498,23	19 343 736,04	61 647 121,47
2030	2,86 %	652 650 376,76	18 360 145,44	61 130 241,94
2031	2,94 %	569 145 134,82	16 498 830,79	55 342 665,68
2032	3,03 %	519 552 469,14	15 500 045,82	50 850 011,62
2033	3,08 %	474 452 457,52	14 465 176,82	47 579 269,73
2034	3,17 %	367 623 187,79	11 205 584,33	43 339 154,40
2035	3,28 %	276 784 033,39	8 814 615,81	37 349 387,38
2036	3,35 %	239 434 646,01	7 823 744,50	31 283 311,79
2037	3,37 %	208 151 334,22	6 919 515,08	26 951 088,37
2038	3,36 %	181 200 245,85	6 044 679,84	25 303 793,91
2039	3,34 %	155 896 451,94	5 150 233,81	25 303 793,91
2040	3,31 %	130 592 658,03	4 255 744,93	25 303 793,91
2041	3,26 %	105 288 864,12	3 359 730,48	25 303 793,91
2042	3,19 %	79 985 070,21	2 477 513,00	24 578 793,91
2043	3,05 %	55 406 276,30	1 662 567,51	18 958 793,91
2044	2,82 %	36 447 482,39	1 046 907,86	14 833 793,91
2045	2,46 %	21 613 688,48	576 107,39	10 283 793,91
2046	2,01 %	11 329 894,57	278 846,48	2 683 793,91
2047	2,10 %	7 217 529,26	141 683,24	1 255 222,48
2048	2,10 %	5 962 306,78	115 323,57	1 255 222,48
2049	2,10 %	4 707 084,30	88 963,89	1 255 222,48
2050	2,10 %	3 451 861,82	62 604,22	1 255 222,48
2051	2,11 %	2 196 639,34	36 244,55	1 255 222,48
2052	2,12 %	941 416,86	9 884,88	941 416,86

## Plan d'extinction de la dette (y compris les provisions pour emprunts obligataires) (hors nouveaux emprunts prévisionnels)



## Répartition de la dette par prêteurs

Prêteurs	En cours 1 <sup>er</sup> janvier 2026		Nombre de contrats
Agence France Locale	210458333,21	23,91 %	15
Emprunt obligataire	148500000,00	16,87 %	7
La Banque Postale - Caisse Française de Financement Local	140361776,72	15,95 %	10
Caisse des Dépôts et Consignations	78614940,68	8,93 %	7
Banque Européenne d'Investissement	76200000,00	8,66 %	2
Banque Internationale à Luxembourg	58500000,00	6,65 %	2
Société Générale	49437095,47	5,62 %	5
Crédit Mutuel	30095 084,36	3,42 %	7
Groupe Caisse d'Épargne	23 246,20	2,64 %	4
ARKEA	23041666,60	2,62 %	4
Deutsche Pfandbriefbank	14824556,36	1,68 %	2
Crédit Coopératif	12333333,41	1,40 %	1
Groupe Crédit Agricole	9499999,91	1,08 %	3
Société financière La Nef	2933333,32	0,33 %	1
SAAR LB	1333333,42	0,15 %	1
BNP Paribas	878547,16	0,10 %	2
<b>TOTAL budget principal</b>	<b>880 278 246,82</b>		<b>73</b>



La gestion de la dette de l'Eurométropole de Strasbourg repose sur un recours à des établissements de crédit variés, une structuration diversifiée de la dette (produits standards, produits structurés – taux fixes, taux variables) pour atténuer l'exposition au risque de taux et la mobilisation de produits simples et visibles à long terme.

Pour l'année 2026, compte tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, l'Eurométropole aura recours, le cas échéant, à des produits de financement dont l'évolution des taux doit être limitée.

La collectivité poursuivra une politique de recours à l'emprunt visant à:

- limiter le volume global de la dette et des charges financières,
- limiter les risques liés à la qualité des emprunts contractés, en continuant à n'utiliser que des produits financiers simples et garantissant une visibilité de moyen terme d'évolution des taux.

Elle continuera aussi à diversifier son risque entre taux fixes et taux indexés comme elle l'a toujours fait et empruntera des prêts uniquement classés de A1 à B1.

Les prévisions de charge de la dette pour 2026 s'établissent à:

- **60,2 M€** en section d'investissement pour l'amortissement du capital du budget principal (sans la provision pour emprunt obligataire *in fine* de 7,6 M€), contre un montant de 55,7 M€ au BP 2025,
- **22,6 M€** en section de fonctionnement pour les intérêts réglés à l'échéance contre un montant de 22,3 M€ au BP 2025,
- **0,3 M€** en section de fonctionnement pour les intérêts courus nonéchus, contre 0,6 M€ au BP 2025.

## **B / LA DETTE DES BUDGETS ANNEXES**

L'endettement du **budget annexe de l'eau** résulte de l'entrée en vigueur de l'Eurométropole de Strasbourg le 1<sup>er</sup> janvier 2015, ce qui a induit la reprise de 2 emprunts provenant de 2 syndicats des eaux, du fait de l'exercice de plein droit de la compétence de l'eau sur l'ensemble des communes membres de l'Eurométropole (l'un d'entre eux a été remboursé entre-temps).

À cela s'est rajouté en 2017, la reprise d'un prêt initialement contracté par un syndicat des eaux sur le territoire de la Communauté de Communes des Châteaux du fait, là aussi, de l'exercice de plein droit par l'Eurométropole de la compétence de l'eau.

L'endettement du **budget annexe de l'assainissement** comporte des emprunts qui sont la conséquence de la fusion de la Communauté de Communes des Châteaux et du transfert de 3 emprunts initialement contractés par celle-ci pour son budget annexe épuration, dont une avance auprès de l'Agence de l'eau à taux zéro remboursée en 2025.

En 2025, afin de financer ses investissements, **un prêt de 30 M€** a été souscrit auprès de la Banque Postale au taux indexé égal à EURIBOR 12 mois + une marge de 0,84 %, soit un taux de 3,10 % pour la 1<sup>re</sup> échéance et une durée de 20 ans.

Concernant le **budget mobilités actives**, **un prêt de 10 M€** a été mis en place auprès de la Banque des territoires (1<sup>re</sup> tranche d'un prêt de 44 M€) au taux indexé égal à livret A + marge de 0,40 %, soit 2,10 % pour la 1<sup>re</sup> échéance pour une durée de 25 ans.

La dette du **budget annexe zone d'aménagement immobilier** (ZAI) correspond à une avance du budget principal depuis la création de budget annexe en 1999. Cette avance est remboursée au budget principal au fur et à mesure de la clôture des zones concernées. La Chambre régionale de comptes a demandé que cette communication, autre dans le budget principal, figure également dans l'état de la dette de la ZAI.

Les conditions de chacun des prêts souscrits par les budgets annexes sont détaillées dans le tableau suivant:

## État de la dette de l'Eurométropole de Strasbourg au 1<sup>er</sup> janvier 2026 - Budgets annexes

N°	Année	Prêteur	Durée	Type taux	Taux d'intérêt	Marge	Période	Risque charte Gissler	Capital	Encours au 1 <sup>er</sup> janvier 2026	Intérêt	Amortissement	Annuité
1091	2015	Caisse d'Épargne	19,5	TAUX FIXE	3,15	0,00	T	A1	382200	171500	5170,73	19 600	24770,73
1094	2018	Caisse d'Épargne	18,5	TAUX FIXE	1,75	0,00	T	A1	70 801,71	36 357,63	611,14	3 827,12	4438,26
<b>TOTAL: Emprunts du budget eau</b>									<b>453 001,71</b>	<b>207 857,63</b>	<b>5 781,87</b>	<b>23 427,12</b>	<b>29 208,99</b>
13016	2017	Crédit Mutuel	10	TAUX FIXE	4,00	0,00	M	A1	568 522,83	82 413,43	2102,54	65 599,55	67 702,09
13017	2017	Crédit Mutuel	10	TAUX FIXE	4,20	0,00	M	A1	118 009,13	24 810,10	799,48	12 696,08	13 495,56
711	2025	Banque Postale	20	EURIBOR 12M	3,10	0,84	A	A1	30 000 000	30 000 000	453 587,81	0,00	453 587,81
<b>TOTAL: Emprunts du budget assainissement</b>									<b>30 686 531,96</b>	<b>30 107 223,53</b>	<b>456 489,83</b>	<b>78 295,63</b>	<b>534 785,46</b>
3401	2025	Caisse des Dépôts	25	LIVRET A	2,10	0,40	A	A1	10 000 000	10 000 000	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL: Emprunts du budget mobilités actives</b>									<b>10 000 000</b>	<b>10 000 000</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	1999	Avance B principal						A1	25 044 103,45	20 300 978,78	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL: Emprunts du budget Zone d'aménagement immobilier</b>									<b>25 044 103,45</b>	<b>20 300 978,78</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>									<b>66 183 637,12</b>	<b>60 616 059,94</b>	<b>46 227,10</b>	<b>101 722,75</b>	<b>563 994,45</b>

Les prévisions de charge de la dette des budgets annexes pour 2026 s'établissent à:

	Budget de l'eau	Budget de l'assainissement	Budget mobilités actives
Charges financières	6 000 € (6 500 € au BP 2025)	1313 000 € (6 000 € au BP 2025)	45 000 € (0 € au BP 2025)
Amortissement de la dette	23 500 € (23 900 € au BP 2025)	1579 000 € (79 300 € au BP 2025)	400 000 € (0 € au BP 2025)

L'endettement global du budget consolidé de l'Eurométropole est:

	Capital	Encours au 1 <sup>er</sup> janvier 2026	Intérêt	Amortissement	Annuité
Budget principal	1 256 984 386,48	880 278 246,82	21 535 751,71	600 350 74,13	81 570 825,84
Budget eau	453 001,71	207 857,63	5 781,87	23 427,12	29 208,99
Budget assainissement	30 686 531,96	30 107 223,53	456 489,83	78 295,63	534 785,46
Budget mobilités actives	10 000 000,00	10 000 000,00	0,00	0,00	0,00
Budget ZAI (avance budget principal)	25 044 103,45	20 300 978,78	0,00	0,00	0,00
<b>BUDGET CONSOLIDÉ</b>	<b>1323 168 023,60</b>	<b>940 894 306,76</b>	<b>21 998 023,41</b>	<b>60 136 796,88</b>	<b>82 134 820,29</b>

## L'Agence France Locale

L'Agence France Locale (AFL) a été créée par la loi du n°2013-672 du 26 juillet 2013 afin de permettre aux collectivités locales de se doter d'un outil de financement né de leurs volontés, piloté par elles et au service exclusif de leurs investissements.

L'Eurométropole est membre et actionnaire de l'Agence depuis le 28 novembre 2014.

L'AFL compte aujourd'hui **1131 membres** dont 17 départements, 873 communes, 15 métropoles, 56 communautés d'agglomération, 77 communautés de communes, 5 régions, 9 communautés urbaines, 2 collectivités d'Outre-mer, 6 établissements publics territoriaux et 71 syndicats intercommunaux ou régies.

L'Eurométropole continuera en 2026 à consulter l'AFL pour ses besoins d'emprunts, au même titre que l'ensemble des établissements bancaires habituels.

Près de **11 milliards d'euros** ont été prêtés par l'Agence à ses membres depuis sa création, ce qui représente 26 % de la dette des collectivités. C'est le 3<sup>e</sup> prêteur des collectivités françaises en 2024.

L'Agence France Locale poursuit son développement avec une croissance constante de son activité en 2025, des fonds propres qui augmentent encore avec l'arrivée des nouveaux membres et des résultats qui continuent à progresser.

## C / LA DETTE GARANTIE

Outre sa dette propre, l'Eurométropole a contracté des engagements au bénéfice de tiers se traduisant par une dette garantie dont l'encours s'élève à **2 222 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2026** contre 2 232 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2025, correspondant à une annuité prévisionnelle de **158,8 M€** versée par les débiteurs en 2026.

L'essentiel de cet encours (environ 90 %) provient des organismes de logement social bénéficiant de financements aidés par l'Etat.

Le principal bénéficiaire est OPHEA (ex CUS Habitat) dont l'encours de **598,7 M€** représente à lui seul près de 27 % du total des garanties accordées.

Les autres garanties accordées le sont à des S.A d'HLM, des Sociétés d'économie mixte ou des Sociétés publiques locales dont l'Eurométropole est membre.

Les conditions dans lesquelles l'Eurométropole a pu accorder ces garanties sont définies par des ratios prudentiels fixés par la loi Galland, dont le principal limite à 50 % des recettes réelles de fonctionnement, le montant des annuités de la dette propre additionné aux annuités de la dette garantie.

Pour l'Eurométropole, ce ratio ressort à **13,06 %** pour 2026 contre 12,57 % en 2025.

Globalement, l'encours garanti est réparti entre 41 bénéficiaires, parmi lesquels cinq organismes représentant **68 %** du total garanti:

OPHEA (ex CUS Habitat)	598,7 M€
Habitation Moderne	375,6 M€
DOMIAL ESH	187,2 M€
C.T.S	185,1 M€
Habitat de l'III	167 M€

Hormis les logeurs sociaux dont les emprunts peuvent être garantis à 100 %, d'autres bénéficiaires ont une garantie plafonnée. Il s'agit notamment de:

- la CTS pour laquelle la garantie a été limitée à 50 % du montant des emprunts contractés pour le tramway, conformément à la règle de division des risques,
- la SPL Deux Rives ou la SAMINS dont les emprunts ne sont garantis qu'à 80 % conformément à la règle du partage des risques pour les opérations d'aménagement.

Aucune garantie n'a été mise en jeu en 2025.

**État récapitulatif de la dette garantie par l'Eurométropole de Strasbourg  
du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2026**

Organisme bénéficiaire	Montant de l'emprunt	Encours au 1 <sup>er</sup> janvier 2026	Intérêt	Amortissement	Annuité
SAMINS	1735500,00	1237720,87	20 412,31	80 720,94	101133,25
C.T.S. (Bus)	51650 000,00	33783770,00	846 509,35	4 363 340,00	5 209 849,35
C.T.S. (Tram)	248 522 500,00	151 358 371,77	4 735 987,60	13 173 171,81	17 909 159,41
S.E.R.S.	3 699 650,33	1 443 618,47	45 200,78	174 301,93	219 502,71
GIP ICANS (IRCAL)	21401577,50	14 598 684,27	589 039,90	848 178,12	1 437 218,02
SPL Deux Rives	53 200 000,00	23 560 381,40	195 721,53	7 493 714,78	7 689 436,31
SEM Pôle Funéraire	250 000,00	22 965,10	135,45	22 965,10	23 100,55
Fondation Home Protestant	155 797,98	68 054,40	2 050,13	4 210,42	6 260,55
SA d'HLM I.C.F Habitat Nord Est	29 941 344,77	20 367 549,64	584 931,01	976 223,45	15 611 54,46
SEDES (ex SOCOLOPO)	40 573 867,25	21 821 681,48	780 323,35	1218 242,02	1998 565,37
Société Coopérative Habitat de l'Ill	192 287 866,17	166 979 397,12	4 826 510,14	5 489 601,02	10 316 111,16
SA d'HLM NLE (CDC Habitat)	116 445 867,79	91 675 228,34	3 052 285,53	1158 018,41	4 210 303,94
CDC Habitat Social (ex SNI)	17 812 456,00	17 255 070,66	603 923,27	116 096,58	720 019,85
ADOMA	15 019 741,42	9 514 733,50	228 917,76	448 177,33	677 095,09
SA d'HLM Batigère Nord-Est	129 433 411,97	108 441 042,82	3 789 128,47	14 033 62,22	51 924 90,69
SA d'HLM 3F Grand Est	89 232 680,64	65 266 339,06	9 192 552,01	14 514 73,04	10 644 025,05
Fondation Saint-Thomas	2 371 605,19	1 881 704,26	52 439,26	20 737,71	73 176,97
SCI Maison Universitaire Internationale	5 679 000,00	4 453 294,75	152 474,32	140 080,60	292 554,92
SAEML Habitation Moderne	479 524 649,56	375 632 587,26	14 889 395,98	8 702 458,07	23 591 854,05
Habitat Moderne de Reichstett	1085 749,16	811 254,40	24 656,98	14 693,12	39 350,10
Résidences sociales de France	1212 929,90	1051 497,14	29 441,92	2563,33	32 005,25
OPHEA (ex CUS Habitat)	773 301 377,80	598 659 540,94	25 061 061,57	16 856 432,78	41 917 494,35
DOMIAL ESH	223 948 221,23	187 270 095,48	6 280 160,36	2 608 952,04	8 889 112,40
VILOGIA	86 232 440,55	81 460 705,36	2 374 141,39	698 559,10	3 072 700,49
Association Arts et Industries	13 400 000,00	8 598 673,45	317 842,47	428 633,07	746 475,54
Fondation Vincent de Paul (transfert Emmaüs)	601 804,05	99 891,11	3 795,86	23 389,06	27 184,92
Foyer Moderne de Schiltigheim	57 369 058,25	45 952 260,90	1 465 497,41	1 019 718,12	2 485 215,53
Association Amitel	6 768 773,02	5 064 879,90	160 639,39	123 363,57	284 002,96
Étab. des Diaconesses (Maison Bethlehem)	2309 000,00	305 011,96	11 516,92	149 409,08	160 926,00
Société Foncière Habitat et Humanisme	3 964 637,00	3 445 393,79	10 1794,19	24 499,80	126 293,99
Fédération de charité CARITAS	1090 000,00	256 796,87	8 490,16	59 378,87	67 869,03
Société Mulhousienne des Cités Ouvrières	59 309 616,77	49 670 721,49	1 779 221,54	581 180,04	23 604 01,58
NEOLIA	125 016 550,10	102 255 785,16	3 058 231,23	1770 433,54	4 828 664,77
Présence Habitat	2102 334,00	1968 587,51	52 357,88	2 824,79	55 182,67
S.C.I. Strasbourg Eurométropole Accession	5 283 896,00	5 283 896,00	53 400,12	0,00	53 400,12
Alsace Habitat (ex SIBAR)	32 066 887,36	15 277 644,53	431 433,33	1 229 087,17	16 605 20,50
OPIDIA	3 461 130,00	3 461 130,00	82 728,24	0,00	82 728,24
OFS La Coopérative foncière	356 990,00	355 347,94	12 792,52	865,63	13 658,15
Office Foncier Solidaire Alsace	1260 000,00	1260 000,00	0,00	0,00	0,00
Association Entraide Le Relais	250 000,00	247 512,10	4 876,08	5 050,32	9 926,40
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>2899 328 911,76</b>	<b>2 222 118 821,20</b>	<b>85 902 017,71</b>	<b>72 884 106,98</b>	<b>158 786 124,69</b>

## 4. LE BUDGET LU AUTREMENT : L'ANALYSE ODD ET I4CE DU BUDGET

L'objectif de cette lecture différente du budget est de permettre d'appréhender le budget de fonctionnement et d'investissement opérationnel à travers plusieurs prismes :

- l'analyse **I4CE** apporte un éclairage sur le budget d'un point de vue de l'atténuation au changement climatique en analysant l'impact carbone des différentes dépenses,
- les **objectifs de développement durables** permettent de classer les différentes dépenses en fonction des 18 objectifs définis par l'ONU.

### Répartition des dépenses selon la méthode I4CE

#### L'évaluation climat du budget: une méthode innovante

I4CE (*Institute for Climate Economics*) est un *think tank* français spécialisé dans la finance verte. Elle a lancé en septembre 2019 un projet sur l'évaluation climat du budget des collectivités, en partenariat avec cinq collectivités (Eurométropole de Strasbourg, Ville et métropole européenne de Lille, Ville de Paris, Grand Lyon), l'Ademe, EIT Climate-KIC, France Urbaine et l'Association des Maires de France.

Cette méthode est désormais publique et accessible sur un site dédié : <https://www.i4ce.org/publication/evaluation-climat-des-budgets-des-collectivites-territoriales-guide-methodologique/>

#### À quoi sert la méthode de l'évaluation climat du budget ?

Une évaluation climat du budget vise à qualifier les impacts sur le climat de chacune des dépenses incluses dans le budget d'une collectivité. Il s'agit d'une analyse ligne à ligne du budget, se basant sur une liste – ou taxonomie – d'actions considérées comme favorables, neutres ou défavorables pour le climat. Ses résultats permettent de mieux comprendre la cohérence des dépenses avec l'atteinte des objectifs climatiques afin d'éclairer les arbitrages budgétaires.

**La méthode appliquée à l'Eurométropole de Strasbourg s'appuie essentiellement sur le volet « Atténuation du changement climatique » et vise à répondre à une seule question: est-ce que la dépense inscrite sur cette ligne va permettre de faire baisser les émissions de gaz à effet de serre ?** Et si oui, de façon significative, c'est-à-dire conforme à la Stratégie Nationale Bas Carbone.

Cette méthode a été testée sur les comptes administratifs 2019 de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg (investissement et fonctionnement) lors du travail exploratoire en 2020 puis lors de la présentation de la section investissement des BP 2022 de la Ville et de l'Eurométropole. Ici, la méthode a été appliquée sur le BP 2026 des deux collectivités, pour la section d'investissement et pour la section de fonctionnement.

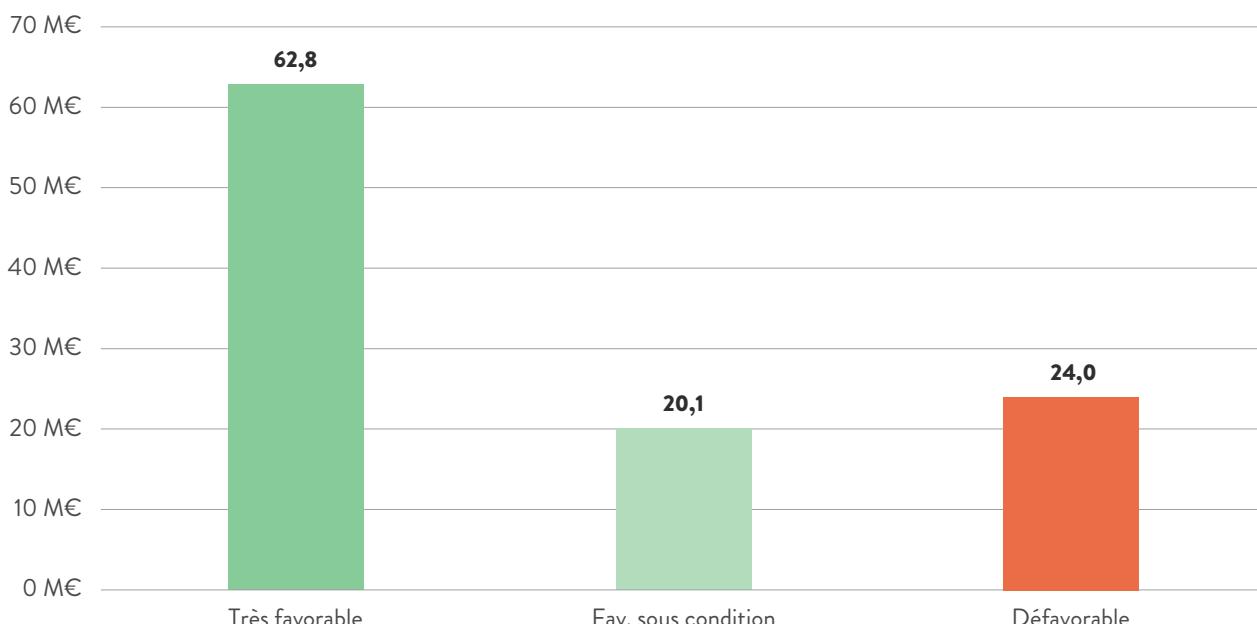
## SECTION DE FONCTIONNEMENT

En appliquant la méthode I4CE, il convient de sortir de l'analyse les dépenses correspondant soit à des dépenses de ressources humaines (y compris indemnités, cotisations, retraites, frais de déplacement, etc.), soit à diverses écritures comptables.

Le total des dépenses prises en compte est ainsi de 264,4 M€.

- L'analyse fait ressortir un montant de dépenses considérées **neutres de 157,6 M€, soit 59,6 % du total**. Il s'agit des dépenses correspondant aux grandes politiques publiques de compétence métropolitaine (propriété urbaine, patrimoine public, prévention, urbanisme, économie sociale et solidaire, sport, etc.). S'il est légitime d'estimer que la neutralité en matière de climat n'existe jamais tout à fait, ces dépenses sont considérées comme « neutres » dans la mesure où elles n'ont pas un impact sur le climat suffisamment significatif pour pouvoir être classées en défavorables ou en favorables.
- Les dépenses considérées comme **très favorables s'élèvent à 62,8 M€, soit 23,1 % du total**. Il s'agit principalement du financement du budget annexe des mobilités actives sur les politiques de transport en commun et de vélo. Cela intègre également les dépenses d'électricité qui sont certifiées 100 % d'origine renouvelable et la part électrique du chauffage urbain. Ces dépenses sont compatibles avec la neutralité carbone.
- Les dépenses considérées comme **favorables sous conditions s'élèvent à 20,1 M€, soit 7,6 % du total**. Elles concernent la collecte, le tri et la réduction des déchets, les arbres d'alignement ainsi que le soutien aux filières de recyclage-réemploi, le changement des pratiques agricoles et alimentaires et l'écologie du territoire. Bien que favorables au climat, ces dépenses demeurent insuffisantes pour atteindre la neutralité carbone.
- Les dépenses considérées comme **défavorables s'élèvent à 24,0 M€, soit 9,1 % du total**. Elles concernent majoritairement les achats d'énergie fossile, les poubelles bleues pour la part non valorisable des ordures ménagères, la gestion des routes, autoroutes (transfert État), parkings, la subvention à l'office de tourisme et à l'aéroport, ainsi que diverses dépenses comme la communication (imprimerie, journaux, serveurs...) et la logistique. Ces dépenses favorisent l'émission de gaz à effet de serre et vont à l'encontre de la stratégie nationale bas carbone (SNBC).

### Analyse I4CE de la section de fonctionnement



\*hors dépenses neutres

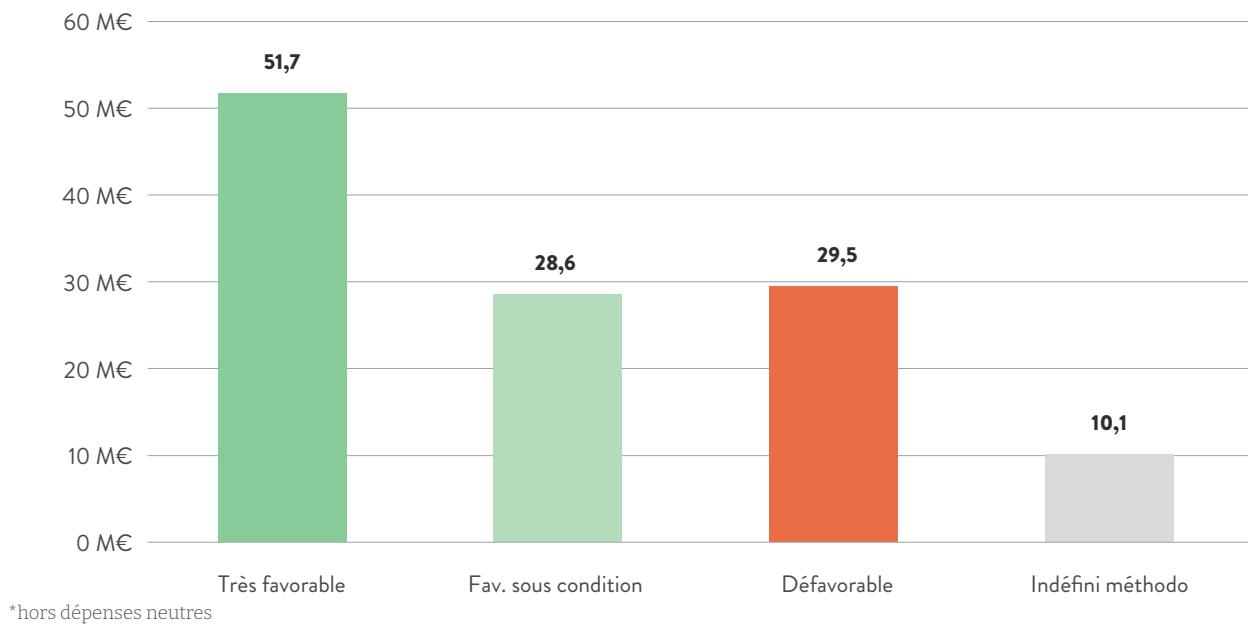
## SECTION D'INVESTISSEMENT

L'investissement opérationnel inscrit au BP 2026 représente **271,1 M€**.

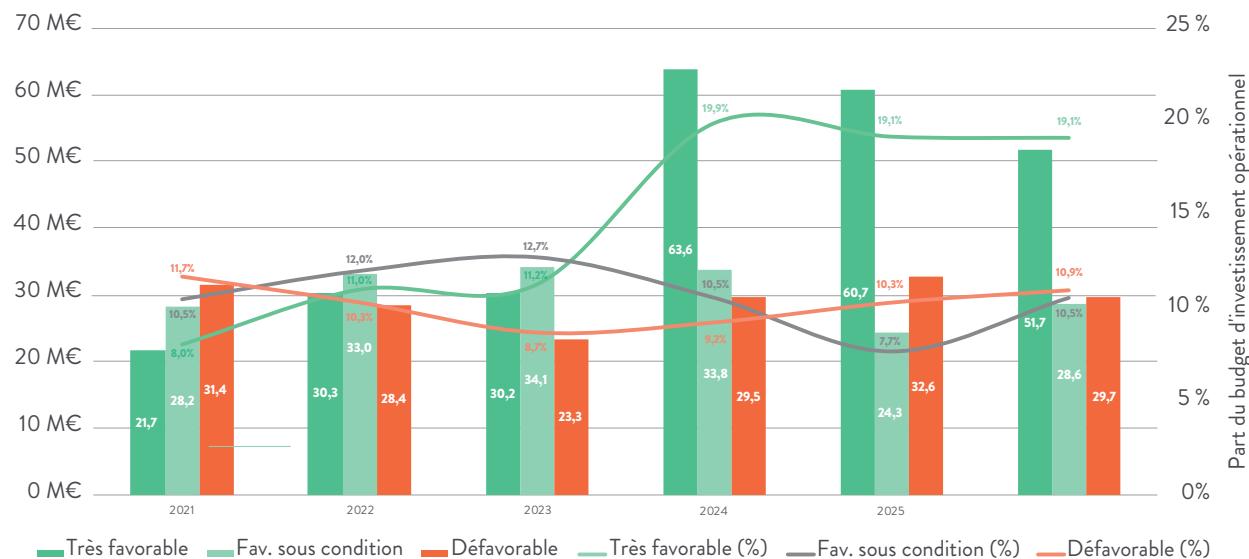
La ventilation au prisme de la méthode I4CE donne les résultats suivants:

- Les dépenses considérées comme **neutres s'élèvent à 151,3 M€, soit 55,8 % du total** des investissements. Il s'agit de la majorité des dépenses d'investissements de l'Eurométropole. Elles concernent par exemple les projets de construction ou d'amélioration fonctionnelle des bâtiments (stade de la Meinau, mise aux normes de l'UVE), les réserves foncières et l'entretien et la maintenance des bâtiments.  
De manière similaire à la section de fonctionnement, ces investissements n'ont pas un impact parfaitement nul sur le climat mais celui-ci n'est pas suffisamment significatif. Il s'agit d'opérations qui ne contribuent ni activement au dérèglement climatique ni à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- Les dépenses considérées comme **très favorables s'élèvent à 51,7 M€, soit 19,1 % du total** des investissements. Elles concernent en premier lieu les mobilités, les aménagements liés au tram et le schéma directeur vélo. Viennent ensuite l'acquisition de véhicules électriques et la rénovation énergétique du patrimoine métropolitain. Ces dépenses permettent de réduire significativement les émissions de gaz à effet de serre.
- Les dépenses considérées comme **favorables sous conditions s'élèvent à 28,6 M€, soit 10,5 % du total** des investissements. Elles correspondent notamment au projet de transport en site propre de l'ouest strasbourgeois (TSPO), au réaménagement des espaces extérieurs (Espex), à la réparation des bétons de l'UVE, à la requalification de la M35 ou encore aux aides aux particuliers dans le cadre de la ZFE.
- Les dépenses considérées comme **défavorables s'élèvent à 29,5 M€, soit 10,9 % du total** des investissements. Elles concernent majoritairement les projets de voirie et l'acquisition de véhicules thermiques. Les projets numériques et les poubelles bleues (pour la partie non valorisable des ordures ménagères) complètent cette section. Ces dépenses sont incompatibles avec l'objectif de neutralité carbone car elles contribuent à émettre des gaz à effet de serre de manière significative.
- Les dépenses considérées comme **indéfinies s'élèvent à 8,8 M€, soit 2,8 % du total** des investissements. Ces dépenses ont a priori un impact sur le climat mais qui n'est pas évaluables en l'état des connaissances du fait de la persistance de controverses scientifiques. Il s'agit par exemple des dépenses d'infrastructures informatiques et des opérations globales de renouvellement urbain.

## Analyse I4CE de la section d'investissement



## Évolution du BP 2021 au BP 2026



\*hors dépenses neutres.

## **FOCUS SUR L'ANALYSE DES DÉPENSES DE TRAVAUX BÂTIMENTAIRES**

Les différents types de travaux sont répartis selon les catégories suivantes:

- Neuf
- RG: restructuration globale (énergie, accessibilité, sécurité)
- RGX: rénovation globale avec extension
- RE: rénovation énergétique
- RP: rénovation patrimoniale
- DR: démolition reconstruction
- RH: rénovation dans les bâtiments historiques
- Autres: rénovation multiples, mises aux normes

En lien avec la direction de l'architecture et du patrimoine, une évaluation I4CE de chaque type de travaux a pu être réalisée. Il a été décidé d'attribuer à chacun un pourcentage de dépenses considérées comme « neutres » et « très favorables »:

Type de travaux	Très favorable	Neutre
<b>Neuf</b>	10 - 20 %	80 - 90 %
<b>RG</b>	30 - 50 %	50 - 70 %
<b>RGX</b>	30 %	70 %
<b>RE</b>	90 %	10 %
<b>RP</b>	30 - 50 %	50 - 70 %
<b>DR</b>	30 %	70 %
<b>RH</b>	30 %	70 %

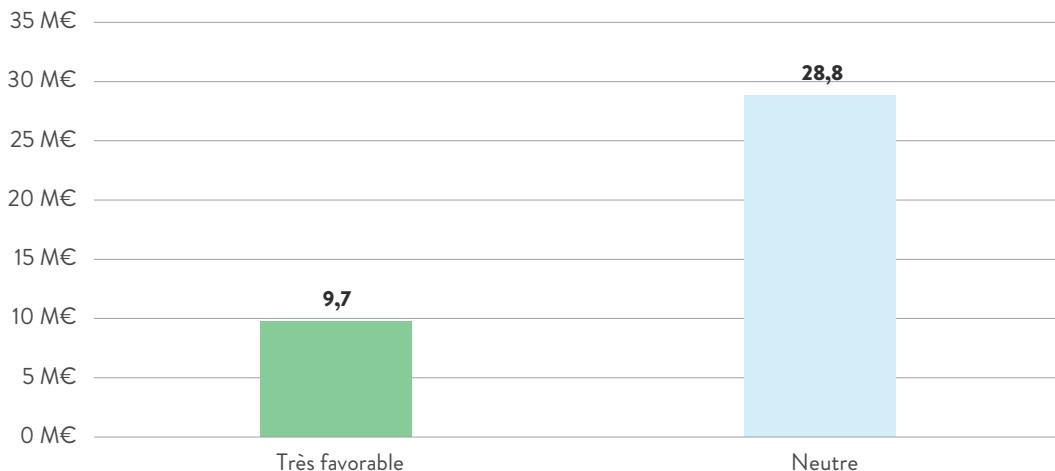
Cette cotation comporte des plages car indépendamment du type de travaux, une analyse au cas par cas vient préciser l'impact climatique de la dépense considérée.

L'ensemble des dépenses par type de travaux est synthétisé dans le tableau ci-dessous:

Type de travaux	Très favorable	Neutre	Total
<b>Autres</b>	4,5	46,4 %	21,4
<b>Neuf</b>	0,6	6,3 %	5,2
<b>RG</b>	1,7	17,0 %	1,7
<b>RE</b>	2,8	28,9 %	0,3
<b>RGX</b>	0,2	1,5 %	0,4
<b>TOTAL</b>	<b>9,7</b>	<b>100 %</b>	<b>28,8</b>
			<b>100 %</b>
			<b>38,6</b>
			<b>100 %</b>

Au global, les dépenses de travaux représentent **28,8 M€ (74,6 %) de dépenses considérées comme neutres** et **9,7 M€ (25,1 %) de dépenses très favorables**.

## Impact climatique des dépenses de travaux - BP 2026



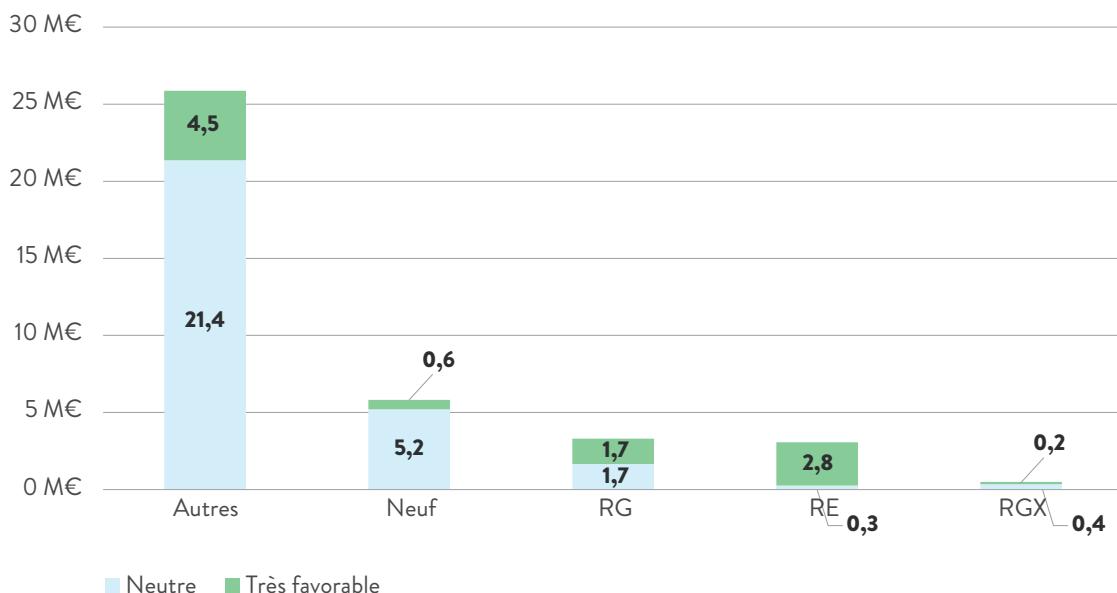
Les travaux considérés comme « autres » représentent la majorité des crédits avec **25,9 M€** (67,1 %) dont une **faible part - en proportion - de dépenses très favorables** (4,5 M€). Cette prépondérance s'explique par la fin des travaux d'agrandissement du stade de la Meinau (14 M€) qui est une opération de vaste ampleur difficile à entrer dans une seule catégorie : il ne s'agit pas d'une construction neuve ni d'une restructuration classique. On retrouve également les travaux de mise aux normes de l'unité de valorisation énergétique dans cette catégorie. Ces travaux ont un impact globalement neutre avec une part très favorable liée à l'isolation des constructions nouvelles et aux déchets dans le cas de l'UVE.

La construction de bâtiments neufs représente **5,8 M€** (15,1 %) avec une **faible part de dépenses très favorables** (0,6 M€). Celle-ci correspond aux standards élevés d'isolation des nouveaux bâtiments qui permettent des économies d'énergie. C'est le cas par exemple du Cardo, de l'aménagement de l'accueil du centre administratif ou encore de la production de logements sociaux.

Des restructurations globales sont prévues à hauteur de **3,3 M€** (8,6 %) dont la moitié (1,7 M€) de dépenses très favorables. Cela concerne les travaux mixtes combinant restructuration fonctionnelle, réfection et rénovation thermique comme par exemple ceux prévus au centre administratif et aux archives métropolitaines.

Les travaux de rénovation énergétique du patrimoine métropolitain s'élèvent à **3,1 M€** (8,0 %) avec une **part importante de dépenses très favorables** (2,8 M€). Par nature, ce type de travaux vise à améliorer la performance énergétique des bâtiments même s'il nécessite des ressources, ce qui explique qu'une petite partie soit classée en neutre.

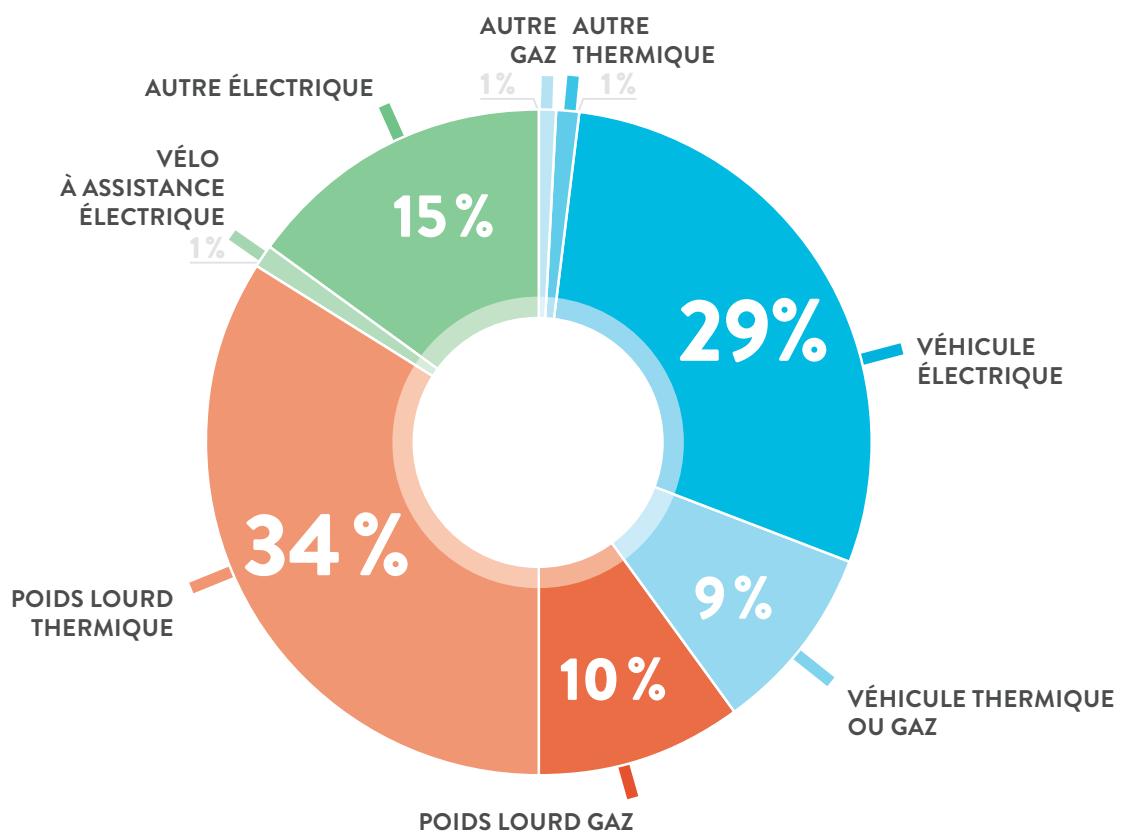
## Impact climatique en fonction du type de travaux



## FOCUS SUR LES PROGRAMMES D'ACQUISITION DE VÉHICULES

Les acquisitions de véhicules sont inscrites à hauteur de **5,1 M€** au BP 2026.

La répartition prévisionnelle des types de véhicules achetés est la suivante:



La catégorisation I4CE des dépenses liées à l'acquisition de véhicules est synthétisée dans l'infographie suivante:

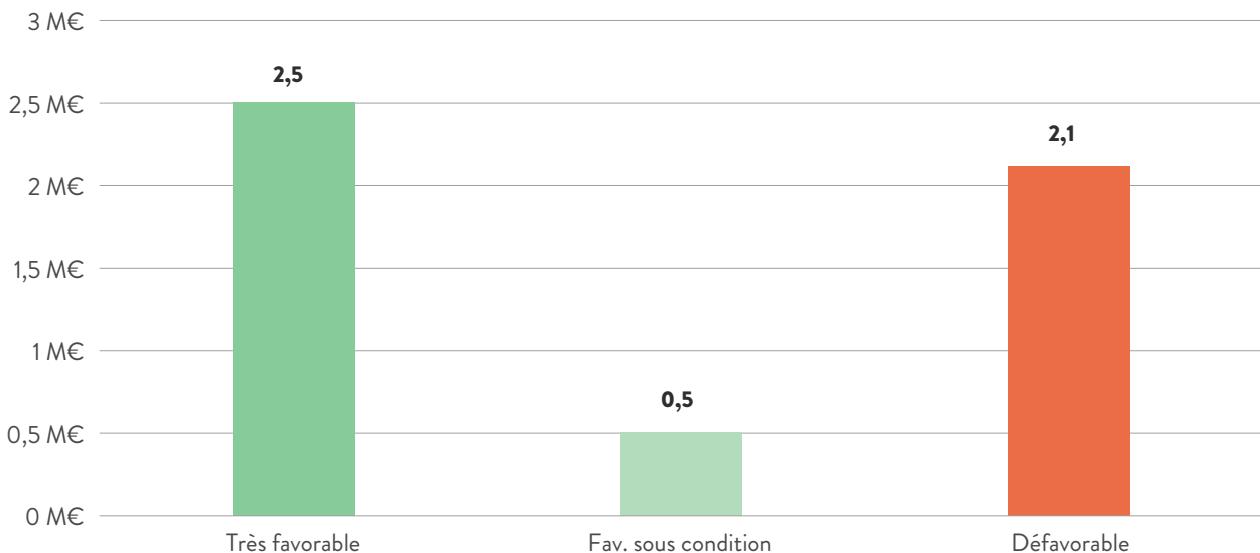
#### ACHAT DE VÉHICULES

	TRÈS FAVORABLE	PLUTÔT FAVORABLE	DÉFAVORABLE
	moins de 50 g CO <sub>2</sub> /km		plus de 50 g CO <sub>2</sub> /km
	électrique	gaz ou hybride	diesel ou essence
	électrique ou actif		fossiles
	électrique ou moins de 50 g CO <sub>2</sub> /km	gaz ou hybride	diesel ou essence

Les dépenses considérées comme **très favorables** s'élèvent à **2,5 M€ (49 %)** et vont être consacrées à l'achat de véhicules électriques (voitures, camions, vélos).

Les dépenses considérées comme **favorables sous conditions** s'élèvent à **0,5 M€ (10 %)** et concernent l'acquisition de poids lourds roulant au gaz.

Les dépenses considérées comme **défavorables** s'élèvent à **2,1 M€ (41 %)** et concernent l'achat de véhicules thermiques.



## RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

En septembre 2015, les 193 états membres de l'ONU ont adopté 17 Objectifs de Développement Durable qui fixent un cadre d'action commun, multi-acteur et multi-échelles. C'est un agenda à l'horizon 2030 pour les populations, pour la planète, pour la prospérité, pour la paix et par les partenariats. Ces 17 objectifs de développement durable (ODD) forment un cadre de suivi universel décliné en 169 cibles et associées à près de 240 indicateurs de suivi.



La France a adopté sa propre feuille de route le 20 septembre 2019 pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030<sup>1</sup>.

Elle distingue 6 priorités :

1. Agir pour une société juste en éradiquant la pauvreté, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous
2. Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de sa biodiversité
3. S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du développement durable
4. Agir pour la santé et le bien-être de toutes et tous, notamment via une alimentation et une agriculture saine et durable
5. Rendre effective la participation citoyenne à l'atteinte des ODD, et concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriale
6. œuvrer au plan européen et international en faveur de la transformation durable des sociétés, de la paix et de la solidarité

Un premier « État des Lieux de la France 2020 – Transformer la société par les Objectifs de Développement Durable » a été publié le 1<sup>er</sup> décembre 2022. Il révèle les questions prioritaires pour la société dans le but de dresser un portrait systémique de la situation de la France, sous le prisme des ODD.

(1) <https://www.agenda-2030.fr/a-la-une/actualites-a-la-une/article/feuille-de-route-de-la-france-pour-l-agenda-2030>

L'Eurométropole de Strasbourg s'inscrit dans cette dynamique depuis 2018 et a décidé de territorialiser ce cadre des ODD, convaincue d'une part de la nécessité d'une approche transversale large pour construire la métropole de demain et consciente d'autre part que l'action locale est décisive pour contribuer à l'atteinte des objectifs globaux telle que l'urgence climatique. Le principal levier de l'action, constitué par le budget, a fait l'objet d'un développement méthodologique interne unique mais remarqué au niveau national et international. Elle a donné lieu à une fiche de bonne pratique sélectionnée par l'ONU<sup>3</sup> et est citée en exemple dans un rapport remis le 22 février 2025 à la ministre de la transition écologique.

**Cette méthode nécessite au préalable d'avoir défini une cartographie de l'action propre à chaque territoire** en ne retenant parmi les 169 cibles onusiennes que celles qui sont actionnées par la collectivité. Ainsi, à l'Eurométropole de Strasbourg, ce sont 125 cibles qui sont mises en œuvre, soit 74 % des cibles internationales. Parfois celles-ci peuvent être réécrites en fonction des objectifs politiques locaux. Ensuite, cette base a été complétée par des cibles dites « locales » car politiquement importantes pour le territoire mais aussi exemplaires au regard des enjeux globaux. Elles sont insérées dans un objectif, numérotées en fin de liste des cibles numériques :

- 3.10: « Lutter contre les nuisances sonores »
- 3.11: « Développer l'activité physique pour favoriser l'épanouissement des jeunes, le bien-être de tous et l'espérance de vie des personnes fragiles ou en rémission de maladie »
- 8.11: « Favoriser le rayonnement européen et international de Strasbourg et de son territoire »
- 11.10: « Développer les mobilités actives »
- 16.11: « Assurer la sécurité publique et civile »

Enfin, soutenant la revendication internationale pour la création d'un ODD dédié à la Culture et au regard de l'importance de cet enjeu, à Strasbourg comme en France, le 18<sup>e</sup> ODD « Accès à la culture » a été créé.

**La cartographie budgétaire ODD du territoire** s'appuie sur cet état de l'action, pour transposer les investissements et le budget de fonctionnement annuels vers les 138 cibles d'action locale et leurs 18 ODD de la manière suivante :

1. Relier la dépense aux cibles: sur la base de la liste des inscriptions, chaque ligne de crédit est reliée à 1, 2 ou 3 cibles correspondantes. La première cible est dite « cible principale », les autres sont des « cibles secondaires ». La cible principale est déterminée en fonction de la vocation finale de l'opération. Les cibles secondaires sont déterminées en fonction d'un ou deux impacts complémentaires de la dépense sur d'autres cibles, identifiés effectivement par la nature du projet.
2. Affecter les montants: le montant de la ligne de crédit est réparti de manière proportionnelle aux ODD ciblés. Il s'agit bien d'une répartition non comptable des crédits mais proportionnelle avec prime majoritaire selon une des règles les plus appliquée en politique, la Loi d'Hondt. Ainsi, la première cible, dite principale, se voit affectée de 50 % du montant de la ligne de crédit. Les 50 % restants sont répartis entre l'ensemble des cibles impactées (y compris la cible principale).

(2) [https://side.developpement-durable.gouv.fr/Default/doc/SYRACUSE/797293/etat-des-lieux-de-la-france-2020-transformer-la-societe-par-les-objectifs-de-developpement-durable?\\_lg=fr-FR](https://side.developpement-durable.gouv.fr/Default/doc/SYRACUSE/797293/etat-des-lieux-de-la-france-2020-transformer-la-societe-par-les-objectifs-de-developpement-durable?_lg=fr-FR)

(3) <https://sdgs.un.org/partnerships/analyse-des-budgets-dinvestissement-selon-les-odd>

Cela donne la répartition proportionnelle suivante:

Nb. de cibles liées	Cible principale	Cible secondaire 1	Cible secondaire 2
1	100 %		
2	75 %	25 %	
3	66,66 %	16,67 %	16,67 %

Depuis le rapport de développement durable 2022, les 18 ODD sont regroupés en 5 axes eux-mêmes reliés aux 3 piliers du mandat. Il est à noter que les dépenses de fonctionnement liées à la Direction des ressources humaines (administration des ressources humaines et paie) et à la Direction des finances (coordination des opérations comptables; gestion de la dette, de la dette garantie et de trésorerie) n'ont pas été intégrées à l'analyse.

**Un rapport basé sur les 3 piliers du mandat et décliné en 5 axes:**

3 PILIERS DU MANDAT	5 AXES DE TRAVAIL	18 ODD				
Transformation écologique et économique	Territoire bas-carbone					
	Résilience urbaine verte					
	Développement coopératif					
Démocratie Europe Territoire	Droits universels					
Transformation sociale	Résilience sociale					

ODD	Fonctionnement	Investissement
<b>PILIER TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE ET ÉCONOMIQUE</b>	<b>180,4 M€</b>	<b>228,5 M€</b>
<b>AXE TERRITOIRE BAS CARBONE</b>	<b>70,2 M€</b>	<b>130,9 M€</b>
07 - Recours aux énergies renouvelables	11,4 M€	7,1 M€
11 - Villes et communautés durables	57,5 M€	112,8 M€
13 - Lutte contre le changement climatique	1,3 M€	11,1 M€
<b>AXE RÉSILIENCE URBAINE VERTE</b>	<b>22,2 M€</b>	<b>49,2 M€</b>
03 - Accès à la santé	0,8 M€	8,6 M€
06 - Accès à l'eau salubre et à l'assainissement	2,4 M€	1,9 M€
11 - Villes et communautés durables	15,0 M€	37,9 M€
15 - Protection de la faune et de la flore terrestre	4,0 M€	0,8 M€
<b>AXE DÉVELOPPEMENT COOPÉRATIF</b>	<b>88,0 M€</b>	<b>48,3 M€</b>
08 - Travail décent et croissance économique	11,4 M€	21,6 M€
09 - Industrie, innovation et infrastructures	33,3 M€	17,6 M€
12 - Modes de consommation et de production durables	42,7 M€	9,1 M€
17 - Partenariat pour des objectifs mondiaux	0,6 M€	0,0 M€
<b>PILIER DÉMOCRATIE TERRITOIRE EUROPE</b>	<b>74,7 M€</b>	<b>36,7 M€</b>
<b>AXE DROITS UNIVERSEL</b>	<b>74,7 M€</b>	<b>36,7 M€</b>
01 - Éradication de la pauvreté	2,3 M€	1,4 M€
05 - Égalité des sexes	0,2 M€	0,0 M€
10 - Réduction des inégalités	16,3 M€	5,4 M€
11 - Villes et communautés durables	0,9 M€	0,1 M€
16 - Justice et paix	48,8 M€	26,5 M€
18 - Culture	6,2 M€	3,3 M€
<b>PILIER TRANSFORMATION SOCIALE</b>	<b>9,5 M€</b>	<b>5,9 M€</b>
<b>AXE RÉSILIENCE SOCIALE</b>	<b>9,5 M€</b>	<b>5,9 M€</b>
02 - Lutte contre la faim	0,5 M€	0,2 M€
03 - Accès à la santé	3,1 M€	0,5 M€
04 - Accès à une éducation de qualité	5,2 M€	5,3 M€
12 - Modes de consommation et de production durables	0,7 M€	0,0 M€
<b>TOTAL</b>	<b>264,6 M€</b>	<b>271,1 M€</b>

## Pilier Transformation écologique et économique du territoire

### • 1./ Fonctionnement

Ce pilier représente **180,4 M€**, soit deux tiers des crédits de fonctionnement répondant à un ODD.

- L'axe **développement coopératif** est le plus investi avec 88,0 M€ principalement du fait de l'ODD 12 *Modes de consommation et de production durables* (42,7 M€) qui intègre la politique de collecte et de traitement des déchets et de l'ODD 9 *Industrie, innovation et infrastructures* (33,3 M€) correspondant aux dépenses informatiques et à l'entretien des routes.
- L'axe **territoire bas carbone** représente 70,2 M€ dont 57,5 M€ au titre de l'ODD 11 *Villes et communautés durables* du fait de la contribution au budget annexe des mobilités actives et 11,4 M€ pour l'ODD 7 *Recours aux énergies renouvelables* prenant en compte les achats énergétiques de la collectivité.
- L'axe **résilience urbaine verte** s'élève à 22,2 M€ dont 15,0 M€ pour l'ODD 11 *Villes et communautés durables* intégrant les opérations de propreté urbaine et la subvention à l'agence d'urbanisme de Strasbourg Rhin supérieur (ADEUS).

### • 2/Investissement

Ce pilier représente la majorité des investissements avec **228,5 M€**, soit 84,3 % du total.

- L'axe **territoire bas carbone** s'élève à 130,9 M€ avec très majoritairement l'ODD 11 *Villes et communautés durables* (112,8 M€) au sein duquel on retrouve les investissements de transport (tram ouest, schéma directeur vélo) ainsi que les aides à l'habitat.
- L'axe **résilience urbaine verte** affiche 49,2 M€ dont 37,9 M€ pour l'ODD 11 *Villes et communautés durables* qui prend en compte l'aménagement de la ZAC des Deux Rives et l'opération de fluidification de la zone commerciale sud.
- L'axe **développement coopératif** représente 48,3 M€ dont la majorité (21,6 M€) relève de l'ODD 8 *Travail décent et croissance économique* où l'on retrouve les grandes opérations de construction (stade de la Meinau, Wacken). L'axe est complété par l'ODD 9 *Industrie, innovation et infrastructures* (17,6 M€) qui comprend les travaux de mise aux normes de l'unité de valorisation énergétique.

## Pilier Démocratie, territoire et Europe

### • 1/ Fonctionnement

Ce pilier bénéficie de **74,7 M€** en fonctionnement, soit 28,2 % du budget de fonctionnement répondant à un ODD, et correspond à l'axe **droits universels**. L'ODD 16 *Justice et paix* apparaît très largement comme le plus investi avec 48,8 M€ dédiés notamment à la subvention au service d'incendie et de secours (SIS 67). Vient ensuite l'ODD 10 *Réduction des inégalités* (16,3 M€) correspondant aux politiques de lutte contre l'exclusion et à la prévention spécialisée.

### • 2/ Investissement

Ce pilier représente **36,7 M€** soit 13,5 % du budget global. Ces sommes sont principalement réparties entre l'ODD 16 *Justice et paix* (26,5 M€), qui intègre la mise en accessibilité du centre administratif et les projets de systèmes d'information, et l'ODD 10 *Réduction des inégalités* (5,4 M€) avec une partie du projet de restructuration de stade de la Meinau.

## Pilier Transformation sociale

### • 1/ Fonctionnement

Ce pilier correspond à l'axe **résilience sociale** et représente **9,5 M€** de crédits de fonctionnement, soit 3,6 % du budget de fonctionnement correspondant à un ODD. Il se compose entre autres de l'ODD 4 *Accès à une éducation de qualité* (5,2 M€) avec les financements fléchés vers l'économie sociale et solidaire et l'acquisition de documents par les médiathèques.

### • 2/ Investissement

Ce pilier représente **5,9 M€** d'investissements, soit 2,2 % budget d'investissement répondant à un ODD. L'ODD 4 *Accès à une éducation de qualité* y est très largement majoritaire avec 5,3 M€, correspondant notamment au bâtiment du Cardo et au contrat de plan État-région.

# 5. BUDGET DES MOBILITÉS ACTIVES

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement est en hausse au BP 2026.  
Elle s'établit à **219,2 M€** contre **208,5 M€** au BP 2025.

### BUDGET PRIMITIF - BUDGET DES MOBILITÉS ACTIVES - Exercice 2026

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

NATURE DES DÉPENSES	Budget primitif 2024	Budget primitif 2025	Budget primitif 2026	%
<b>1   Charges de gestion générale</b>	<b>5697509</b>	<b>4 582 064</b>	<b>3 220 445</b>	<b>-29,72 %</b>
> Prestations de services	2354185	1348754	582000	-56,85 %
> Frais d'études	800 000	915 000	700 000	-23,50 %
> Remboursement au budget principal des charges de gestion	800 000	950 000	950 000	0,00 %
> Catalogues et imprimés	145 000	250 000	100 000	-60,00 %
> Honoraires et frais d'acte et contentieux	825 000	650 000	480 000	-26,15 %
> Autres	773 324	468 310	408 445	-12,78 %
<b>2   Charges de personnel</b>	<b>2 300 000</b>	<b>2 600 000</b>	<b>2 600 000</b>	<b>0,00 %</b>
> Remboursement au budget principal des charges de personnel	2 300 000	2 600 000	2 600 000	0,00 %
<b>3   Autres charges de gestion courante</b>	<b>184 057 491</b>	<b>192 472 936</b>	<b>204 414 555</b>	<b>6,20 %</b>
> Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes	183 044 000	191 225 000	203 264 555	6,30 %
• Contribution forfaitaire à la CTS	170 350 000	175 745 000	187 750 000	6,83 %
• Contribution Vélohop	2 475 000	2 280 000	2 790 000	22,37 %
• Intégration tarifaire SNCF	1 350 000	1 730 000	1 802 500	4,19 %
• Contribution au REME	7 500 000	10 020 000	10 000 000	-0,20 %
• Contribution CTBR	800 000	1 000 000	200 000	-80,00 %
• Autres subventions	569 000	450 000	722 055	60,46 %
> Compte Mobilité	200 000	200 000	400 000	100,00 %
> Autres charges de gestion courante	813 491	1 047 936	750 000	-28,43 %
<b>4   Charges exceptionnelles</b>	<b>25 000</b>	<b>25 000</b>	<b>0</b>	<b>-100,00 %</b>
> Annulation de titres sur ex. antérieurs	25 000	25 000	0	-100,00 %
<b>5   Atténuation de produits</b>	<b>320 000</b>	<b>220 000</b>	<b>220 000</b>	<b>0,00 %</b>
> Remboursement versement mobilité	320 000	220 000	220 000	0,00 %
<b>6   Financement de la section d'investissement</b>	<b>7 400 000</b>	<b>8 600 000</b>	<b>8 700 000</b>	<b>1,16 %</b>
> Amortissements	7 400 000	8 600 000	8 700 000	1,16 %
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>199 800 000</b>	<b>208 500 000</b>	<b>219 200 000</b>	<b>5,13 %</b>

Cette hausse s'explique par:

- les subventions versées en hausse de +12 M€, notamment:
  - la subvention d'exploitation versée à la CTS (+12 M€), inscrite cette année à 187,7 M€ (*voir infra*),
  - la subvention versée à Vélohop en hausse de 0,5 M€, à 2,8 M€,
  - la subvention pour le covoiturage (+0,3 M€),
  - l'intégration tarifaire SNCF (+0,1 M€), à 1,7 M€ en 2025,
  - la subvention pour la CTBR ramenée à 0,2 M€ soit une diminution de 0,8 M€.
- le marché Mobistras pour le transport des personnes à mobilité réduite (-0,6 M€) transféré à la CTS, et intégré à la contribution,
- la conduite des projets de transports, qui s'établit à 1,1 M€, soit -0,5 M€, notamment pour les indemnisations pour préjudice économique (-0,2 M€), les frais de communication et d'honoraires (-0,3 M€) en raison de la fin des travaux de l'extension du tramway ouest,
- le projet ZFE en baisse de 0,2 M€, principalement pour les frais d'étude,
- les amortissements en hausse de 0,1 M€.

### **ZOOM SUR LA CONTRIBUTION FORFAITAIRE VERSÉE A LA CTS**

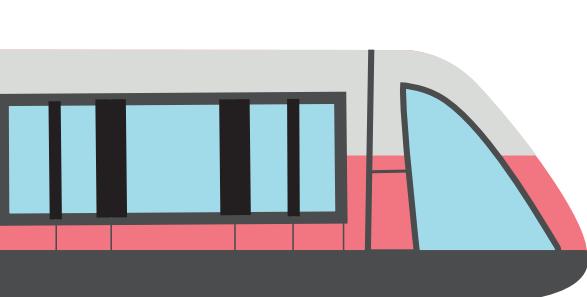
L'Eurométropole de Strasbourg, en tant qu'autorité organisatrice des mobilités verse annuellement à la CTS, en charge de l'exploitation de son réseau de tramway et de bus, une contribution permettant de couvrir:

- le déficit d'exploitation de la CTS, (écart entre les charges d'exploitation et les recettes commerciales),
- les charges financières (amortissements, provisions) liées aux investissements supportés par la CTS, tels que les extensions du réseau ou l'acquisition de matériel roulant.

Par conséquent, toutes les nouvelles offres et les nouveaux services proposés (extension d'une ligne de tramway...), ou modification de la politique tarifaire impactent le montant de la contribution nécessaire à l'équilibre financier du service.

La contribution s'inscrit cette année à hauteur de **187,7 M€**.

Elle augmente de 12 M € par rapport au BP 2025, en raison de la constante augmentation de l'offre de transports collectifs (extension du tram F vers l'ouest, les nouvelles lignes Chron'Hop), mais aussi de l'évolution des charges d'exploitation du réseau.



# BUDGET PRIMITIF - BUDGET DES MOBILITÉS ACTIVES - Exercice 2026

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

NATURE DES RECETTES		Budget primitif 2024	Budget primitif 2025	Budget primitif 2026	%
<b>1 Impôts et taxes</b>		129 000 000	136 000 000	139 100 000	2,28 %
> Versement mobilité		129 000 000	136 000 000	139 100 000	2,28 %
<b>2 Participation du budget principal</b>		57 400 000	49 900 000	54 500 000	9,22 %
> Contribution d'équilibre du budget principal		57 400 000	49 900 000	54 500 000	9,22 %
<b>3 Dotations et participations</b>		28 661 50	28 661 40	25 597 08	-10,69 %
> Dotation Générale de Décentralisation (Transport scolaire)		19 132 18	19 132 08	19 132 08	0,00 %
> Participation de l'État		620 000	622 000	622 000	0,00 %
> Participation de la Région		232 932	232 932	0	-100,00 %
> Autres			58 000	24 500	-57,76 %
<b>4 Produits des services du domaine et ventes diverses</b>		3 000 000	3 500 000	2 265 000	-35,29 %
> Forfait de post-stationnement		3 000 000	3 500 000	2 265 000	-35,29 %
<b>5 Autres produits de gestion courante</b>		80 000	50 000	22 000	-56,00 %
> Produit marché TPMR		80 000	25 000	0	-100,00 %
> Autres		0	25 000	22 000	-12,00 %
<b>6 Reprises sur amortissements et provisions</b>		4 000 000	5 000 000	14 100 000	182,00 %
> Reprise sur provision		4 000 000	5 000 000	14 100 000	182,00 %
<b>7 Produits exceptionnels</b>		3 453 850	11 183 860	6 653 292	-40,51 %
> Quote-part des subi. d'inv. transférées au compte de résultat		1 600 000	1 700 000	1 700 000	0,00 %
> Mandats annulés		1 853 850	9 483 860	4 953 292	-47,77 %
<b>Total des recettes d'exploitation</b>		199 800 000	208 500 000	219 200 000	5,13 %

Pour ce qui est des recettes de fonctionnement:

- le produit attendu du versement mobilité est en hausse de 3,1 M€ et s'établit à **139,1 M€**,
- la régularisation de trop-perçu par la CTS et la Région inscrit à 5 M€ en diminution de 4,5 M€ par rapport au BP 2025, qui comprenait le remboursement exceptionnel de l'intégration tarifaire SNCF,
- le produit du forfait post-stationnement en baisse de 1,2 M€.

L'équilibre de la section de fonctionnement est assuré par:

- la contribution du budget principal nécessaire à l'équilibre de la section de fonctionnement à **54,5 M€** au BP 2026 en hausse de 4,6 M€ par rapport au BP 2025,
- la reprise de la provision pour perte d'exploitation de 14,1 M€ soit + 9,1 M€, ce qui laisse une provision en stock de 10,4 M€ après le vote du BP 2026.

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

**La section d'investissement** s'élève à 21,6 M€, dont 18,5 M€ de dépenses opérationnelles.

Les principales dépenses opérationnelles comprennent:

- l'amélioration du réseau de transport collectif pour 6,9 M€ concernant:
  - le renouvellement des tramways et des bus (4 M€),
  - la réalisation du schéma bus (2,1 M€),
  - la mise en accessibilité des arrêts de bus et tramway pour 0,4 M€,
  - les aménagements favorisant la circulation et la sécurité des transports collectifs (0,3 M€),
  - les aménagements en faveur du REME (0,1 M€).
- les actions en faveur du développement du vélo à hauteur de 10,9 M€ dont:
  - 5,9 M€ pour la réalisation de pistes cyclables,
  - 2,4 M€ destinés à l'aménagement cyclable de proximité,
  - 0,8 M€ pour l'accompagnement des projets vélos,
  - 0,7 M€ de subventions aux particuliers pour l'acquisition d'un VAE,
  - 0,7 M€ pour le développement du stationnement vélos,
  - 0,3 M€ pour le nouveau plan de déplacement des entreprises du Port de Strasbourg.
- le développement de la multimodalité pour 0,7 M€.

Les **recettes d'investissement** se composent de subventions perçues pour 5,9 M€ dont 3,4 M€ pour l'extension du tramway Ouest, 2,4 M€ destinés à la réalisation de pistes cyclables.

L'autofinancement s'élève à 8,7 M€ d'amortissement.

Une prévision d'emprunt de 5,5 M€ assure l'équilibre de la section d'investissement.

# 6. BUDGET DE L'EAU

## SECTION D'EXPLOITATION

**La section d'exploitation** s'équilibre à hauteur de 52,6 M€, en diminution de 0,5 M€ par rapport au BP 2025.

### BUDGET PRIMITIF - BUDGET DE L'EAU - Exercice 2026

#### SECTION D'EXPLOITATION

NATURE DES DÉPENSES	Budget primitif 2024	Budget primitif 2025	Budget primitif 2026	%
<b>1 Charges de gestion générale</b>	<b>13 717 732</b>	<b>17 539 260</b>	<b>16 111 634</b>	<b>-8,14 %</b>
> Achats et variation de stocks	3 682 000	4 029 500	3 681 000	-8,65 %
Énergie	1 962 000	2 263 000	1 958 000	-13,48 %
Matériel	1 220 000	1 266 500	1 223 000	-3,43 %
Eau	500 000	500 000	500 000	0,00 %
> Autres charges et charges externes	4 645 150	5 013 000	4 811 800	-4,01 %
Entretien	782 500	1 022 500	884 500	-13,50 %
Services extérieurs	2 344 050	2 343 850	2 396 350	2,24 %
Autres services extérieurs	1 518 600	1 646 650	1 530 950	-7,03 %
> Impôts, taxes et versements assimilés (hors personnel)	2 140 582	5 046 760	4 168 834	-17,40 %
Reversements à l'agence de l'eau	2 060 000	4 959 022	3 885 658	-21,64 %
dont Redevance Prélèvement de la ressource en eau		2 866 822	2 931 658	2,26 %
dont Redevance Performance eau potable		2 092 200	954 000	-54,40 %
Autres taxes	80 582	87 738	283 176	222,75 %
> Remboursement au budget principal des charges de gestion	3 250 000	3 450 000	3 450 000	0,00 %
<b>2 Charges de personnel</b>	<b>8 300 000</b>	<b>8 300 000</b>	<b>8 500 250</b>	<b>2,41 %</b>
> Remboursement au budget principal des dépenses de personnel	8 300 000	8 300 000	8 500 000	2,41 %
<b>3 Autres charges de gestion courante</b>	<b>120 000</b>	<b>189 700</b>	<b>195 700</b>	<b>3,16 %</b>
<b>4 Charges financières</b>	<b>7 300</b>	<b>6 500</b>	<b>6 000</b>	<b>-7,69 %</b>
<b>5 Charges exceptionnelles</b>	<b>542 000</b>	<b>579 000</b>	<b>558 000</b>	<b>-3,63 %</b>
> Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	10 000	10 000	0	-100,00 %
> Titres annulés (sur exercices antérieurs)	4 000	11 000	11 000	0,00 %
> Subventions exceptionnelles de fonctionnement	267 500	297 500	297 000	-0,17 %
> Autres charges exceptionnelles	260 500	260 500	250 000	-4,03 %
<b>6 Atténuation de produits</b>	<b>10 820 000</b>	<b>12 363 000</b>	<b>12 720 000</b>	<b>2,89 %</b>
> Versement aux agences de l'eau - redevance pollution domestique	10 820 000			
> Versement aux agences de l'eau - redevance consommation eau potable		12 363 000	12 720 000	2,89 %
<b>7 Dépenses imprévues</b>	<b>292 968</b>	<b>322 540</b>	<b>308 416</b>	<b>-4,38 %</b>
<b>8 Financement de la section d'investissement</b>	<b>13 800 000</b>	<b>13 800 000</b>	<b>14 200 000</b>	<b>2,90 %</b>
> Amortissements	8 600 000	8 900 000	9 000 000	1,12 %
> Virement à la section d'investissement	5 200 000	4 900 000	5 200 000	6,12 %
<b>9 Remboursement en capital des emprunts</b>	<b>20 000</b>	<b>20 000</b>	<b>19 600</b>	<b>-2,00 %</b>
<b>Total des dépenses d'exploitation</b>	<b>47 600 000</b>	<b>53 100 000</b>	<b>52 600 000</b>	<b>-0,94 %</b>

Cette baisse s'explique notamment par les reversements de redevances à l'Agence de l'Eau, qui s'élèvent au total à 16,6 M€ au BP 2026 diminuant de 0,8 M€ par rapport au BP 2025, en raison des bons taux de performances mesurés pour 2025. Cette baisse se traduit principalement sur le versement de la redevance performance (-1,1 M€). Par ailleurs, les reversements d'une partie de la redevance prélèvement (+0,1 M€), et de l'intégralité de la redevance consommation (+0,3 M€) augmentent en raison de l'augmentation des recettes.

Concernant les autres évolutions, les dépenses d'énergie sont en diminution de 0,3 M€, tandis que le remboursement des frais de personnel au budget principal est revu à la hausse de 0,2 M€ et s'élève à 8,5 M€.

L'autofinancement s'affiche à 14,2 M€ en hausse de 0,4 M€ par rapport au BP 2025.

## BUDGET PRIMITIF - BUDGET DE L'EAU - Exercice 2026

### SECTION D'EXPLOITATION

NATURE DES RECETTES	Budget primitif 2024	Budget primitif 2025	Budget primitif 2026	%
<b>1   Produits des services du domaine et ventes diverses</b>	<b>46 470 300</b>	<b>51 867 666</b>	<b>51 007 911</b>	<b>-1,66 %</b>
> Ventes d'eau	43 445 000	48 842 366	47 982 611	-1,76 %
Ventes d'eau aux abonnés	32 625 000	32 800 000	29 892 000	-8,87 %
dont redevance pour pollution domestique	10 820 000			
dont redevance pour prélèvement de la ressource en eau		1 334 861	3 071 811	130,12 %
dont redevance performance eau potable		2 144 505	2 098 800	-2,13 %
dont redevance consommation d'eau potable		12 363 000	12 720 000	2,89 %
> Ventes de produits résiduels	10 000	10 000	10 000	0,00 %
> Travaux	900 000	900 000	900 000	0,00 %
Travaux (branchements d'immeubles au réseau)	900 000	900 000	900 000	0,00 %
> Prestations de services	2 115 300	2 115 300	2 115 300	0,00 %
<b>2   Production immobilisée</b>	<b>372 000</b>	<b>500 000</b>	<b>500 000</b>	<b>0,00 %</b>
> Travaux en régie	372 000	500 000	500 000	0,00 %
<b>3   Autres produits de gestion courante</b>	<b>200</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0 %</b>
<b>4   Subventions d'exploitation</b>	<b>50 000</b>	<b>0</b>	<b>187 134</b>	
<b>5   Atténuation de charges</b>			<b>125 000</b>	
<b>6   Produits exceptionnels</b>	<b>707 500</b>	<b>732 334</b>	<b>779 955</b>	<b>6,50 %</b>
	700 000	700 000	750 000	7,14 %
> Autres produits exceptionnels	7 500	32 334	29 955	-7,36 %
<b>Total des recettes d'exploitation</b>	<b>47 600 000</b>	<b>53 100 000</b>	<b>52 600 000</b>	<b>-0,94 %</b>

Pour ce qui est des recettes d'exploitation, celles-ci sont impactées, d'une part, par un transfert de 0,06 €/m<sup>3</sup> du tarif de l'eau du budget annexe de l'eau au profit du budget annexe de l'assainissement. D'autre part, les recettes d'exploitation intègrent plusieurs évolutions, telles que la facturation directe et intégrale de la redevance prélèvement par la collectivité et la prise en compte des bons taux de performance du service d'eau et d'assainissement impactant favorablement la redevance performance.

Ces évolutions se répercutent globalement par une diminution des produits de vente d'eau de 0,9 M€, qui s'explique par la forte diminution des ventes d'eau aux abonnés de 2,9 M€, compensée par la hausse de la redevance prélèvement (+1,7 M€), et de la redevance consommation (+0,4 M€).

Concernant les autres recettes, il est à noter la hausse des subventions perçues, grâce au paiement pour services environnementaux à destination des exploitations agricoles (+0,2 M€), ainsi que du produit lié aux emplois aidés (+0,1 M€).

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Les **dépenses d'investissement** proposées s'élèvent à 23 M€ au BP 2026.

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 17,1 M€ et concernent notamment:

- les travaux sur le réseau d'eau potable (10,7 M€),
- le schéma directeur d'alimentation en eau potable pour 2,4 M€,
- l'acquisition de logiciel ou de mobilier (1,4 M€),
- les travaux sur les ouvrages et les bâtiments d'exploitation (1,4 M€),
- l'acquisition de véhicules et d'engins pour 1 M€,
- les travaux de déplacement de réseaux, liés aux extensions du tramway (0,2 M€).

L'équilibre de la section d'investissement est assuré en recette par un autofinancement de 14,2 M€ et une prévision d'emprunt de 4,8 M€.

# 7. BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

## SECTION D'EXPLOITATION

### BUDGET PRIMITIF – BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT - Exercice 2026

#### SECTION D'EXPLOITATION

NATURE DES DÉPENSES		Budget primitif 2024	Budget primitif 2025	Budget primitif 2026	%
<b>1</b>	<b>Charges de gestion générale</b>	<b>30 104 173</b>	<b>36 193 216</b>	<b>34 877 725</b>	<b>-3,63 %</b>
> Achats et variation de stocks		1211000	1245000	1172500	-5,82 %
Énergie		911000	931000	856000	-8,06 %
Matériel		300 000	314 000	316 500	0,80 %
> Autres charges et charges externes		26 172 370	27 140 570	26 197 060	-3,48 %
Entretien		1034 000	1096 500	1200 000	9,44 %
Services extérieurs		23 170 850	23 805 850	22 612 950	-5,01 %
Autres services extérieurs		1967 520	2 238 220	2 384 110	6,52 %
> Impôts, taxes et versements assimilés (hors personnel)		20 803	4 757 646	4 458 165	-6,29 %
dont Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif			4 730 640	4 431 180	-6,33 %
> Remboursement au budget principal des charges de gestion		2 700 000	3 050 000	3 050 000	0,00 %
<b>2</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>7 000 000</b>	<b>7 000 000</b>	<b>7 600 250</b>	<b>8,58 %</b>
> Remboursement au budget principal des charges de personnel		7 000 000	7 000 000	7 600 000	8,57 %
<b>3</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>120 000</b>	<b>173 500</b>	<b>140 000</b>	<b>-19,31 %</b>
> Autres charges de gestion courante		120 000	173 500	140 000	-19,31 %
<b>4</b>	<b>Charges financières</b>	<b>10 000</b>	<b>6 000</b>	<b>1313 000</b>	<b>21783,33 %</b>
<b>5</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>599 500</b>	<b>526 500</b>	<b>536 500</b>	<b>1,90 %</b>
> Titres annulés (sur exercice antérieur)		50 000	50 000	50 000	0,00 %
> Subventions exceptionnelles (aides déconnexion eaux pluviales)		346 500	206 500	226 500	9,69 %
> Autres charges exceptionnelles		203 000	270 000	260 000	-3,70 %
<b>6</b>	<b>Atténuation de produits</b>	<b>6 900 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
> Versement aux agences de l'eau - redevance pour modernisation des réseaux		6 900 000	-	-	
<b>7</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>166 327</b>	<b>200 784</b>	<b>132 525</b>	<b>-34,00 %</b>
<b>8</b>	<b>Financement de la section d'investissement</b>	<b>11 300 000</b>	<b>9 800 000</b>	<b>10 100 000</b>	<b>3,06 %</b>
> Amortissements		10 100 000	8 900 000	9 800 000	10,11 %
> Virement à la section d'investissement		1200 000	900 000	300 000	-66,67 %
<b>Total des recettes d'exploitation</b>		<b>56 200 000</b>	<b>53 900 000</b>	<b>54 700 000</b>	<b>1,48 %</b>

Les **dépenses d'exploitation** sont en hausse de 0,8 M€, passant de 53,9 M€ en 2025 à 54,7 M€ en 2026.

Cette évolution s'explique par les hausses sur:

- les charges financières en hausse de 1,3 M€, suite à l'emprunt levé en 2025,
- le remboursement des charges de personnel au budget principal (+0,6 M€), inscrit à hauteur de 7,6 M€.

Concernant les diminutions:

- la redevance épuration au délégataire, collectée par l'Eurométropole puis reversée au délégataire de la station d'épuration est en baisse de 1,2 M€,
- la redevance performance reversée pour partie à l'Agence de l'eau est en diminution de 0,3 M€, en raison des bons taux de performance de l'Eurométropole.

## BUDGET PRIMITIF - BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT - Exercice 2026

SECTION D'EXPLOITATION					
NATURE DES RECETTES	Budget primitif 2024	Budget primitif 2025	Budget primitif 2026	%	
<b>1   Produits des services du domaine et ventes diverses</b>	<b>54 029 000</b>	<b>52 489 906</b>	<b>53 098 620</b>	<b>1,16 %</b>	
> Travaux	1970 000	2000 000	2120 000	6,00 %	
Branchements d'immeubles au réseau	1500 000	1500 000	1500 000	0,00 %	
Travaux exécutés pour le compte de tiers	470 000	500 000	620 000	24,00 %	
> Redevances d'assainissement	48 310 000	46 338 906	46 227 620	-0,24 %	
Redevance d'assainissement collectif	20 750 000	20 380 000	21 713 120	6,54 %	
Redevance d'épuration	20 660 000	21 110 000	19 850 100	-5,97 %	
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	6 900 000	-	-		
Redevance performance d'assainissement		4 848 906	4 664 400	-3,81 %	
Redevance d'assainissement non collectif - contrôle des installations	10 000	10 000	10 000	0,00 %	
> Contribution de la CUS à l'évacuation des eaux pluviales	3 600 000	4 000 000	4 600 000	15,00 %	
> Autres prestations de services	100 000	90 000	90 000	0,00 %	
Contrôle des rejets	-	10 000	10 000	0,00 %	
Instruction des dossiers	100 000	80 000	80 000	0,00 %	
> Produits des activités annexes	34 000	39 000	12 000	-69,23 %	
<b>2   Subventions d'exploitation</b>	<b>100 000</b>	<b>100 000</b>	<b>85 000</b>	<b>-15,00 %</b>	
<b>3   Autres produits de gestion courante</b>	<b>75 000</b>	<b>75 000</b>	<b>100 000</b>	<b>33,33 %</b>	
<b>4   Produits financiers</b>	<b>270 000</b>	<b>270 000</b>	<b>360 000</b>	<b>33,33 %</b>	
<b>5   Produits exceptionnels</b>	<b>1726 000</b>	<b>1030 094</b>	<b>993 010</b>	<b>-3,60 %</b>	
> Quote-part des subi. d'inv. transférée au compte de résultat	1700 000	1 000 000	950 000	-5,00 %	
> Produits exceptionnels sur opérations de gestion	21500	12 000	12 000	0,00 %	
> Autres produits exceptionnels	4 500	18 094	31 010	71,38 %	
<b>Total des recettes d'exploitation</b>	<b>56 200 000</b>	<b>53 900 000</b>	<b>54 700 000</b>	<b>1,48 %</b>	

Pour ce qui est des recettes, la hausse s'explique par:

- la redevance d'assainissement collectif en augmentation de 1,3 M€ suite au rééquilibrage des tarifs entre l'eau et l'assainissement, tandis que les redevances d'épuration (-1,3 M€) intégralement reversée à l'exploitant de la station d'épuration, et la redevance performance (-0,2 M€) reversée en partie à l'Agence de l'eau sont en diminution,
- les travaux de branchements en hausse de 0,1 M€,
- la contribution du budget principal aux eaux pluviales relevée à 4,6 M€ soit +0,6 M€ par rapport au BP 2025,
- les produits de participations à Biogénère en hausse de 0,1 M€.

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Les **dépenses d'investissement** s'établissent au BP 2026 à 81,1 M€, dont 72,2 M€ de crédits d'équipement parmi lesquels:

- 33,8 M€ pour le schéma directeur d'assainissement,
- les travaux dans les stations d'épuration pour 22,1 M€, notamment pour la station de la Wantzenau,
- 11 M€ pour les travaux sur le réseau d'assainissement,
- les travaux de déviation de réseaux liés aux extensions tramway (3 M€),
- 1,1 M€ pour les acquisitions de véhicules (1,1 M€),
- 0,9 M€ pour les projets informatiques,
- les travaux d'ouvrage sur le réseau (0,2 M€).

Les recettes d'investissement se composent principalement de:

- 8,2 M€ de subventions versées par l'Agence de l'eau notamment pour le schéma directeur de l'assainissement,
- 5 M€ de FCTVA,
- un autofinancement de 10,1 M€.

La prévision d'emprunt de 51,8 M€ permet d'équilibrer la section d'investissement.

## 8. BUDGET DES ZONES D'AMÉNAGEMENT IMMOBILIER

Le budget des zones d'aménagement immobilier est établi selon la méthode de l'inventaire simplifié intermittent. Les aménagements réalisés par la collectivité, ainsi que les ventes de terrains aménagés sont comptabilisés en section de fonctionnement. L'intégration aux comptes de stocks de la section d'investissement nécessite des écritures techniques, qui constituent l'essentiel du volume des crédits inscrits.

Au BP 2026, la section de fonctionnement s'équilibre à 20,6 M€.

Les inscriptions prévoient pour 9,3 M€ d'aménagements de zones, ainsi que 2 M€ de cessions répartis comme suit:

Zones d'aménagement	Aménagements prévus BP 2026	Ventes de terrains prévues BP 2026
<b>La Redoute à Niederhausbergen-Mundolsheim</b>	<b>2 433 000</b>	
Travaux	975 000	
Acquisitions	1 458 000	
	<b>2 339 000</b>	
<b>Zone d'activités Plaine des Bouchers</b>		
Études	100 000	
Acquisitions	2 239 000	
	<b>1 732 986</b>	<b>900 000</b>
<b>Extension de la ZA Eckbolsheim</b>		
Cessions		<b>900 000</b>
Travaux	1 732 986	
	<b>1 700 000</b>	
<b>ZA Fegersheim</b>		
Études	300 000	
Acquisitions	1 400 000	
	<b>337 366</b>	<b>370 980</b>
<b>Zone d'activités Extension Quadrant 2 à Entzheim (hors ZAC)</b>		
Cessions		<b>370 980</b>
Études	657	
Travaux	3 367 09	
	<b>258 000</b>	
<b>Zone d'activités de la Vigie 2 à Ostwald</b>		
Études	5 000	
Acquisitions	253 000	
	<b>241 429</b>	
<b>Zone d'activités Parc des Tanneries</b>		
Travaux	241 429	
	<b>156 672</b>	<b>723 216</b>
<b>Zone d'activités Holtzheim - Extension Est</b>		
Cessions		<b>723 216</b>
Études	1567	
Travaux	1 551 05	
	<b>59 100</b>	
<b>Parc d'activités du Sury à Vendenheim</b>		
Travaux	59 100	
	<b>56 004</b>	
<b>Zone d'activités d'Eschau</b>		
Études	5 700	
Travaux	50 304	
<b>Total BP 2026</b>	<b>9 313 556</b>	<b>1 994 196</b>

En section d'investissement, l'équilibre se fait à 18,6 M€ correspondant à des écritures de gestion de stocks. Une prévision d'emprunt de 7,3 M€ assure l'équilibre général du budget.

# 9. LE BUDGET EN UN CLIN D'ŒIL

Population INSEE	<b>522 670 habitants</b>
Effectifs	<b>7 226</b> postes permanents pour l'Eurométropole employeur unique, avec <b>41,36 %</b> de part affectée à l'Eurométropole, soit <b>2 989</b> postes permanents

## FONCTIONNEMENT 875,4 M€

Dépenses	<b>387,5 M€</b> de dépenses de personnel (44 %)
	<b>132,3 M€</b> de charge de gestion générale (15 %)
	<b>88,4 M€</b> d'intercommunalité (AC + DSC) (10 %)
	<b>54,5 M€</b> de contribution au budget annexe des mobilités actives (6 %)
	<b>38,3 M€</b> de subventions (4 %)
	<b>33,6 M€</b> divers (4 %)
	<b>30,9 M€</b> de versement au SIS 67 (4 %)
	<b>22,9 M€</b> charges financières (3 %)
	<b>87 M€</b> de financement de l'investissement (10 %)
Recettes	<b>284,9 M€</b> de fiscalité locale (33 %)
	<b>272,5 M€</b> de remboursements - personnel et frais d'administration (31 %)
	<b>128,1 M€</b> de dotations et participations (15 %)
	<b>73,5 M€</b> de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (8 %)
	<b>70,7 M€</b> de produit des domaines et ventes et autres produits (8 %)
	<b>45,7 M€</b> de fiscalité reversée et autres ressources fiscales et taxes (5 %)

## INVESTISSEMENT 454,3 M€

Dépenses	<b>69,6 M€</b> de remboursement de capital (15 %)
	<b>271,1 M€</b> d'investissement opérationnel (60 %)
	<b>113,6 M€</b> d'autres dépenses (35 %)
Recettes	<b>87 M€</b> de financement de la section de fonctionnement (19 %)
	<b>94,9 M€</b> autres recettes (21 %)
	<b>83,6 M€</b> de subventions (18 %)
	<b>25 M€</b> de FCTVA et taxe d'aménagement (6 %)
	<b>12,2 M€</b> de cessions (3 %)
	<b>151,6 M€</b> de prévision d'emprunt (33 %)

## TOTAL (FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT OPÉRATIONNEL) 1146,50 M€

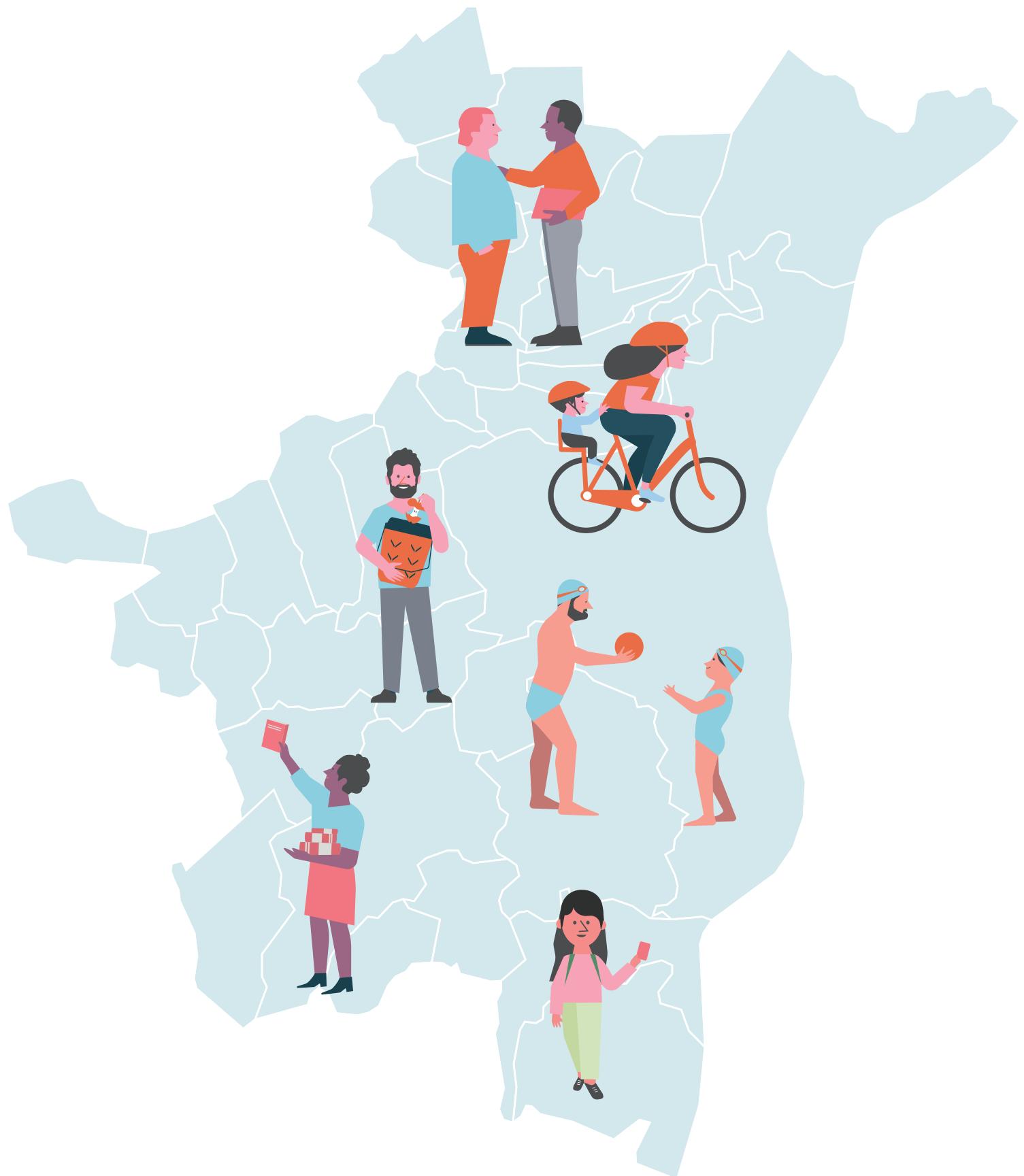
Dépenses par thématique	<b>272,5 M€</b> pour les dépenses remboursées (24 %)
	<b>189,9 M€</b> pour les opérations non ventilables (16 %)
	<b>184,8 M€</b> pour les services généraux et la sécurité (16 %)
	<b>183,8 M€</b> pour les mobilités (16 %)
	<b>122,9 M€</b> pour la propreté, les déchets et l'environnement (11 %)
	<b>85,3 M€</b> pour l'aménagement des territoires et l'habitat (7 %)
	<b>76,9 M€</b> pour la culture, les solidarités, la santé la jeunesse et le sport (7 %)
	<b>30,4 M€</b> pour l'économie et l'enseignement supérieur (3 %)

## BUDGET ANNEXE DES MOBILITÉS ACTIVES

Dépenses	<b>187,7 M€</b> de contribution prévisionnelle à la CTS
Recettes	<b>139,1 M€</b> de versement mobilité <b>45,4 M€</b> de contribution du budget principal

LA DETTE PAR HABITANT DU BUDGET PRINCIPAL EST DE 1684 €/H AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2026





Eurométropole de Strasbourg  
1 parc de l'Etoile  
67076 Strasbourg  
Tél. 03 68 98 50 00  
Courriel: [courrier@strasbourg.eu](mailto:courrier@strasbourg.eu)  
[www.strasbourg.eu/budget-eurometropole  
-strasbourg](http://www.strasbourg.eu/budget-eurometropole-strasbourg)